Quatre-vingtième année. — N° 294. Le Numéro : 10 francs. Lundi 13 et Mardi 14 Décembre 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 10 décembre 1948 portant application des dispositions du décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées aux personnels de la présidence du conseil qui sont chargés des anciens services d'information (p. 12147).

Arrêté portant nomination (radiodiffusion française) (p. 12147).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêté du 6 décembre 1948 portant modification de la répartition des réseaux téléphoniques en circonscription (p. 12147).

Arrêtés portant promotions, réintégration, affectation et reports de date initiale de nominations (administration centrale et services extérieurs) (p. 12148).

Vice-présidence du conseil.
Ministère de la justice.

Décret n° 48-1885 du 13 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour la création de postes à la cour d'appel de Tunis (p. 12150).

Décret du 13 décembre 1948 plaçant dans la position de détachement un conseiller à la cour de cassation (p. 12150).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire) (p. 12150).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets des 16 octobre, 6 et 13 décembre 1948 portant nomination, mise en disponibilité et admission à la retraite d'ambassadeurs (p. 12150).

Ministère de l'intérieur.

Médaille d'honneur de la police française (p. 12153).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-1886 du 13 décembre 1948 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1948 (postes, télégraphes et téléphones) (p. 12150).

Décret n° 48-1887 du 13 décembre 1948 portant autorisation de dépenses à titre d'avances en excédent des crédits ouverts (budget de l'éducation nationale) (p. 12151).

Décret n° 48-1888 du 13 décembre 1948 fixant la composition et le fonctionnement de la commission prévue à l'article 12 de la loi n° 48-1503 du 28 septembre 1948 concernant la liquidation de biens, droits et intérêts italiens en Tunisie (p. 12152).

Arrêté du 11 décembre 1948 relatif au cent sixième tirage des obligations de l'emprunt de 80 millions de francs du protectorat de l'Annam et du Tonkin (p. 12152).

Arrêté portant dégagement des cadres et conférant l'honorariat (direction générale du contrôle et des enquêtes économiques) (p. 12152).

Ministère de la défense nationale.

Arrêté du 9 novembre 1948 portant remise de débet (p. 12168).

Arrêté portant titularisations (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 12168).

Décision portant admission à l'honorariat (armée de terre) (p. 12168).

Décision portant radiation des contrôles de l'école spéciale militaire interarmes (p. 12168).

Liste de candidats admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique en qualité d'élèves titulaires français, en remplacement de candidats ayant démissionné ou s'étant désistés (p. 12168).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 13 décembre 1948 portant transformation de chaire, nominations et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 12174).

Arrêté du 23 novembre 1948 portant création d'une régie de recettes (p. 12175).

Arrêté fixant le taux des frais de scolarité dus par les élèves étrangers dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales d'horlogerie (rectificatif) (p. 12175).

Arrêté portant mise en congé (administration centrale) (p. 12176).

Arrêtés portant engagements de professeurs au Conservatoire national de musique (p. 12176).

Décision du 29 novembre 1948 relative au barème des honoraires des architectes pour travaux privés (p. 12176).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret relatif au remaniement des surtaxes locales temporaires instituées par le décret du 23 avril 1928 à la gare d'Hénin-Liétard (rectificatif) (p. 12176).

Décret portant fixation du taux de perception de la taxe de séjour dans la station de tourisme de Murols (Puy-de-Dôme) (rectificatif) (p. 12176).

Arrêté du 19 novembre 1948 fixant l'indemnité forfaitaire allouée à l'Union nationale des associations de tourisme en remboursement des dépenses du service des examens du permis de conduire (p. 12176).

Arrêté du 2 décembre 1948 portant ouverture de crédits (fonds de concours) et rectificatif (p. 12176).

Arrêté du 3 décembre 1948 désignant un ordonnateur secondaire et instituant une régie d'avances pour le règlement des dépenses de l'institut géographique national (p. 12176).

Arrêté du 8 décembre 1948 portant relèvement de la taxe spéciale perçue au profit de la chambre de commerce sur les produits pétroliers embarqués ou débarqués au port de Sète (p. 12177).

Arrêté portant désignation de l'inspecteur général chargé du contrôle des services de l'aéroport de Paris (p. 12177).

Arrêtés portant promotions, nomination, titularisations, réintégration, mutation et rectificatif (ponts et chaussées et secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 12177).

Tableau d'avancement de classe pour 1948 des agents supérieurs de l'administration centrale et *arrêté* portant promotion (p. 12178).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 20 juin 1948 modifiant le tableau annexé à l'arrêté du 20 juin 1947 relatif à l'importation et à l'exportation des instruments de mesure (p. 12171).

Arrêté du 8 décembre 1948 réglementant les dépôts d'acide picrique, de coton azotique et d'autres explosifs divers (p. 12172).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 48-1889 du 13 décembre 1948 portant suppression d'emplois à l'office national interprofessionnel des céréales (p. 12169).

Décret autorisant le syndicat intercommunal de la Boutonne amont, à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), à faire participer les intéressés aux dépenses des travaux de curage exécutés par lui sur la rivière la Boutonne et ses affluents (rectificatif) (p. 12169).

Arrêté relatif à la culture, la livraison et l'utilisation des graines métropolitaines de moutarde noire et de moutarde « Montana » (rectificatif) (p. 12169).

Arrêtés portant mutations, réintégrations, révocation, acceptation de démission, mise en disponibilité, titularisations, conférant l'honorariat et rectificatif (direction générale des eaux et forêts et service de la répression des fraudes) (p. 12169).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer (p. 12170).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, modification de situation administrative et admission à la retraite:

Eaux et forêts aux colonies (p. 12170).

Service de la météorologie coloniale (p. 12171).

Transmissions coloniales (p. 12171).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 6 décembre 1948 approuvant la fusion de groupements et de sociétés mutualistes (p. 12178).

Décision du 9 décembre 1948 modifiant la décision du 24 septembre 1948 portant classification des emplois dans la ganterie de tissu, à mailles ou non (p. 12178).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 30 novembre 1948 concernant des régies d'avances (p. 12178).

Arrêtés portant approbation de projets de reconstruction et d'aménagement (rectificatif) (p. 12178).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 10 décembre 1948 modifiant la composition des deuxième, quatrième et cinquième commissions administratives paritaires en ce qui concerne la représentation de l'administration et du personnel (p. 12152).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 8 décembre 1948 portant remise de débet (p. 12152).

Suspension de fonctions (p. 12178).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 12178).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 12181).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du lundi 13 décembre 1948 (p. 12182).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

RAVITAILLEMENT

Avis aux exportateurs de cerneaux (p. 12182).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs de cerneaux (p. 12182).

Avis aux porteurs de l'emprunt de 80 millions de francs du protectorat de l'Annam et du Tonkin (p. 12183).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 12183).

Annonces (p. 12185).

DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

PUBLIÉS EN ANNEXES

Annexes: feuille 1 (sessions de 1947-1948) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 6 au 12 décembre 1948.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1948

Feuille 28.

Collectivités et particuliers victimes des inondations qui ont dévasté certaines régions du département de la Drôme. — *Aide.* — Proposition de résolution de M. Vilhet (*suite*) ..... p. 865

Reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1948. — Rapport par M. Menu..... p. 865

Modification des autorisations d'engagement de dépenses et des crédits accordés par la loi n° 48-466 du 21 mars 1948. — Rapport par M. Henri Dorey..... p. 866

Départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. — Contrôle des inscriptions sur les listes électorales. — Rapport par M. Trémintin..... p. 873

Liquidation des biens, droits et intérêts italiens en Tunisie. — Avis par M. Hocquard..... p. 874

Ouverture de crédits au titre de l'exercice 1948 comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 874

Dommages de guerre. — Elévation des plafonds fixés à l'article 4 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 874

Sanction des fautes de gestion commises à l'égard de l'Etat et de diverses collectivités. — Création d'une cour de discipline budgétaire. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 875

Taux des amendes pénales. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 876

Création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 877

Frais de mission et indemnités de fonctions des maires et adjoints. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 878

Ouverture de crédits au titre de l'exercice 1948 comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement. — Rapport par M. Henri Dorey..... p. 879

Centre national du tourisme. — Avis par M. Alex Roubert..... p. 880

Statut des personnels de police. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 880

Evénements de mai 1945 en Algérie. — Réparation des torts matériels. — Rapport par Mme Devaud..... p. 880

Statut du personnel navigant de l'aéronautique. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 881

Déclassement de parcelles de terrain dépendant de la place de l'Ecluse. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 881

Modification du code de justice militaire pour l'armée de terre. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 882

Déclassement d'un terrain militaire dépendant de l'ouvrage de la Miotte. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 882

Organisation internationale des réfugiés. — Versement de 50 p. 100 de la contribution française. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 882

Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 882

Organisation du travail de manutention dans les ports. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale. p. 883

Contingent exceptionnel de croix du Mérite maritime à l'occasion de la dissolution de la direction des transports maritimes. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 883

Contingent spécial de croix du Mérite maritime à l'occasion de voyages officiels du Président de la République. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 884

Ouverture de crédits au titre du budget du ministère de l'éducation nationale (études de prototypes de bâtiments scolaires). — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 884

Transfert au Panthéon des cendres du gouverneur général Eboué. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 884

Transfert au Panthéon des cendres de Jean Perrin et de Paul Langevin. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 884

Abrogation du décret du 30 mars 1935 dit « décret Régnier ». — Proposition de loi adoptée par l'Assemblée ..... p. 884

Conditions dans lesquelles les militaires dégagés des cadres peuvent concourir pour la Légion d'honneur et la médaille militaire. — Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale..... p. 885

Armée de l'air. — Rappel à l'activité et avancement des officiers placés en non-activité par suppression d'emploi. — Rapport par M. Max Boyer ..... p. 885

Artisans du taxi. — Attributions d'essence et de pneumatiques. — Proposition de loi de Mlle Mireille Dumont ..... p. 885

Aide aux victimes de la catastrophe de Laghouat. — Proposition de résolution de M. Léo Hamon..... p. 886

Conversion de la forêt gabonaise en forêt pure d'okoumés. — Proposition de résolution de M. Durand-Reville ..... p. 886

Ratification de la convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 relative à l'exploitation des chemins de fer luxembourgeois. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 887

Ouverture de crédits sur l'exercice 1948 pour l'organisation des élections au Conseil de la République. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale..... p. 888

Reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1948. — Rapport par M. Menu..... p. 888

Renouvellement des conseils généraux. Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale..... p. 888

Organisation internationale des réfugiés. — Versement de 50 p. 100 de la contribution française. — Rapport par M. Landry..... p. 889

Office national d'immigration. — Ressources financières. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 890

Ouverture de crédits pour l'exploitation des lignes aériennes françaises dans le Pacifique Sud. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ..... p. 891

Organisation de la sécurité sociale dans les mines — Modification des articles 154 et 200 du décret du 27 novembre 1946. — Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale ..... p. 891

Création d'un centre national des recherches vétérinaires. — Proposition de loi de M. Charles Brune. p. 891

Réforme du statut des entreprises. — Proposition de loi de Mme Saunier ..... p. 892

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Application des dispositions du décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées aux personnels de la présidence du conseil qui sont chargés des anciens services d'information.

Le président du conseil des ministres et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités forfaitaires susceptibles d'être attribuées à certains personnels civils de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le relèvement prévu par le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 est applicable aux indemnités forfaitaires qui peuvent être attribuées:

a) En vertu d'un décret du 30 janvier 1946 aux directeurs adjoints, sous-directeurs, chefs de bureau, sous-chefs de bureau de la présidence du conseil, chargés des anciens services d'information;

b) En vertu du décret du 17 décembre 1947 aux agents du service intérieur et du matériel, et dans la limite des nouveaux effectifs maxima ci-après:

Chef surveillant: suppression de l'indemnité;

Huissier du cabinet du ministre (un au maximum);

Caissier payeur (un agent);

Gardiens de bureau investis dans chaque direction des fonctions d'huissier (trois au maximum);

Téléphonistes standardistes: pas d'effectif maximum.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1948.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et par délégation:

Le directeur du cabinet,
BERNARD VILLERS.

Radiodiffusion française.

Par arrêté du 13 décembre 1948, Mlle Lucas (Yvette) est nommée à l'emploi de secrétaire d'administration stagiaire (traitement annuel 173.000 F, arrêté du 21 août 1948), à compter du 20 septembre 1948.

Elle sera affectée, à partir de la même date, à la radiodiffusion française.

Cet arrêté prendra effet à compter du 20 septembre 1948.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Modification de la répartition des réseaux téléphoniques en circonscription.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Sur la proposition du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Vu les articles 40 et 41 de la loi de finances du 31 décembre 1936 concernant la répartition des réseaux en circonscriptions téléphoniques;

Vu l'article 7, (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet duquel est provisoirement maintenu l'acte dit décret du 16 avril 1943 portant définition du réseau téléphonique local,

Arrête:

Art. 1er. — Le réseau de Villevallier est incorporé dans la circonscription de Saint-Julien-du-Sault.

Le réseau de Villeperrot est incorporé dans la circonscription de Sens.

Le réseau de Villotte-Saint-Seine est incorporé dans la circonscription de Vénarey.

Le réseau de Jettingen est incorporé dans la circonscription de Landser.

Les réseaux de Bisping et de Loudrefing sont incorporés dans la circonscription de Dieuze.

Art. 2. — Les réseaux de Villevallier et de Saint-Julien-du-Sault sont fusionnés sous le nom de réseau de Saint-Julien-du-Sault.

Les réseaux de Villeperrot et de Sens sont fusionnés sous le nom de réseau de Sens.

Les réseaux de Villotte-Saint-Seine et de Verrey-sous-Salmaise sont fusionnés sous le nom de réseau de Verrey-sous-Salmaise.

Les réseaux de Jettingen et d'Helfrantzkirch sont fusionnés sous le nom de réseau d'Helfrantzkirch.

Les réseaux de Bisping, de Loudrefing et de Cutting sont fusionnés sous le nom de réseau de Cutting.

Art. 3. — Sont réunis en un seul réseau les postes centraux situés sur le territoire de la commune de Vierzon.

Art. 4. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

Pour le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones:

Le secrétaire général,
HONORÉ FARAT.

Administration centrale.

Par arrêté du 13 décembre 1948, la situation des fonctionnaires figurant au tableau ci-dessous est modifiée comme suit:

Promotions dans le corps des administrateurs des postes, télégraphes et téléphones, et reports de dates initiales de nomination.

NOMS	SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE			MOTIF D'OUVERTURE DE VACANCE
	Grade.	Date d'exécution.	Nature du mouvement.	Grade.	Date d'exécution.	
			I. — *Administrateurs de classe exceptionnelle.*			
MM.						
Lanusse	Administrateur de classe exceptionnelle.	21-1-47	Report de date de la nomination initiale.	Administrateur de classe exceptionnelle.	6-1-46	Emploi créé.
Tour	Idem.	1-6-48	Idem.	Idem.	6-1-46	Idem.
Methion	Administrateur de 1re classe.	1er-1-48	Nomination à l'emploi d'administrateur de classe exceptionnelle et titularisation dans le grade correspondant.	Idem.	6-1-46	Idem.
Testa	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	26-1-47	M. Kiger, décédé, 24 janvier 1947.
Foucher	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-6-48	M. Gabarret, retraité, 1er juin 1948.
			II. — *Administrateurs de 1re classe.*			
Guy (E.).....	Administrateur de 1re classe.	1er-1-46	Report de la date de la nomination initiale.	Administrateur de 1re classe.	6-1-46	Emploi créé.
Calvel	Administrateur de 2e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur de 1re classe et titularisation dans le grade correspondant.	Idem.	6-1-46	Idem.
Cailhau	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	Idem.
Vargues	Administrateur de 1re classe.	26-1-47	Report de date de la nomination initiale.	Administrateur de 1re classe.	6-1-46	Emploi créé.
Mailhol	Idem.	6-9-47	Idem.	Idem.	6-1-46	Idem.
Susini	Administrateur de 2e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur de 1re classe et titularisation dans le grade correspondant.	Idem.	6-1-46	Idem.
Baccou	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Lanusse, nommé administrateur, classe exceptionnelle, le 6 janvier 1946 par même arrêté.
Boutheon	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Tour, nommé administrateur, classe exceptionnelle, le 6 janvier 1946, même arrêté.
Petit	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Methion, nommé administrateur, classe exceptionnelle, le le 6 janvier 1946, même arrêté.
Fautsch	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-4-46	M. Guy, reclassé administrateur, 1re classe, le 6 janvier 1946, même arrêté.
			III. — *Administrateurs de 2e classe.*			
Mlle Rémond.....	Administrateur de 2e classe.	26-1-47	Report de date de la nomination initiale.	Administrateur de 2e classe.	1er-1-46	Emploi créé.
Cartier	Administrateur de 3e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur de 2e classe et titularisation dans le grade correspondant.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Sénateur	Administrateur de 2e classe.	1er-1-46	Report de date de la nomination initiale.	Idem.	6-1-46	Idem.
Penavayre	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	Idem.
Mme Lacassagne..	Idem.	6-3-48	Idem.	Idem.	6-1-46	Idem.
Mme Sauvanet....	Idem.	21-8-48	Idem.	Idem.	6-1-46	Idem.
Griffoul	Administrateur de 3e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur de 2e classe et titularisation dans le grade correspondant.	Idem.	6-1-46	Idem.
Carretier	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	Idem.
Bardet	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Calvel, nommé administrateur, 1re classe, 6 janvier 1946, même arrêté.
Gueylard	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Cailhau, nommé administrateur, 1re classe, 6 janvier 1946, même arrêté.
Calvel	Administrateur de 3e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur, 2e classe, et titularisation dans l'emploi correspondant.	Administrateur de 2e classe	6-1-46	M. Vargues, nommé administrateur, 1re classe, 6 janvier 1946, même arrêté.
Theron	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Mailhol, nommé administrateur, 1re classe, 6 janvier 1946, même arrêté.
Beaucourt	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Susini, nommé administrateur, 1re classe, 6 janvier 1946, même arrêté.
Villin	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Baccou, nommé administrateur, 1re classe, 6 janvier 1946, même arrêté.
Chehu	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Boutheon, nommé administrateur, 1re classe, 6 janvier 1946, même arrêté.

NOMS	SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE			MOTIF D'OUVERTURE DE VACANCE
	Grade.	Date d'exécution.	Nature du mouvement.	Grade.	Date d'exécution.	
MM. Tessonneau	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	6-1-46	M. Petit, nommé administrateur, 1re classe, 6 janvier 1946, même arrêté.
Sabarthes	Administrateur de 2e classe.	6-9-47	Report de date de la nomination initiale.	Idem.	6-1-46	M. Fauisch, nommé administrateur, 1re classe, 6 janvier 1946, même arrêté.
Cotten	Idem.	6-2-48	Idem.	Idem.	1er-1-46	M. Sénateur, reclassé, 6 janvier 1946, même arrêté.
Pijoulat	Idem.	1er-6-48	Idem.	Idem.	1er-1-46	M. Penavayre, reclassé, 6 janvier 1946, même arrêté.
Petrecue	Administrateur de 3e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur, 2e classe, et titularisation dans le grade correspondant.	Idem.	26-1-47	Mlle Remond, nommé administrateur, 2e classe, le 1er janvier 1946.
			IV. — *Administrateurs de 3e classe.*			
Turquet	Administrateur de 3e classe.	1er-1-46	Report de date de la nomination initiale.	Administrateur de 3e classe.	1er-1-46	Emploi créé
Monceix	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Fenjus	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Boursaux	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Mericot	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Contat	Idem.	1er-6-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Bufferne	Idem.	1er-7-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Masson	Idem.	26-1-47	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Marty (R.).....	Agent supérieur de 2e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur de 3e classe et titularisation dans le grade correspondant.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Benoit (A.).....	Idem.	16-2-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Laulhe (E.).....	Idem.	16-4-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Lambert (P.).....	Idem.	1er-4-47	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Perrin (H.).....	Agent supérieur de 3e classe.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Tabailloux (J.)...	Agent supérieur de 2e classe.	1er-7-47	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Dchen (R.).....	Agent supérieur de 3e classe.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Cazabat (R.).....	Agent supérieur de 3e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur de 3e classe et titularisation dans le grade correspondant.	Administrateur de 3e classe.	1er-1-46	Emploi créé.
Aubineau (A.)....	Agent supérieur de 2e classe.	1er-9-48	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Saurat (G.).....	Agent supérieur de 3e classe.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Lavier (A.).....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Delandines (R.)...	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Dulong (R.).....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Esclatines (J.)....	Agent supérieur de 2e classe.	6-3-48	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Delor (P.).....	Agent supérieur de 3e classe.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Clerc (F.).....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Robert (J.).....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Feunteun (A).....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Laplace (M.).....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Pinan-Lucarre	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Abraham (A.)....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	Idem.
Giraudon (R.)....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	M. Turquet, reclassé administrateur, 3e classe, 1er janvier 1946, même arrêté.
Toulon (A.).....	Agent supérieur de 3e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur de 3e classe et titularisation dans le grade correspondant.	Administrateur de 3e classe.	1er-1-46	M. Monceix, reclassé administrateur, 3e classe, 1er janvier 1946, même arrêté.
Gaillard (P.).....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	M. Fenjus, reclassé administrateur, 3e classe, 1er janvier 1946, même arrêté.
Arlet (G.).....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	M. Boursaux, reclassé administrateur, 3e classe, 1er jenvier 1946, même arrêté.
Frot (F.).....	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-1-46	M. Mérigot, reclassé administrateur, 3e classe, 1er janvier 1946, même arrêté.
Burosse	Administrateur de 3e classe.	1er-11-46	Report de date de la nomination initiale.	Idem.	1er-6-46	M. Contat, reclassé administrateur, 3e classe, 1er janvier 1946, même arrêté.
Laveissière	Agent supérieur de 3e classe.	1er-1-46	Nomination à l'emploi d'administrateur, 3e classe, et titularisation dans le grade correspondant.	Idem.	1er-7-46	M. Bufferne, reclassé administrateur, 3e classe, 1er janvier 1946, même arrêté.
Mme Saint-Laurent	Idem.	1er-1-46	Idem.	Idem.	1er-11-46	M. Burosse, reclassé administrateur, 3e classe, 1er juillet 1946, même arrêté.
			Administrateur adjoint.			
Lignace (R.).....	Administrateur adjoint.	16-7-46	Report de date de la nomination initiale.	Administrateur Idem.	16-4-46	Emploi vacant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Services extérieurs.

Par arrêté du 6 décembre 1948, a été réintégré dans les cadres et affecté à Paris-services radioélectriques: M. Rousselet, ingénieur.

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 48-1885 du 13 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour la création de postes à la cour d'appel de Tunis.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi du 27 mars 1883 portant organisation de la juridiction française en Tunisie, modifiée par la loi validée du 9 juin 1941, et notamment son article 10 *bis* (alinéa 3), ainsi conçu:

« La composition de la cour d'appel de Tunis pourra être modifiée par décret, rendu en la forme des règlements d'administration publique »,

et le dernier alinéa, *in fine*, de son article 11, ainsi conçu:

« Le nombre des juges et des substituts pourra être augmenté, et des commis-greffiers pourront être institués par décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique »;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'alinéa 2 de l'article 10 *bis* de la loi du 27 mars 1883, modifié par la loi du 9 juin 1941, est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 10 bis. — . . . . . .

« Elle comprend:
» Un premier président;
« Deux présidents de chambre;
« Six conseillers;
« Un procureur général;
« Un avocat général;
« Deux substituts généraux;
« Un greffier en chef;
« Deux greffiers ».

Art. 2. — Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Décret du 13 décembre 1948 plaçant dans la position de détachement un conseiller à la cour de cassation.

Par décret en date du 13 décembre 1948, M. Jean Brouchot, conseiller à la cour de cassation, élu par l'Assemblée nationale en qualité de membre du conseil supérieur de la magistrature, est placé pour la durée de son mandat dans la position de détachement prévue par l'article 5 de la loi susvisée.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 10 décembre 1948, est rapporté l'arrêté du 16 mai 1948 en tant qu'il suspend pendant une durée de cinq ans la pension de retraite de M. Steib (Charles), ancien premier surveillant de la maison centrale d'Ensisheim, dont la durée de suspension de pension est ramenée à trois ans.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 16 octobre 1948 portant mise à la retraite d'un ambassadeur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Nagglar (Paul-Emile), ambassadeur de France, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 16 octobre 1948.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Décret du 6 décembre 1948 portant nomination d'un ambassadeur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bonneau (Lucien-Benjamin-Gabriel), ministre plénipotentiaire de 2e classe, directeur d'Afrique Levant, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la république à Mexico, en remplacement de M. Lescuyer.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Décret du 13 décembre 1948 plaçant un ambassadeur de France en disponibilité sans traitement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 45-2524 du 26 octobre 1945 fixant les règles de nomination des ambassadeurs;

Vu le décret du 15 novembre 1920, modifié par le décret du 20 août 1945, réglementant les positions diverses des agents des services extérieurs;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 11 avril 1948 en vertu duquel M. le général d'armée Catroux (Georges - Albert - Julien), ambassadeur de France, a été placé dans la position définie par l'article 4 de l'ordonnance n° 45-2524 du 26 octobre 1945 fixant les règles de nomination des ambassadeurs, est abrogé à dater de ce jour.

Art. 2. — M. le général d'armée Catroux (Georges - Albert - Julien), ambassadeur de France, est placé en position de disponibilité, sans traitement, sur sa demande, à compter de la date du présent décret.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-1886 du 13 décembre 1948 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1948 (postes, télégraphes et téléphones).

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 7 du décret du 24 mai 1938 relatif à l'ouverture de crédits et à l'équilibre du budget de l'Etat;

Vu l'article 51 de la loi de finances du 31 décembre 1938 étendant les dispositions de l'article 7 du décret du 24 mai 1938 à l'exploitation des postes, télégraphes et téléphones;

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948, au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles),

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, pour l'exercice 1948, en addition aux crédits alloués par la loi du 14 septembre 1948 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 160.860.000 F et applicables aux chapitres ci-après:

Chap. 117. — Indemnités éventuelles et spéciales	153.700.000 F.
Chap. 602. — Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers.....	7.160.000
Total égal.....	160.860.000 F.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et ratifié dans les formes prévues par l'article 7 du décret du 24 mai 1938.

Fait à Paris, le 13 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

EUGÈNE THOMAS.

Décret n° 48-1837 du 13 décembre 1948 portant autorisation de dépenses à titre d'avances en excédent des crédits ouverts (budget de l'éducation nationale).

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 43 de la loi de finances du 30 avril 1931;

Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 9 du décret du 29 novembre 1934 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité de l'Etat;

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, à titre d'avances en excédent des crédits ouverts par la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 et par des textes spéciaux, l'imputation de dépenses s'élevant à la somme totale de 1.005.085.000 F, réparties, par services et par chapitres, conformément à l'état ci-annexé.

Art. 2. — Les dépenses ainsi autorisées seront engagées, ordonnancées, acquittées comme en matière de dépenses budgétaires.

Art. 3. — Le présent décret sera soumis à l'approbation du Parlement dans les délais fixés par les articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du décret du 29 novembre 1934.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Etat des autorisations de dépenses en excédent des crédits ouverts.

NUMÉRO des chapitres	LIBELLÉ DES CHAPITRES	MONTANT des dépenses.
		francs.
	Education nationale.	
110	Ecole primaire élémentaire. — Rémunération des instituteurs et institutrices intérimaires.	101.376.000
170	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Traitements du personnel titulaire.....	1.592.000
307	Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale	3.000.000
312	Administration académique. — Frais de déplacements et de missions.....	5.000.000
323	Enseignement du deuxième degré. — Examens et concours.....	40.000.000
327	Lycées. — Matériel.....	300.000.000
330	Enseignement du premier degré. — Frais de déplacements et de missions.....	120.000.000
4061	Restaurants universitaires.....	28.213.000
	Total pour l'éducation nationale.....	569.181.000
	France d'outre-mer.	
104	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Traitements.....	358.000
105	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Indemnités et allocations diverses.....	1.007.000
402	Bourses d'enseignement et de voyage. — Allocations scolaires.....	3.400.000
503 Nouveau	Subvention au budget local du Togo pour la lutte contre la trypanosomiase et la lèpre..	16.000.000
6002	Mission de délimitation et d'abornement de la côte française des Somalis.....	2.739.000
701	Travailleurs indochinois. — Entretien des travailleurs et dépenses diverses.....	80.000.000
	Total pour la France d'outre-mer.....	103.504.000
	Santé publique et population.	
313	Mesures exceptionnelles d'hygiène.....	2.100.000
	Travail et sécurité sociale.	
706	Formation professionnelle accélérée. — Dépenses de fonctionnement des centres.....	330.000.000
	RECAPITULATION	
	Education nationale.....	569.181.000
	France d'outre-mer.....	103.504.000
	Santé publique et population.....	2.100.000
	Travail et sécurité sociale.....	330.000.000
	Total général.....	1.005.085.000

Décret n° 48-1888 du 13 décembre 1948 fixant la composition et le fonctionnement de la commission prévue à l'article 12 de la loi n° 48-1503 du 28 septembre 1948 concernant la liquidation de biens, droits et intérêts italiens en Tunisie.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des affaires étrangères et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 12 de la loi n° 48-1503 du 28 septembre 1948 concernant la liquidation des biens, droits et intérêts italiens en Tunisie,

Décrète:

Art. 1er. — La commission prévue à l'article 12 de la loi est composée comme suit:

Le directeur d'Afrique-Levant au ministère des affaires étrangères ou son représentant, président;

Le directeur des accords techniques au ministère des affaires étrangères ou son représentant;

Le directeur du budget au ministère des finances ou son représentant;

Le chef du service des domaines au ministère des finances ou son représentant;

Un représentant du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice;

Un représentant du résident général de France à Tunis;

Le chef du service de liquidation des biens italiens en Tunisie ou son représentant.

Le secrétariat de la commission est assuré par le ministère des affaires étrangères.

Art. 2. — La commission a son siège au ministère des affaires étrangères, où elle se réunit sur la convocation de son président. Elle ne peut valablement délibérer que si tous ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

La commission peut s'adjoindre, à titre consultatif, tel membre qu'il lui plaît de désigner. Elle peut, d'autre part, entendre le secrétaire général du gouvernement tunisien ou ses représentants.

Les décisions de la commission sont constatées par un procès-verbal.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Cent sixième tirage des obligations de l'emprunt de 80 millions de francs du protectorat de l'Annam et du Tonkin.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 10 février 1896 autorisant l'émission par le protectorat de l'Annam et du Tonkin d'un emprunt de 80 millions de francs en obligations de 100 F à 2 1/2 p. 100 garanti par le Gouvernement français;

Vu l'arrêté du gouvernement général de l'Indochine en date du 11 février 1896, rendu en exécution de la loi précitée et réglant les formes de l'émission desdites obligations;

Vu notamment l'article 1er de cet arrêté prescrivant que ces obligations sont remboursables au pair en soixante ans au moyen de tirages au sort semestriels, dont le premier a eu lieu le 1er juillet 1896;

Vu l'article 2 de la convention passée à Paris le 9 octobre 1896 entre le ministre des colonies et la Banque de l'Indochine, en vue du service de l'emprunt par cet établissement,

Arrête:

Art. 1er. — Le cent sixième tirage des obligations de l'emprunt de 80 millions de francs du protectorat de l'Annam et du Tonkin aura lieu dans une des salles du ministère des finances le 3 janvier 1949, à dix heures du matin. A ce tirage, il sera extrait de la roue 123 bulletins de séries, représentant 12.300 obligations remboursables à partir du 1er février 1949.

Art. 2. — Une commission est constituée à l'effet de procéder aux opérations de tirage.

Art. 3. — Sont nommés membres de cette commission:

Le directeur du Trésor ou son représentant, président;

L'agent comptable central du Trésor ou son représentant;

L'administrateur civil chargé des emprunts à la direction du Trésor ou son représentant;

L'administrateur civil chargé du bureau du matériel à l'administration centrale des finances ou son représentant;

Un représentant de l'administration centrale de la France d'outre-mer;

Un représentant de la Banque de l'Indochine.

Fait à Paris, le 11 décembre 1948.

Pour le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et par délégation:
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et par délégation:

Le directeur du cabinet,
BERNARD VILLERS.

Direction générale du contrôle et des enquêtes économiques.

Par arrêté du 6 décembre 1948, MM. Bourguignon (Georges), Carlier (Georges-Jean-Auguste), Dupin (Edouard-Marie-André), Pointivy (Lucien), directeurs du contrôle et des enquêtes économiques, ont été, sur leur demande, dégagés des cadres et placés, à compter du 16 décembre 1948, en position de congé valable pour l'avancement et pour la retraite dans les conditions fixées par l'article 6 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947.

L'honorariat de leur grade leur a été conféré.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Remise de débet.

Par arrêté interministériel du 8 décembre 1948, il est fait remise gracieuse à la succession de M. Le Mogadur, représentée par Mmes Charles et Raphaël Burguin, de la somme de 21.293,70 F en principal, représentant le reliquat du prix de cession d'un thonier construit par l'Etat, et des intérêts afférents à cette somme.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Composition des 2e, 4e et 5e commissions administratives paritaires en ce qui concerne la représentation de l'administration et du personnel.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, et notamment l'article 2 de ce décret;

Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1947 portant création d'une commission administrative paritaire au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

DÉSIGNATION	NOMBRE de représentants de l'administration.	NOMBRE de représentants du personnel.
.....	...	....
2e commission.		
Agents supérieurs:		
1re classe et médecin chef de l'I. N. I.	3	1
2e classe et secrétaire administratif de l'I. N. I.		1
3e classe.....		1
		3
4e commission.		
Chefs de groupe.....	4	2
Commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité		
Commis administratifs principaux et commis administratifs		2
Commis comptable.....		
		4
5e commission.		
Sténodactylographes et dactylographes	5	2
Expéditionnaires, aide-commis administratif, régisseur des dépenses, dame employée		2
Agents de bureau.....		
Infirmière de l'I. N. I.		1
		5
.....	...	...

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1948.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation:

Le directeur du cabinet,
EMMANUEL CHALANDON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Médaille d'honneur de la police française.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-1505 du 11 août 1947 relatif au statut de la médaille d'honneur de la police française;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La médaille d'honneur de la police française est décernée, à titre exceptionnel:

A titre posthume, au gardien Libessart (Hermant), du corps urbain de Menton, pour les motifs suivants: « A trouvé la mort dans la nuit du 30 au 31 octobre 1948, en procédant à l'arrestation de dangereux malfaiteurs. A fait preuve de rares qualités d'initiative et de courage et du sens le plus élevé du devoir ».

Au gardien Massone (Paul), du corps urbain de Menton, pour les motifs suivants: « A été grièvement blessé, dans la nuit du 30 au 31 octobre 1948, en procédant à l'arrestation de dangereux malfaiteurs. A fait preuve de rares qualités d'initiative et de sang-froid, et d'un courage digne de tout éloge ».

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 novembre 1948.

JULES MOCH.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-1505 du 11 août 1947 relatif au statut de la médaille d'honneur de la police française;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La médaille d'honneur de la police française est décernée aux fonctionnaires dont les noms suivent, en récompense de leurs bons services et du dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions:

AIN

MM.

Cretiot (Lucien), inspecteur, sûreté nationale.
Guillard (Marcel), inspecteur, sûreté nationale.
Laffont (Camille), inspecteur, sûreté nationale.
Bechet (Eugène), gardien de la paix, police d'Etat.

AISNE

MM.

Kimmel (Pierre), secrétaire principal, police d'Etat.
Doyen (Pierre), secrétaire, police d'Etat.
Delaplace (Gabriel), brigadier, police d'Etat.
Galoin (Julien), agent spécial archiviste, police d'Etat.
Bridoux (Marcel), garde champêtre, police municipale.
Detalle (Paul), garde champêtre, police municipale.

ALLIER

MM.

Carriol (Edmond), commissaire, sûreté nationale.
Supplissiau (Gilbert), inspecteur chef, police d'Etat.
Maubrou (Jules), secrétaire, police d'Etat.
Beauduffe (Etienne), brigadier, police d'Etat.
Flamand (Gaston), brigadier, police d'Etat.
Tauveron (André), brigadier, police d'Etat.
Castelli (Jean), gardien de la paix, police d'Etat.
Moreau (Jean), gardien de la paix, police d'Etat.
Galmard (Claude), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Martin (Léon), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Taillandier (Pierre), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Voisin (Pierre), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Greuzat (Auguste), garde champêtre, polices municipales et rurales.

ALPES-MARITIMES

MM.

Rives (Jean), inspecteur principal, sûreté nationale.
Leandri (Antoine), inspecteur principal, sûreté nationale.
Marioli (Vincent), inspecteur, sûreté nationale.
Perinelli (Pierre), inspecteur, sûreté nationale.
Albin (Louis), secrétaire, police d'Etat.
Dupont (Emile), secrétaire, police d'Etat.
Sigaut (Marius), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Astolfi (Nicolas), inspecteur, police d'Etat.
Brun (Adrien), inspecteur, police d'Etat.
Beretti (Antoine), brigadier-chef, police d'Etat.
Boury (René), brigadier-chef, police d'Etat.
Giudicelli (Charles), brigadier-chef, police d'Etat.
Lanfranchi (Antoine), brigadier-chef, police d'Etat.
Cianfarani (Jérôme), brigadier, police d'Etat.
Daver (Eugène), brigadier, police d'Etat.
Duclaud (Henri), brigadier, police d'Etat.
Baroche (Jean), gardien de la paix, police d'Etat.
Bres (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Carle (François), gardien de la paix, police d'Etat.
Gleize (Maxime), gardien de la paix, police d'Etat.
Lacomme (Aimé), gardien de la paix, police d'Etat.
Poggi (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.
Vernet (Auguste) gardien de la paix, police d'Etat.

ARDECHE

MM.

Sanial (Marius), brigadier, police d'Etat.
Chambret (Germain), garde champêtre (retraité), polices municipales et rurales.
Lyon (Adrien), garde champêtre (retraité), polices municipales et rurales.

ARDENNES

MM.

Granfils (Alfred), brigadier-chef, police d'Etat.
Godart (Roger), brigadier, police d'Etat.

ARIEGE

M. Laurens (Ernest), inspecteur, sûreté nationale.

AUBE

MM.

Tournemeulle (André), inspecteur chef, police d'Etat.
Parickmier (Raymond), brigadeir-chef, police d'Etat.
Marais (Bernard), gardien de la paix, police d'Etat.
Fevre (André), agent spécial, police d'Etat.
Moreau (Henri), gardien de la paix, police municipale et rurale.
Pichon (Ernest), garde champêtre, police municipale et rurale.

AUDE

MM.

Carayol (Auguste), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Chastang (Isidore), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Llauro (Pierre), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Colomes (Joseph), inspecteur (en retraite), police d'Etat.
Pages (Joseph), sous-brigadier, police d'Etat.

Promotion exceptionnelle.

MM.

Laberie (Louis), sous-brigadier, police d'Etat.
Ferrer (Dominique), ex-gardien de la paix, police d'Etat.

AVEYRON

M. Irigoin (Jean), inspecteur, police d'Etat.

BAS-RHIN

MM.

Lacombe (Paul), commissaire, sûreté nationale.
Averty (Henri), inspecteur, sûreté nationale.
Faure (Etienne), inspecteur, sûreté nationale.
Moser (Louis), officier de paix, sûreté nationale.
Woy (Georges), officier de paix, sûreté nationale.
Vogel (Armand), officier de paix, sûreté nationale.
Gougaud (Pierre), secrétaire principal, police d'Etat.
Ott (Albert), brigadier-chef, police d'Etat.
Romens (Joseph), brigadier-chef, police d'Etat.
Braun (René), brigadier, police d'Etat.
Gross (Georges), brigadier, police d'Etat.
Monne (Jean), brigadier, police d'Etat.
Gass (Aloyse), sous-brigadier, police d'Etat.
Rochri (Léon), sous-brigadier, police d'Etat.
Schmitt (Joseph), sous-brigadier, police d'Etat.
Balot (Paul), gardien de la paix, police d'Etat.
Heimlich (Emile), gardien de la paix, police d'Etat.
Lutz (Robert), gardien de la paix, police d'Etat.
Hoernel (Georges), gardien de la paix, police d'Etat.
Binder (Georges), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Kast (Charles), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Noeppel (Charles), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Weil (Guillaume), garde champêtre, polices municipales et rurales.

BASSES-ALPES

M. Certano (Ernest), inspecteur, police d'Etat.

BASSES-PYRENEES

MM.

Abadie (Jean), inspecteur photographe, sûreté nationale.
Fouquet (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.

BOUCHES-DU-RHONE

MM.

Alleguede (Léon), commissaire principal, sûreté nationale.
Baney (Pierre), commissaire principal, sûreté nationale.
Reuilh (Gaston), commissaire principal, sûreté nationale.
Conte (Henri), commissaire, sûreté nationale.
Sebeille (Edmond), commissaire, sûreté nationale.
Arlaud (Gabriel), inspecteur, sûreté nationale.
Garrigue (Edouard), inspecteur, sûreté nationale.

Pujol (Ernest), inspecteur, sûreté nationale.
Vincentelli (Don-Joseph), inspecteur, sûreté nationale.
Monteletan (Frédéric), commandant principal, sûreté nationale.
Demur (Marius), officier de paix principal, sûreté nationale.
Filhol (René), officier de paix principal, sûreté nationale.
Canavaggio (René), officier de paix, sûreté nationale.
Noisilier (Raymond), officier de paix, sûreté nationale.
Bonnot (Gaston), secrétaire, police d'Etat.
Damiani (Louis), secrétaire, police d'Etat.
Furcat (Henri), secrétaire, police d'Etat.
Bourgeais (Henri), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Esmieu (Louis), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Mattei (Jean-Baptiste), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Michel (Marcel), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Richard (Félix), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Simon (Fernand), inspecteur, police d'Etat.
Truchasson (Armand), inspecteur, police d'Etat.
Boissin (René), brigadier-chef, police d'Etat.
Courbet (Emile), brigadier-chef, police d'Etat.
Crastes (Pierre), brigadier-chef, police d'Etat.
Segard (André), brigadier-chef, police d'Etat.
Auban (Louis), brigadier, police d'Etat.
Avias (Henri), brigadier, police d'Etat.
Castel (François, brigadier, police d'Etat.
De Meritens (Louis), brigadier, police d'Etat.
Faure-Geors (Théophile), brigadier, police d'Etat.
Faure (Marcel), brigadier, police d'Etat.
Gelly (Auguste), brigadier, police d'Etat.
Labat (Julien), brigadier, police d'Etat.
Lavigne (Antoine), brigadier, police d'Etat.
Paoli (Jacques), brigadier, police d'Etat.
Peyrol (Rémy), brigadier, police d'Etat.
Pourny (Georges), brigadier, police d'Etat.
Roux (Charles), brigadier, police d'Etat.
Sale (Jules), brigadier, police d'Etat.
Sève (Marius), brigadier, police d'Etat.
Veaugier (Louis), brigadier, police d'Etat.
Blanc (Auguste), sous-brigadier, police d'Etat.
Cardoni (Sauveur), sous-brigadier, police d'Etat.
Coste (Léon), sous-brigadier, police d'Etat.
Dardaillon (Francis), sous-brigadier, police d'Etat.
Dumont (Jacques), sous-brigadier, police d'Etat.
Lebreux (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Lunel (Julien), sous-brigadier, police d'Etat.
Nobili (François), sous-brigadier, police d'Etat.
Orieux (Jacques), sous-brigadier, police d'Etat.
Ruberti (Joseph), sous-brigadier, police d'Etat.
Vigne (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Aragon (Elie), gardien de la paix, police d'Etat.
Bacci (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Banchi (Zacharie), gardien de la paix, police d'Etat.
Bérard (Alexandre), gardien de la paix, police d'Etat.
Berardo (Charles), gardien de la paix, police d'Etat.
Bouteille (Léopold), gardien de la paix, police d'Etat.
Capus (Baptistin), gardien de la paix, police d'Etat.
Casali (Antonin), gardien de la paix, police d'Etat.
Cavaille (Clément), gardien de la paix, police d'Etat.
Domeniol (Léon), gardien de la paix, police d'Etat.
Gilles (Gabriel), gardien de la paix, police d'Etat.
Giordanengo (Gérard), gardien de la paix, police d'Etat.
Hugou (Désiré), gardien de la paix, police d'Etat.
Lioze (Charles), gardien de la paix, police d'Etat.
Mondino (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.
Neyral (Gaston), gardien de la paix, police d'Etat.
Ostella (Jean), gardien de la paix, police d'Etat.
Pique (Antoine), gardien de la paix, police d'Etat.
Pomies (Auguste), gardien de la paix, police d'Etat.
Roux (Antoine), gardien de la paix, police d'Etat.
Sabatier (Georges) gardien de la paix, police d'Etat.
Sanières (Marcelin), gardien de la paix, police d'Etat.
Smith (Georges), gardien de la paix, police d'Etat.
Vaissade (Marius), gardien de la paix, police d'Etat.

CALVADOS

MM.

Lemonnier (André), commissaire, sûreté nationale.
Philip (Jean), inspecteur principal, sûreté nationale.
Cressier (André), secrétaire, police d'Etat.
Lebreton (Robert), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Louet (Paul), inspecteur, police d'Etat.
Regnault (René), brigadier, police d'Etat.
Hirondel (Gabriel), sous-brigadier, police d'Etat.
Julou (Jean), sous-bridagier, police d'Etat.
Lechoux (Hippolyte), gardien de la paix, police d'Etat.
Mangnan (Thomas), gardien de la paix, police d'Etat.
Yvroux (Alfred), agent spécial, police d'Etat.
Darcel (André), garde champêtre, police municipale et rurale.
Honoré (Jules), garde champêtre, police municipale et rurale.
Letirand (Emile), garde champêtre, police municipale et rurale.

CANTAL

MM.

Olivier (Antoine), garde champêtre, police municipale et rurale.
Gendre (François), garde champêtre, police municipale et rurale.
Astruc (Jean), garde champêtre, police municipale et rurale.
Hugon (Félix), garde champêtre, police municipale et rurale.
Jouve (Félix), garde champêtre, police municipale et rurale.

CHARENTE

M. Trillaud (Célestin), garde champêtre, police municipale et rurale.

CHARENTE-MARITIME

MM.

Meslin (Alexis), gardien de la paix, police d'Etat.
Moreau (René), gardien de la paix, police d'Etat.
Commailleau (Léon), garde champêtre, police municipale et rurale.
Decay (Pierre), garde champêtre, police municipale et rurale.
Depin (Edgard), garde champêtre, police municipale et rurale.
Jard (Gaston), garde champêtre, police municipale et rurale.
Moumon (Augustin), garde champêtre, police municipale et rurale.
Rembert (Paul, garde champêtre, police municipale et rurale.
Vieuille (Ernest), garde champêtre, police municipale et rurale.
Villier (Arsenne), garde champêtre, police municipale et rurale.
Violeau (Octave), garde champêtre, police municipale et rurale.

CHER

MM.

Thépin (Abel), gardien de la paix, police d'Etat.
Chassagne (Henri), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Lebrun (Martial), brigadier, police d'Etat.
Berger (Léon), garde champêtre, police municipale et rurale.
Boiry (Eugène), garde champêtre, police municipale et rurale.
Desmoulins (Jules), garde champêtre, police municipale et rurale.
Favière (Eugène), garde champêtre, police municipale et rurale.
Fleuriet (Marcel), garde champêtre, police municipale et rurale.
Jeambrun (Antoine), garde champêtre, police municipale et rurale.
Godon (Eugène), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Loury (Philippe), garde champêtre, police municipale et rurale.
Pinson (Louis), garde champêtre, police municipale et rurale.
Renault (Louis), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Sochard (Jean), garde champêtre, police municipale et rurale.

CORSE

MM.

Giacobbi (Pierre), inspecteur, police d'Etat.
Ceccaldi (Pierre), brigadier, police d'Etat.
Scaglia (Antoine), sous-brigadier, police d'Etat.

COTES-DU-NORD

MM.

Rivoalland (Yves-Marie), inspecteur, police d'Etat.
Le Malet (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Denis (Jean-Baptiste), garde champêtre, police municipale et rurale.

Promotion exceptionnelle.
(A titre posthume.)

MM.

Maillard (Charles), gardien de la paix, police d'Etat.
Mehut (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.

COTE-D'OR

MM.

Brouée (Hubert), agent spécial, sûreté nationale.
Baudouin (André), secrétaire, police d'Etat.
Minot (Charles), secrétaire, police d'Etat.
Robinet (Abel), inspecteur chef, police d'Etat.
Gesse (Charles), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Chauffard (Albert), inspecteur ,police d'Etat.
Corail (Eugène), inspecteur, police d'Etat.
Demortière (Pierre), inspecteur, police d'Etat.
Morlin (Maurice), inspecteur, police d'Etat.
Nicolas (Jules), inspecteur, police d'Etat.
Paturel (Robert), inspecteur, police d'Etat.
Paupert (Henri), inspecteur, police d'Etat.
Sellenet (Emile), brigadier-chef, police d'Etat.
Boigey (Marcel), brigadier, police d'Etat.
Guenuchot (Léon), sous-brigadier, police d'Etat.
Lomberger (Henri), sous-brigadier, police d'Etat.
Frerebeau (Victor), gardien de la paix, police d'Etat.
Guerlau (Marcel), gardien de la paix, police d'Etat.
Perrigney (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.

CREUSE

M. Lagrange (Jules), garde champêtre, police municipale et rurale.

DEUX-SEVRES

MM.
Ayrault (Alexandre), garde champêtre, police municipale et rurale.
Baudouin (Marcel), garde champêtre, police municipale et rurale.
Beaujeaud (Alexandre), garde champêtre, police municipale et rurale.
Benay (Arthur), gardien de la paix (retraité), police municipale et rurale.
Berce (Louis), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Bernard (Félix), garde champêtre, police municipale et rurale.
Billaud (Ferdinand), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Gaborit (Camille), garde champêtre, police municipale et rurale.
Gauduchon (Pierre), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Genin (Auguste), garde champêtre, police municipale et rurale.
Godard (Armand), garde champêtre, police municipale et rurale.
Gourdon (Ernest), garde champêtre, police municipale et rurale.
Mancaud (Octave), garde champêtre, police municipale et rurale.
Palluaud (Georges), garde champêtre, police municipale et rurale.
Paluault (Théophane), garde champêtre, police municipale et rurale.
Renou (Isidore), garde champêtre, police municipale et rurale.
Robin (Jules), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Sourisseau (Henri), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Viault (Clément), garde champêtre, police municipale et rurale.

DORDOGNE

MM.
Delage (Elie), inspecteur chef, police d'Etat.
Amouroux (André), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Jack (Raoul), inspecteur, police d'Etat.
Magne (Paul), brigadier, police d'Etat.
Roussarie (Paul), brigadier, police d'Etat.
David (Maurice), gardien de la paix, police d'Etat.

DOUBS

MM.
Brie (Robert), commissaire, sûreté nationale.
Masson (René), secrétaire, police d'Etat.
Lambert (Marcel), inspecteur, police d'Etat.
Coulot (Emile), brigadier, police d'Etat.
Duvernet (Henri), brigadier, police d'Etat.
Humbert (Marcel), brigadier, police d'Etat.
Buttet (Georges), sous-brigadier, police d'Etat.

DROME

MM.
Dubois (Gabriel), inspecteur, sûreté nationale.
Bilton (Henri), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Mouton (Henri) brigadier, police d'Etat.
Richard (Auguste), gardien de la paix, police d'Etat.

EURE

MM.
Allard (Robert), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Renauld (René), brigadier, police d'Etat.
Rousselin (Louis), brigadier, police d'Etat.
Biondi (François), gardien de la paix, police d'Etat.

EURE-ET-LOIR

MM.
Prades (Paul), commissaire, sûreté nationale.
Gautier (Henri), brigadier-chef, police d'Etat.
Buisson (Georges), sous-brigadier, police d'Etat.
Denet (Gilbert), gardien, police d'Etat.
Joyeux (Léopold), secrétaire, police d'Etat.
Cailleaux (Alphonse), garde champêtre, police municipale et rurale.
Guérin (Georges), garde champêtre, police municipale et rurale.

FINISTERE

MM.
Derrien (Joseph), commissaire, sûreté nationale.
Nicolas (Michel), inspecteur-chef, police d'Etat.
Castel (René), inspecteur, police d'Etat.
Horel (Louis), brigadier, police d'Etat.
Mevel (Joseph), brigadier, police d'Etat.
Bathany (Sébastien), sous-brigadier, police d'Etat.
Le Saout (Gabriel), sous-brigadier, police d'Etat.
Pichon (Yves), gardien de la paix (retraité), police d'Etat.

GARD

MM.
Bonnet (René), inspecteur, police d'Etat.
Pic (David), inspecteur, police d'Etat.
Maque (Jean), brigadier-chef, police d'Etat.
Alin (Albin), brigadier, police d'Etat.
Falibert (Joseph), brigadier, police d'Etat.
Manifacier (Marius), brigadier, police d'Etat.
Servat (Jean), brigadier, police d'Etat.
Ferlay (Maurice), sous-brigadier, police d'Etat.
Praden (Emile), sous-brigadier, police d'Etat.
Hugues (André), gardien, police d'Etat.
Icard (Robert), gardien, police d'Etat.

GIRONDE

MM.
Jourda (Joseph), commissaire principal, sûreté nationale.
Laspeyres (Barthélémy), officier de paix, sûreté nationale.
Audebert (Aimé), inspecteur principal, sûreté nationale.
Sendex (Roger), inspecteur, sûreté nationale.
Doux (Pierre), secrétaire de police, police d'Etat.
Rouge (Louis), secrétaire de police, police d'Etat.
Lagues (Albert), inspecteur, police d'Etat.
Hitce (Camille), agent spécial, police d'Etat.
Souan (Louis), agent spécial, police d'Etat.
Beziade (Edouard), brigadier-chef, police d'Etat.
Larriveau (André), brigadier-chef, police d'Etat.
Barrailh (Marcel), brigadier, police d'Etat.
Bourchenin (Alphonse), brigadier, police d'Etat.
Coronas (Jacques), brigadier, police d'Etat.
Daran (André), brigadier, police d'Etat.
Darrouzes (Louis), brigadier, police d'Etat.
Dauga (Georges), brigadier, police d'Etat.
Favre (Auguste), brigadier, police d'Etat.
Francastel (Joseph), brigadier, police d'Etat.
Lacaze (Etienne), brigadier, police d'Etat.
Larroux (Raymond), brigadier, police d'Etat.
Marcianay (Joseph), brigadier, police d'Etat.
Bouteau (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Lasbasses (Marcel), sous-brigadier, police d'Etat.
Joffre (Albert), gardien de la paix, police d'Etat.
Lassept (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.
Laurent (Roger), gardien de la paix, police d'Etat.
Moli (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.

HAUTE-GARONNE

MM.
Blachas (Aimé), commissaire divisionnaire, sûreté nationale.
Rault (Gaston), inspecteur principal, sûreté nationale.
Rey (Gabriel), inspecteur, sûreté nationale.
Portay (Henri), commandant principal, sûreté nationale.
Portier (Jean), inspecteur chef, police d'Etat.
Rives (Paul), inspecteur chef, police d'Etat.
Loubère (Victor), inspecteur (retraité), police d'Etat.
Capelet (Bernard), brigadier-chef, police d'Etat.
Farre (Augustin), brigadier-chef, police d'Etat.
Rouch (Syvère), brigadier-chef, police d'Etat.
Teulière (Alfred), brigadier, police d'Etat.
David (Armand), sous-brigadier, police d'Etat.
Deguiraud (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Rousse (Charles), sous-brigadier, police d'Etat.
Sabardu (Benjamin), sous-brigadier, police d'Etat.
Saintenac (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Tardieu (André), gardien, police d'Etat.
Barthe (Eugène), garde champêtre, police municipale et rurale.
Baysse (Jean), garde champêtre, police municipale et rurale.

HAUTE-LOIRE

MM.
Blandin (Pierre), brigadier-chef, police d'Etat.
Solignac (Clément), gardien de la paix, police d'Etat.
Brouillet (Joseph), garde champêtre, police municipale et rurale.
Abrial (Pierre), garde champêtre, police municipale et rurale.
Bonnefoy (Clément), garde champêtre, police municipale et rurale.
Brioudes (Régis), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Brun (Claudius), garde champêtre, police municipale et rurale.
Gauthier (Léon), garde champêtre, police municipale et rurale.
Migne (Pierre), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Pougheon (Henri), garde champêtre, police municipale et rurale.

HAUTES-ALPES

M. Sarlin (Louis), secrétaire, police d'Etat.

HAUTE-SAONE

MM.
Bazin (Maurice), inspecteur principal, sûreté nationale.
Alison (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.
Daval (Edmond), garde messier, police municipale et rurale.

HAUTES-PYRENEES

M. Barrère (Narcisse), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.

HAUT-RHIN

MM.
Lamey (Ernest), inspecteur, sûreté nationale.
Gebhard (Eugène), gardien de la paix, police d'Etat.
Baumann (Charles), garde champêtre, police municipale et rurale.
Ehretsmann (Gustave), commis secrétaire principal, police municipale et rurale.
Meyer (Joseph), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Kammerer (Marcel), brigadier des gardes champêtres, police municipale et rurale.
Seelig (Xavier), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Wurster (Eugène), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.

HAUTE-VIENNE

MM.
Lauzin (Pierre), inspecteur principal, sûreté nationale.
Giraud (Georges), inspecteur, sûreté nationale.
Othelin (Charles), inspecteur, sûreté nationale.

Rillardon (Ernest), inspecteur, sûreté nationale.
Gauchon (Louis), secrétaire, police d'Etat.
Descubes (Paul), sous-brigadier, police d'Etat.

HERAULT

MM.
Maurin (Georges), commissaire principal, sûreté nationale.
Stamm (Auguste), inspecteur, sûreté nationale.
Lamotte (Eugène), secrétaire, police d'Etat.
Sicard (Alphonse), secrétaire, police d'Etat.
Jaurès (Armand), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Barrandon (Marcel), gardien de la paix, police d'Etat.
Carayon (Pierre), gardien de la paix, police d'Etat.
Escande (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.
Gassenq (Armand), gardien de la paix, police d'Etat.
Pigeyre (Pierre), gardien de la paix, police d'Etat.
Rouveiroli (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Therond (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.

ILLE-ET-VILAINE

MM.
Berthelot (Roger), inspecteur principal, sûreté nationale.
Gillot (Henri), commissaire, sûreté nationale.
Kerjan (François), inspecteur principal, sûreté nationale.
Le Lourec (Eugène), inspecteur chef, police d'Etat.
Vachey (Alexandre), inspecteur, police d'Etat.
Lecerf (Jean), brigadier-chef, police d'Etat.
Douerin (René), brigadier, police d'Etat.
Prud'homme (André), sous-brigadier, police d'Etat.
Charron (Robert), secrétaire, police d'Etat.
Natur (Henri), secrétaire, police d'Etat.
Trouchard (François), garde champêtre, police municipale et rurale.
Peron (Henri), garde champêtre, police municipale et rurale.
Launay (Antoine), garde champêtre, police municipale et rurale.
Bequet (Victor), garde champêtre, police municipale et rurale.

INDRE-ET-LOIRE

MM.
Morne (Emile), inspecteur, sûreté nationale.
Caillard (Adolphe), garde champêtre, police municipale et rurale.
Gaugry (Marcel), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Huet (Raoul), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Quillet (Léon), garde-champêtre, police municipale et rurale.

ISERE

MM.
Bourne (Jacques), secrétaire, police d'Etat.
Senebier (Edmond), secrétaire, police d'Etat.
Rabilloud (Marcel), brigadier, police d'Etat.
Trenquier (Edouard), sous-brigadier, police d'Etat.
Biou (Alexandre), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Davallet-Pin (Joseph), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Iserable (Félix), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Lamarie (Charles), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Rigod (J.-Louis), garde-champêtre, police municipale et rurale.

JURA

MM.
Bel (Alphonse), inspecteur principal, sûreté nationale.
Perrier (Fernand), inspecteur principal, sûreté nationale.
Brocard (André), gardien de la paix, police d'Etat.
Petit (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.
Baud (Louis), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Estier (Edmond), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Renard (Charles), chef de police, police municipale et rurale.

LANDES

MM.
Boissan (Jean), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Callède (Paul), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Fontagne (Edmond), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Laguian (Augustin), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Lannibois (Victor), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Larrieu (Maurice), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Lespagnet (Jean), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Massane (J.-Baptiste), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Parnaut (Louis), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Tastes (Jean), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Tauzia (Paul), garde champêtre, police municipale et rurale.
Terrade (Maurice), garde-champêtre, police municipale et rurale.

Promotion exceptionnelle.

MM.
Darracq (Paul), gardien de la paix, police d'Etat.
Prat (Eugène), gardien de la paix, police d'Etat.

LOIRE

MM.
Varagnat (Claudius), inspecteur, sûreté nationale.
Chaize (Edouard), secrétaire, police d'Etat.
Delarbre (Baptiste), secrétaire, police d'Etat.
Deloime (Paul), secrétaire, police d'Etat.
Bouillet (Paul), inspecteur, police d'Etat.
Massé (Léon), inspecteur, police d'Etat.
Busca (Joseph), brigadier-chef, police d'Etat.
Genet (Joseph), brigadier-chef, police d'Etat.
Meilland (Joannès), brigadire-chef, police d'Etat.
Demeure (Louis), brigadier, police d'Etat.
Gaillard (Germain), brigadier, police d'Etat.
Janot (Jean), brigadier, police d'Etat.
Rouchon (Claude), brigadier, police d'Etat.
Torgue (Elie), brigadier, police d'Etat.
Busseuil (Emile), sous-brigadier, police d'Etat.
Combier (J.-Baptiste), sous-brigadier, police d'Etat.
Deschamps (Francisque), sous-brigadier, police d'Etat.
Marion (Paul), sous-brigadier, police d'Etat.
Richaland (Claudius), sous-brigadier, police d'Etat.
Thivillier (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Bertail (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.
Besset (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.
Chirat (Emile), gardien de la paix, police d'Etat.
Dinaire (Michel), gardien de la paix, police d'Etat.
Ferrapis (Auguste), gardien de la paix, police d'Etat.
Giraud (Auguste), gardien de la paix, police d'Etat.
Benoit (François), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Depalle (Gilbert), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Fayelle (Antoine), garde-champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Chanal (Jean), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Rey (Jean), garde-champêtre, police municipale et rurale.

LOIRE-INFERIEURE

MM.
Médard (Emile), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Vaillant (Siméon), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Gangloff (René), brigadier, police d'Etat.
Chevalier (Georges), sous-brigadier, police d'Etat.
Labarre (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.
Colas (Emile), gardien de la paix, police d'Etat.
Guilbaud (Gaston), agent spécial, police d'Etat.

LOIRET

MM.
Thyrault (Maurice), commissaire principal, sûreté nationale.
Paris (Jules), inspecteur, sûreté nationale.
Dieumegard (Joseph), officier de paix, sûreté nationale.
Thion (René), secrétaire, police d'Etat.
Girard (Maurice), brigadier-chef, police d'Etat.

LOZERE

MM.
Granier (Camille), inspecteur, sûreté nationale.
Reynes (Germain), inspecteur, police d'Etat.

MAINE-ET-LOIRE

MM.
Hubert (Paul), secrétaire, police d'Etat.
Beaulieu (Joseph), inspecteur chef, police d'Etat.
Ragier (Henri), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Traineau (Joseph), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Chouin (Joseph), brigadier-chef, police d'Etat.
Chevrier (Emile), brigadier, police d'Etat.
Baujet (Raymond), gardien de la paix, police d'Etat.
Vion (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Gachet (Auguste), garde champêtre, police municipale et rurale.
Gautier (Joseph), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Grolleau (Henri), garde champêtre, police municipale et rurale.
Rame (François), garde champêtre, police municipale et rurale.

MANCHE

MM.
Leportois (Paul), secrétaire, police d'Etat.
Couespel (Octave), inspecteur, police d'Etat.
Gaultier (Edmond), inspecteur, police d'Etat.
Typhagne (Albert), gardien de la paix, police d'Etat.
Baudain (Pierre), garde champêtre, police municipale et rurale.

Promotion exceptionnelle.

M. Arnold (François), secrétaire, police d'Etat.

MARNE

MM.
Derray (Raymond), commissaire, sûreté nationale.
Mercereau (Germain), commissaire, sûreté nationale.
Lauvaux (Henri), secrétaire, police d'Etat.

Martin (Aimé), inspecteur, police d'Etat.
Donon (Germain), brigadier-chef, police d'Etat.
Jullion (Gabriel), brigadier-chef, police d'Etat.
Mazingue (André), brigadier, police d'Etat.
Sarrazin (Marceau), brigadier, police d'Etat.
Yol (Gabriel), brigadier, police d'Etat.
Evrad (René), brigadier, police d'Etat.
Gille (Robert), brigadier, police d'Etat.
Lenoir (Charles), brigadier, police d'Etat.
Somnard (Georges), brigadier, police d'Etat.
Gillet (Paul), sous-brigadier, police d'Etat.
Lamotte (Julien), sous-brigadier, police d'Etat.
Lanniaux (Jules), sous-brigadier, police d'Etat.
Malapert (Camille), sous-brigadier, police d'Etat.
Abraham (Raymond), gardien de la paix, police d'Etat.
Caublot (Paul), gardien de la paix, police d'Etat.
Coppée (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Lemineur (René), gardien de la paix, police d'Etat.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM.
Doridant (Georges), inspecteur principal, sûreté nationale.
Bach (Léon), inspecteur, sûreté nationale.
Girard (Camille), inspecteur, sûreté nationale.
Bouy (Charles), inspecteur-chef, police d'Etat.
Chassard (Raymond), inspecteur-chef, police d'Etat.
Grimm (Georges), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Verjat (André), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Cornette (Jean), inspecteur, police d'Etat.
Laurent (Charles), inspecteur, police d'Etat.
Dautel (Louis), secrétaire, police d'Etat.
Dagneaux (Maurice), brigadier, police d'Etat.
Jeandon (Paul), brigadier, police d'Etat.
Viard (Henri), brigadier, police d'Etat.
Bourgeois (Louis), sous-brigadier, police d'Etat.
Leclère (Henri), sous-brigadier, police d'Etat.
Humbert (Albert), gardien de la paix, police d'Etat.
Jean (Arsène), gardien de la paix, police d'Etat.
Jullien (Gaston), gardien de la paix, police d'Etat.
Lamellière (Arsène), gardien de la paix, police d'Etat.
Leger (Julien), gardien de la paix, police d'Etat.
Jaco (Jean), brigadier, police municipale et rurale.
Magniette (Charles), brigadier, police municipale et rurale.
Carmentré (Lucien), garde champêtre, police municipale et rurale.
Knipiler (Georges), garde champêtre, police municipale et rurale.
Jeandidier (Maurice), gardien de la paix, police municipale et rurale.
Dontenville (Eugène), gardien de la paix (retraité), police municipale et rurale.
Lamontagne (Victor), gardien de la paix, police municipale et rurale.
Jacquemin (Joseph), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.

Promotion exceptionnelle.

M. Collet (Georges), officier de paix principal, sûreté nationale.

MEUSE

MM.
Levigneront (Paul), secrétaire (retraité), police d'Etat.
Urbain (Fernand), brigadier-chef, police d'Etat.
Lefèvre (Henri), sous-brigadier, police d'Etat.
Joly (Paul), gardien de la paix, police d'Etat.

MORBIHAN

MM.
Le Corre (Yves), brigadier-chef, police d'Etat.
Blayo (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.
Trichard (Julien), gardien de la paix, police d'Etat.

MOSELLE

MM.
Teutsch (René), secrétaire principal, police d'Etat.
Philippe (Louis), brigadier, police d'Etat.
Koelsch (Georges), sous-brigadier, police d'Etat.
Evrard (Emile), gardien de la paix, police d'Etat.
Margraff (Emile), gardien de la paix, police d'Etat.
Arnould (Jules), garde-champêtre, polices municipales et rurales.
Becker (Pierre), gardien de la paix (retraité), polices municipales et rurales.
Charlier (Camille), gardien de la paix, polices municipales et rurales.
Keller (Louis), gardien de la paix (retraité), polices municipales et rurales.
Michelot (Auguste), garde-champêtre, polices municipales et rurales.
Muller (Léonard), garde-champêtre, polices municipales et rurales.
Pintir (Venceslas), gardien de la paix (retraité), polices municipales et rurales.
Schivre (Constant), garde-champêtre, polices municipales et rurales.
Wingler (Jules), garde-champêtre, polices municipales et rurales.

NIEVRE

MM.
Batisse (Léon), brigadier, police d'Etat.
Berthomier (Francis), sous-brigadier, police d'Etat.
Osset (Victor), sous-brigadier, police d'Etat.
Herzog (Paul), gardien de la paix, police d'Etat.
Courdier (André), gardien de la paix, police d'Etat.
Lemoine (François), garde-champêtre, police municipale et rurale

NORD

MM.
Baux (Louis), commissaire, sûreté nationale.
Lazoore (Fernand), officier de paix, sûreté nationale.
Rogez (Ernest), secrétaire principal, police d'Etat.
Allard (Florimond), secrétaire, police d'Etat.
Doyen (Léon), secrétaire, police d'Etat.
Brohet (Alphonse), inspecteur, police d'Etat.
Canivet (Robert), inspecteur, police d'Etat.
Delannoy (Julien), inspecteur, police d'Etat.
Hasquetie (Jacques), inspecteur, police d'Etat.
Pottie (François), inspecteur, police d'Etat.
Birembaut (Henri), brigadier-chef, police d'Etat.
Presse (Georges), brigadier-chef, police d'Etat.
Saulnier (Louis), brigadier-chef, police d'Etat.
Anrgel (Jules), brigadier, police d'Etat.
Dreumont (Edouard), brigadier, police d'Etat.
Fayens (Paul), brigadier, police d'Etat.
Henry (Désiré), brigadier, police d'Etat.
Ledez (Henri), brigadier, police d'Etat.
Lemaire (Alfred), brigadier, police d'Etat.
Crombez (Paul), sous-brigadier, police d'Etat.
Debacker (Marceau), sous-brigadier, police d'Etat.
Fache (Gilbert), sous-brigadier, police d'Etat.
Guilbert (Marcel), sous-brigadier, police d'Etat.
Mottet (Eloi), sous-brigadier, police d'Etat.
Renier (Arthur), sous-brigadier, police d'Etat.
Vandermouten (Léon), sous-brigadier, police d'Etat.
Bigotte (Fernand), gardien de la paix, police d'Etat.
Blequit (Nestor), gardien de la paix, police d'Etat.
Boivin (Arthur), gardien de la paix, police d'Etat.
Chimot (Marcel), gardien de la paix, police d'Etat.
Delmarquette (Jean-Baptiste), gardien de la paix, police d'Etat.
Duée (Léon), gardien de la paix, police d'Etat.
Duhem (Alfred), gardien de la paix, police d'Etat.
Godard (Fernand), gardien de la paix, police d'Etat.
Grillat (Gabriel), gardien de la paix, police d'Etat.
Keunebrock (Alphonse), gardien de la paix, police d'Etat.
Lebas (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Lerouge (Paul), gardien de la paix, police d'Etat.
Lerust (Damas), gardien de la paix, police d'Etat.
Menar (Pierre), gardien de la paix, police d'Etat.
Monnier (Edmond), gardien de la paix, police d'Etat.
Parsy (Julien), gardien de la paix, police d'Etat.
Tytgat (Julien), gardien de la paix, police d'Etat.
Wattel (Albert), gardien de la paix, police d'Etat.
Bougot (Emile), gardien de la paix, police d'Etat.
Bugain (Albert), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Darras (Henri), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Paillard (Marie-Joseph), garde champêtre, polices municipales et rurales.
Loraux (Emile), garde champêtre, polices municipales et rurales.

OISE

MM.
Turcot (Robert), brigadier-chef, police d'Etat.
Coeugniet (Paul), sous-brigadier, police d'Etat.
Beauvy (Pierre), gardien de la paix, police d'Etat.
Fremont (René), gardien de la paix, police d'Etat.

PAS-DE-CALAIS

MM.
Chanut (Pierre), commissaire, sûreté nationale.
Poulain (Raymond), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Labesse (Jules), inspecteur, police d'Etat.
Gallet (Albert), brigadier, police d'Etat.
Vanvooren (Louis), brigadier (retraité), police d'Etat.
Froye (Paul), sous-brigadier, police d'Etat.
Lemer (Lucien), sous-brigadier, police d'Etat.
Danel (André), gardien de la paix, police d'Etat.
Daniel (Emile), gardien de la paix, police d'Etat.
Macaire (Robert), gardien de la paix, police d'Etat.
Moneuse (Camille), gardien de la paix, police d'Etat.
Petit (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Vandenbossche (Léon), gardien de la paix, police d'Etat.
Trannoy (Désiré), garde champêtre, police municipale et rurale.
Blary (François), gardien de paix, police municipale et rurale.

Promotion exceptionnelle.

M. Penel (Paul), sous-brigadier, police d'Etat.

PUY-DE-DOME

MM.
Mottu (Marius), commissaire principal, sûreté nationale.
Vivier (Henri), commissaire, sûreté nationale.
Roblin (Germain), brigadier-chef, police d'Etat.

Ramillon (Léon), brigadier, police d'Etat.
Groslier (Jean-Baptiste), sous-brigadier, police d'Etat.
Donnadieu (Jean), gardien de la paix, police d'Etat.
Gaussinse (Firmin), gardien de la paix, police d'Etat.
Lavergne (Adrien), gardien de la paix, police d'Etat.
Rougier (Francisque), gardien de la paix, police d'Etat.
Boilon (Amédée), garde champêtre, police municipale et rurale.
Desroches (Victor), garde champêtre, police municipale et rurale
Daudel (Marcel), garde champêtre, police municipale et rurale.

Promotion exceptionnelle.

M. Chalapgirot (Jean), gardien de la paix, police d'Etat.

PYRENEES-ORIENTALES

MM.
Deveze (Pierre), commissaire, sûreté nationale.
Phalip (Pierre), officier de paix, sûreté nationale.
Piquemal (Dominique), inspecteur, sûreté nationale.
Cinq-Frais (Elie), inspecteur, sûreté nationale.
Fages (Louis), inspecteur, sûreté nationale.
Amouroux (Louis), secrétaire principal, police d'Etat.
Basso (Sylvestre), gardien, police d'Etat.
Aspar (Jean), gardien, police d'Etat.
Coste (Joseph), gardien, police d'Etat.
Fabrega (Jean), gardien, police d'Etat.
Fourcade (Charles), gardien, police d'Etat.
Gorce (Jean), gardien, police d'Etat.
Margail (Albert), gardien, police d'Etat.

RHONE

MM.
Paudot (Jean), commissaire de police, sûreté nationale.
Lindenberger (Germain), commissaire de police, sûreté nationale.
Bellerigel (Louis), officier de paix, sûreté nationale.
Bergeret (Auguste), inspecteur principal, sûreté nationale.
Fraticelli (Romain), inspecteur chef, police d'Etat.
Poincloux (Paul), inspecteur chef, police d'Etat.
Bourne (Auguste), inspecteur sous-chef (retraité), police d'Etat.
Labussière (Ferdinand), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Maigret (Joseph), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Grosmougin (Camille), inspecteur (retraité), police d'Etat.
Vialla (Julien), inspecteur, police d'Etat.
Deport (Robert), brigadier-chef, police d'Etat.
Fontaine (Roger), brigadier-chef, police d'Etat.
Guillet (Bernard), brigadier-chef, police d'Etat.
Guinet (Georges), brigadier-chef, police d'Etat.
Martel (Jules), brigadier-chef, police d'Etat.
Moissonnier (Edmond), brigadier-chef, police d'Etat.
Puitin (Irénée), brigadier-chef, police d'Etat.
Vauchez (Paul), brigadier-chef, police d'Etat.
Bergdoll (Louis), brigadier, police d'Etat.
Charve (Maurice), brigadier, police d'Etat.
Chavagnac (Baptiste), brigadier, police d'Etat.
Chave (Maurice), brigadier, police d'Etat.
Dupont (Albert), brigadier, police d'Etat.
Gineste (Albert), brigadier, police d'Etat.
Guinet (Adrien), brigadier, police d'Etat.
Guion (Paul), brigadier, police d'Etat.
Jeanblanc (André), brigadier, police d'Etat.
Larue (Léon), brigadier, police d'Etat.
Morel (Claude), brigadier, police d'Etat.
Parron (Pierre), brigadier, police d'Etat.
Pignier (Lucien), brigadier, police d'Etat.
Simon (André), brigadier, police d'Etat.
Agier (Gustave), sous-brigadier, police d'Etat.
Ampère (Joseph), sous-brigadier, police d'Etat.
Blandnet (Claude), sous-brigadier, police d'Etat.
Bonnot (Claude), sous-brigadier, police d'Etat.
Brosse (Emmanuel), sous-brigadier, police d'Etat.
Burdet (Louis), sous-brigadier, police d'Etat.
Delolme (Joseph), sous-brigadier (retraité), police d'Etat.
Gallet (Claude), sous-brigadier (retraité), police d'Etat.
Girardot (Paul), sous-brigadier, police d'Etat.
Haon (Jean-Marie), sous-brigadier, police d'Etat.
Jeannin (Pierre), sous-brigadier, police d'Etat.
Lavry (Marius), sous-brigadier, police d'Etat.
Margaron (Henri), sous-brigadier, police d'Etat.
Paillot (Victor), sous-brigadier, police d'Etat.
Pinat (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Portay (Lucien), sous-brigadier, police d'Etat.
Puvilland (Francis), sous-brigadier, police d'Etat.
Sauton (Louis), sous-brigadier, police d'Etat.
Tourvieille (Gabriel), sous-brigadier, police d'Etat.
Borrod (Robert), gariden de la paix, police d'Etat.
Buland (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Claire (Raymond), gardien de la paix, police d'Etat.
Delarbre (Edouard), gardien de la paix, police d'Etat.
Duthy (Clément), gardien de la paix, police d'Etat.
Dutruc-Rosset (Ferdinand), gardien de la paix (retraité), police d'Etat.
Guidard (Raymond), gardien de la paix (retraité), police d'Etat.
Molard (Maurice), gardien de la paix, police d'Etat.
Morin (Claude), gardien de la paix, police d'Etat.
Nicolas (Robert), gardien de la paix, police d'Etat.
Pauthier (Numa), gardien de la paix, police d'Etat.
Vermorel (Germain), gardien de la paix, police d'Etat.
Vuillet (Charles), gardien de la paix, police d'Etat.

SAONE-ET-LOIRE

MM.
Courrier (Roger), secrétaire, police d'Etat.
Sire (Guillaume), inspecteur, police d'Etat.
Dorville (Hippolyte), brigadier-chef, police d'Etat.
Maudry (Maurice), brigadier, police d'Etat.
Balorin (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.
Félix (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Auloy (Pierre), sous-brigadier, police d'Etat.
Bondon (Gabriel), gardien de la paix, police d'Etat.
Cohier (Jacques), garde champêtre, police municipale et rurale.
Maillot (Jean), brigadier, police municipale et rurale.

SARTHE

MM.
Quimerch (Hervé), inspecteur, sûreté nationale.
Jupin (Daniel), secrétaire principal, police d'Etat.
Pioget (Arthur), secrétaire principal, police d'Etat.
Louvigne (Ernest), inspecteur chef, police d'Etat.
Bertheau (Auguste), brigadier, police d'Etat.
Bide (André), brigadier, police d'Etat.
Marchand (Ernest), brigadier, police d'Etat.
Ragot (Victor), sous-brigadier, police d'Etat.
Bellanger (Paul), gardien de la paix, police d'Etat.
Froger (Paul), gardien de la paix, police d'Etat.
Perron (Roger), gardien de la paix, police d'Etat.
Sieper (Auguste), gardien de la paix, police d'Etat.

SAVOIE

MM.
Flavens (Alfred), brigadier, police d'Etat.
Besson (François), sous-brigadier, police d'Etat.
Miege (Amédée), gardien de la paix, police d'Etat.

SEINE-INFERIEURE

MM.
Ragault (Kléber), commandant des gardiens de la paix, sûreté nationale.
Plouard (Charles), inspecteur, sûreté nationale.
Colombel (Louis), secrétaire, police d'Etat.
Le Breton (Victor), secrétaire, police d'Etat.
Feist (Raymond), inspecteur chef, police d'Etat.
Dupré (René), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Hué (Marcel), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Havel (Jean), inspecteur, police d'Etat.
Joseph (Georges), inspecteur, police d'Etat.
Yger (Joseph), inspecteur, police d'Etat.
Raimond (Auguste), brigadier-chef, police d'Etat.
Salin (Raymond), brigadier-chef, police d'Etat.
Boulier (Gaston), brigadier, police d'Etat.
Charlette (Raymond), brigadier, police d'Etat.
Fleury (Louis), brigadier, police d'Etat.
Legros (Marcel), brigadier, police d'Etat.
Leveille (Pierre), brigadier, police d'Etat.
Visdeloup (Hilarion), brigadier, police d'Etat.
Courseaux (André), sous-brigadier, police d'Etat.
Daubeuf (René), sous-brigadier, police d'Etat.
Moindre (Albert), sous-brigadier, police d'Etat.
Adenet (Camille), gardien de la paix, police d'Etat.
Becherie (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.
Bollay (Charles), gardien de la paix, police d'Etat.
Dufour (Léon), gardien de la paix, police d'Etat.
Ferry (Francis), gardien de la paix, police d'Etat.
Gury (Fernand), gardien de la paix, police d'Etat.
Jouninet (Eugène), gardien de la paix, police d'Etat.
Le Long (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.
Lemaire (André), gardien de la paix, police d'Etat.
Martin (Hilaire), gardien de la paix, police d'Etat.
Raoult (Robert), gardien de la paix, police d'Etat.
Henry (Hippolyte), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Renoult (Albert), garde-champêtre, police municipale et rurale.
Perouelle (Ursin), garde-champêtre, police municipale et rurale.

SEINE-ET-MARNE

M. Schneider (Albert), brigadier, police d'Etat.

SEINE-ET-OISE

MM.
Lemouzi (Léonce), commissaire principal, sûreté nationale.
Masson (Jean-Paul), commissaire, sûreté nationale.
Pigout (Robert), commissaire, sûreté nationale.
Bellegy (Fernand), officier de paix, sûreté nationale.
Pierre (Gaston), officier de paix, sûreté nationale.
Jan (Joseph), inspecteur, sûreté nationale.
Mesureur (André), inspecteur, sûreté nationale.

Souche (Clément), inspecteur, sûreté nationale.
Lahourde (Gilbert), inspecteur principal, police d'Etat.
Poirier (Jean), brigadier-chef, police d'Etat.
Rochet (André), brigadier-chef, police d'Etat.
Daguet (Roger), brigadier, police d'Etat.
Goujon (André), brigadier, police d'Etat.
Martial (Marcel), brigadier, police d'Etat.
Viseur (Edouard), brigadier, police d'Etat.
Bedou (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Cretel (André), sous-brigadier, police d'Etat.
Darcourt (Louis), sous-brigadier, police d'Etat.
Delouche (Jules), sous-brigadier, police d'Etat.
Larame (Emile), sous-brigadier, police d'Etat.
Leroy (Pierre), sous-brigadier, police d'Etat.
Primault (Roland), sous-brigadier, police d'Etat.
Ringuet (Edouard), sous-brigadier, police d'Etat.
Taveaux (Henri), sous-brigadier, police d'Etat.
Bruno (Arnold), gardien de la paix, police d'Etat.
Delmas (Jean), gardien de la paix, police d'Etat.
Garnier (Georges), gardien de la paix, police d'Etat.
Guillory (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.
Guinebert (Marcel), gardien de la paix, police d'Etat.
Lecas (Raymond), gardien de la paix, police d'Etat.
Paulin (Maurice), gardien de la paix, police d'Etat.
Rousselet (Gaston), gardien de la paix, police d'Etat.
Visse (Adrien), gardien de la paix, police d'Etat.

SOMME

MM.
Asquin (Charles), commissaire principal, sûreté nationale.
Moutoir (Lucien), secrétaire, police d'Etat.
Berlon (Joseph), brigadier, police d'Etat.
Guillout (J.-Baptiste), brigadier, police d'Etat.
Malin (Maurice), brigadier, police d'Etat.
Beauvais (Firmin), gardien de la paix, police d'Etat.
Chatelain (Alfred), gardien de la paix, police d'Etat.
Danel (Armand), gardien de la paix, police d'Etat.
Legrand (André), gardien de la paix, police d'Etat.
Nourtier (Marius), gardien de la paix, police d'Etat.
Fournier (Jules), agent spécial, police d'Etat.
Becquet (Arthur), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Berton (Alfred), garde champêtre, police municipale et rurale.
Bloquet (Lucien), garde champêtre, police municipale et rurale.
Boinet (Louis), garde champêtre, police municipale et rurale.
Calippe (Charles), garde champêtre, police municipale et rurale.
Cauchemez (Aimé), garde champêtre, police municipale et rurale.
Chevin (Jules), garde champêtre, police municipale et rurale.
Desachy (Paul), garde champêtre, police municipale et rurale.
Decayeux (Georges), garde champêtre, police municipale et rurale.
de Saint-Riquier (Joseph), garde champêtre, police municipale et rurale.
Leborgne (Edmond), garde champêtre, police municipale et rurale.
Lefèvre (Alfred), garde champêtre, police municipale et rurale.
Lemaire (Robert), garde champêtre, police municipale et rurale.
Lésage (Eugène), garde champêtre, police municipale et rurale.
Miquet (Augustin), garde champêtre, police municipale et rurale.
Mulot (Ovide), garde champêtre, police municipale et rurale.
Normand (Anatolie), garde champêtre, police municipale et rurale.
Pruvost (Marceau), garde champêtre, police municipale et rurale.
Quennesen (Hector), brigadier, police municipale et rurale.
Sailly (Aubert), garde champêtre, police municipale et rurale.
Vallière (Georges), garde champêtre, police municipale et rurale.
Vanègue (Georges), garde champêtre, police municipale et rurale.

TARN-ET-GARONNE

MM.
Laussac (Maurice), inspecteur, sûreté nationale.
Vedel (André), secrétaire, police d'Etat.
Couloumiers (Pierre), brigadier, police d'Etat.

VAR

MM.
Renard (Ernest), commissaire, sûreté nationale.
Angeletti (Louis), inspecteur, police d'Etat.
Alfonsi (Fortuné), sous-brigadier, police d'Etat.
Auzende (Joseph), gardien de la paix, police d'Etat.
Bartoli (Léonard), sous-brigadier, police d'Etat.
Bassilana (Antoine), gardien de la paix, police d'Etat.
Bourguignon (Léonce), sous-brigadier, police d'Etat.
Colombani (Antoine), sous-brigadier, police d'Etat.
Fouilton (Joseph), sous-brigadier, police d'Etat.
Goujon (Paul), sous-brigadier, police d'Etat.
Guiseppi (Paul), gardien de la paix, police d'Etat.
Michaut (Louis), brigadier, police d'Etat.
Ollivier (Joseph), brigadier, police d'Etat.
Roquebrun (Marius), sous-brigadier, police d'Etat.
Sampieri (Jean), sous-brigadier, police d'Etat.
Vacheret (Marius), sous-brigadier, police d'Etat.
Bourrat (Emile), garde champêtre, police municipale et rurale.

VAUCLUSE

MM.
Poggi (Hippolyte), commissaire, sûreté nationale.
Rourre (Paul), secrétaire, police d'Etat.
Clastres (Pierre), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Fournier (Henri), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Leydier (Kléber), inspecteur sous-chef (retraité), police d'Etat.
Astier (Elie), brigadier, police d'Etat.
Roche (Marius), sous-brigadier), police d'Etat.
Bezert (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.

VENDEE

MM.
Elie (Louis), inspecteur sous-chef, police d'Etat.
Careil (Etienne), inspecteur, police d'Etat.

VIENNE

M. Delhomme (Pierre), sous-brigadier, police d'Etat.

VOSGES

MM.
Jacquel (Edmond), brigadier-chef, police d'Etat.
Berteaux (Georges), gardien de la paix, police d'Etat.
Fagot (René), garde municipal, police municipale et rurale.
Pelingre (Joseph), garde champêtre, police municipale et rurale.

YONNE

MM.
Ducq (Ernest), commissaire (retraité), sûreté nationale.
Bègue (Théodore), garde champêtre, police municipale et rurale.
Bessonnat (Gaston), gardien de la paix, police municipale et rurale.
Deffaix (Edmond), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.
Nicod (Auguste), brigadier, police municipale et rurale.
Colder (Louis), gardien de la paix, police municipale et rurale.
Ribouleau (Gabriel), garde champêtre (retraité), police municipale et rurale.

C. R. S.

MM.
Laury (Marcel), commandant principal, 1re.
Cuvelier (Eugène), commandant, 51e.
Le Sanquer (Julien), officier, 51e.
Dupont (Maurice), officier, 62e.
Thourey (Roger), officier, 82e.
Genoux (Emile), officier, 83e.
Agede (Alphonse), brigadier-chef, 171e.
Humbert (Camille), brigadier-chef, 83e.
Thomassin (Albert), brigadier, 51e.
Pague (Fernand), brigadier, 171e.
Lanaspeze (Robert), brigadier, 163e.
Georgelin (Emile), sous-brigadier, 31e.

Titre exceptionnel.

Riviere (Georges), officier, 81e.

INSPECTION GENERALE DES SERVICES ET ECOLES DE POLICE

M. Clary (Auguste), contrôleur général, sûreté nationale.

DIRECTION DES SERVICES DE POLICE JUDICIAIRE

MM.
Lou (Pierre), inspecteur, sûreté nationale.
Maurice (André), commissaire, sûreté nationale.
Penot (Charles), inspecteur principal, sûreté nationale.
Robineau (René), inspecteur principal, sûreté nationale.
Trimouillas (Marie), inspecteur principal, sûreté nationale.
Meunier (Jean-Baptiste), inspecteur principal, sûreté nationale.
Panchout (Eugène), inspecteur, sûreté nationale.

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

MM.
Buvat (Célénus), inspecteur O. P. J., sûreté nationale.
Landi (Antoine), inspecteur O. P. J., sûreté nationale.
Colla (Louis), inspecteur, sûreté nationale
Duchiron (Robert), inspecteur principal, sûreté nationale.
Charles (Henry), inspecteur principal, sûreté nationale.
Naveau (François), inspecteur, sûreté nationale.
Stéphan (Jean), inspecteur, sûreté nationale
Jacob (Daniel), commissaire, sûreté nationale
Brissaud (Charles), inspecteur, sûreté nationale.
Leuscher (Victor), inspecteur, sûreté nationale.
Queval (Léon), inspecteur principal, sûreté nationale.
Courly (Gaston), commissaire principal, sûreté nationale.
Ettori (Pierre), inspecteur, police d'Etat.

DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX

MM.

Lallet (Pierre), commissaire divisionnaire, sûreté nationale.

Bevançon (André), inspecteur, sûreté nationale.

ALGER

MM.

Benhamou (Benjamin), commissaire principal, sûreté nationale.

Chauveau (Auguste), commissaire, sûreté nationale.

Defendini (Orso), commissaire divisionnaire, sûreté nationale.

Fiori (Lys), commissaire principal, sûreté nationale.

Gonon (Jean), commissaire principal, sûreté nationale.

Plez (Germain), inspecteur principal, sûreté nationale.

Truphème (Paul), commissaire, sûreté nationale.

Berge (Jules), commissaire divisionnaire, sûreté nationale.

Abdi (Abdelhamid), inspecteur, sûreté nationale.

Dugard (Albert), inspecteur principal (retraité), sûreté nationale.

Giocanti (Pascal), commissaire principal, sûreté nationale.

Moya (Antoine), inspecteur principal anthropomètre, sûreté nationale.

Versini (Pierre), chef de la station centrale anthropométrique (retraité), sûreté nationale.

Delarue (Félix), agent spécial, sûreté nationale.

Girard (Charles), agent spécial, sûreté nationale.

Safri (Abdelkader), agent spécial, sûreté nationale.

Doigniaux (Edouard), inspecteur, police d'Etat.

Gleizes (Antoine), agent spécial principal, police d'Etat.

Niglio (Louis), inspecteur principal, police d'Etat.

Frison (Paul), inspecteur principal, police d'Etat.

Arnaud (Louis), agent spécial, police d'Etat.

Baldo (Edouard), brigadier, police d'Etat.

Casale (Antoine), gardien de la paix, police d'Etat.

Dessolin (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.

Devesa (Charles), agent spécial, police d'Etat.

Etolien (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.

Fiori (Toussaint), brigadier, police d'Etat.

Gazave (Charles), gardien de la paix, police d'Etat.

Goasguen (Pierre), gardien de la paix, police d'Etat.

Ibars (Antoine), brigadier, police d'Etat.

Pujol (Benjamin), agent spécial, police d'Etat.

Reverend (Henri), gardien de la paix, police d'Etat.

Rochette (Adrien), gardien de la paix, police d'Etat.

Sirvent (François), gardien de la paix, police d'Etat.

Vilaceca (Pierre), brigadier, police d'Etat.

Delos (Henri), brigadier, police d'Etat.

Mulet (Louis), gardien de la paix, police d'Etat.

Trocque (Pierre), brigadier, police d'Etat.

Lakhal (Boudouh), garde champêtre, police municipale et rurale.

Roucher (Henri), garde champêtre, police municipale et rurale.

Trouillas (Stanislas), garde champêtre, police municipale et rurale.

Beneddine ben Sliman, garde champêtre, police municipale et rurale.

Debabi (Messaoud), brigadier, police municipale et rurale.

Douida (Abdelkader), garde champêtre, police municipale et rurale.

Khelifa (Ali ben Messaoud), agent de police, police municipale et rurale.

Promotion exceptionnelle.

M. Clément (Albert), brigadier, police d'Etat.

CONSTANTINE

MM.

Khentouche (Allaoua), agent de la police judiciaire, sûreté nationale.

Leandri (François), commissaire principal, sûreté nationale.

Sammarcelli (Jean), commissaire, sûreté nationale.

Athlani (Jules), brigadier, police d'Etat.

Badaoui (Hocine), gardien de la paix, police d'Etat.

Cavalloni (Jean-Baptiste), brigadier-chef, police d'Etat.

Elbes (Chaou), gardien de la paix, police d'Etat.

Fitoussi (Bahi), brigadier, police d'Etat.

Guerraichi (Omar), gardien de la paix, police d'Etat.

Leonelli (François), gardien de la paix, police d'Etat.

Nakache (Moïse), gardien de la paix, police d'Etat.

Benchouia (Saâd), garde champêtre, police municipale et rurale.

Decara (Sauveur), garde champêtre, police municipale et rurale.

Khadraoui (Ammar), garde champêtre, police municipale et rurale.

Menia (Hasnaoui), cavalier de commune mixte, police municipale et rurale.

ORAN

MM.

Ameur (Yahia), agent de la police algérienne, sûreté nationale.

Baysset (Auguste), inspecteur principal, sûreté nationale.

Fekroune (Hamdane), inspecteur, sûreté nationale.

Guyard (Alexandre), commissaire principal, sûreté nationale.

Hernandez (Antoine), inspecteur principal, sûreté nationale.

Nicole (Jules), inspecteur, sûreté nationale.

GUYANE

MM.

Laloupe (Romule), brigadier-chef.

Amaranthe (Marius), brigadier-chef.

Asselos (Edouard), agent.

PREFECTURE DE POLICE

MM.

Cenni (Raymond-Frédéric-Edouard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Blanchin (Julien), brigadier de garde des bois, direction générale de la police municipale.

Devoucoux (Lazare-Gabriel), brigadier des gardiens de la paix, direction générale de la police municipale.

Herpet (Roger-Clément-Ernest), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Cattie (Georges-Lucien), inspecteur principal, direction générale de la police municipale.

Hervet (Arsène), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.

Maris (Léon-Bernard-Noël), brigadier, direction générale de la police municipale.

Pagnier (Marceau-Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Bachet (Charles-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Colin (Emmanuel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Garnier (Louis-Léonard), brigadier, direction générale de la police municipale.

Georget (Roger-Robert-Oscar), brigadier, direction générale de la police municipale.

Gohier (Yvan), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Laval (Jules), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Bachelet (Désiré-Prosper), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Brun (René-Léon), brigadier, direction générale de la police municipale.

Devillers (Charles-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Dufour (Paul-Robert), brigadier, direction générale de la police municipale.

Meyer (Emile-Louis), commissaire de police, direction générale de la police municipale.

Blaye (Jean-Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Bouchaud (Auguste-Germain), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Couillard (Yves-Marie), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.

Degland (Emmanuel-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Fromonot (Robert-Bernard), brigadier, direction générale de la police municipale.

Gagnet (Arsène-Auguste-Marie), brigadier, direction générale de la police municipale.

Gasnier (Antoine-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Julien (Gaston-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Lacroix (Léonard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Lechertier (Georges-Alfred), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Milleraud (Claude), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.

Queirard (Gaston-François-Marie), brigadier, direction générale de la police municipale.

Sadon (Hypollite), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Truchot (Emile-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Arrignon (Gaston-Henri-Léon), brigadier, direction générale de la police municipale.

Boisset (Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale

Chalaux (Isidore-Désiré), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Fontesse (Emile-Désiré), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Gibier (Marcel-Maxime), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Huillo (Blaise-Martin-Marc), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Pellier (Adrien-Emile), commissaire de police délégué, direction générale de la police municipale.

Renard (Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Rialet (Louis-Marie-Mathurin), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Rivière (Honoré-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Roze (Ernest), brigadier, direction générale de la police municipale.

Souquet (Germain-Camille), brigadier, direction générale de la police municipale.

Battesti (Antoine-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Beauvieux (Roger), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Bodet (Raymond-Camille-Joseph), brigadier chef, direction générale de la police municipale.

Bracq (Georges-Arthur), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Charbonneau (Robert-Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Charrier (Jean), brigadier, direction générale de la police municipale.
Cholet (Julien-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Dartois (Henri-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delbos (Lucien-Maurice-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Derbecq (Adolphe-Raymond-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dupuis (Joseph-Jean-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Faytout (Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Forestier (Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gillardin (Elysée), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jacob (Henri), inspecteur principal, direction générale de la police municipale.
Jampy (Louis-Martin-Saturnin), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jarreau (Pierre-André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lafourcade (Jean-Baptiste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Larcade (Louis-Léon-Pierre), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Le Bris (Jean-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Maillot (Marcel-Ernest), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Palmier (Jean-Joseph-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Peraldi (Napoléon-François-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Poulon (Antoine-Marin), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Tara (Abel-Théophile), brigadier, direction générale de la police municipale.
Tondon (Lucien-Léon), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Abherve (François-Marie), brigadier, direction générale de la police municipale.
Angleraux (René-Léon), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chapot (Germain-Théodule), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Le Chapelin (Pierre-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Beau (Aimé-Hilarion), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bertrand (Jules-Victor-Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bex (Jean-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Box (André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Brousse (Jean-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Charmier (Paul-Louis-Abel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Deladœuille (Emile-Edouard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
De La Mare (Maire-Pierre-Edouard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delattre (Lucien-Marius), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Demarcq (Georges-Léon), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Duris (Eugène), garde des bois, direction générale de la police municipale.
Duuez (Paul-Joseph-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Faivre (Albert-Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Fieulaine (Maurice-Jules-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Flavignard (André-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Fonvieille (André-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gosselin (Gabriel-Eugène-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Grosjean (Delphin-Joseph-Aristide), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hot (Ernest), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Landes (Marius-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Legendarme (Raoul-Marcellin), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lesieur (Paul-René), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lutz (Théodore-Julien-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Maistre (Albin-Charles), officier de paix, direction générale de la police municipale.
Mercier (Louis-Virgile-Sadi), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Miriel (Adrien-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Nael (Georges), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Ollivier (Louis-Alfred-Eugène-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Raynal (Henri-Emilien-Yves), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Trican (Louis-Emile), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Trotignon (Raymond-Alexandre), brigadier, direction générale de la police municipale.
Vattan (Albert-Constant-Elie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Villemin (Emile-Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Agry (Eugène-Jean-Baptiste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Auberger (Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Aubert (Armand-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Aubertin (Maurice-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Aubrun (Ernest-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Aubry (Raymond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Aymard (François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Barbes (Joseph-Jacques-André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bazin (Alfred-Alexandre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Beaumont (Alphonse-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Beaurin (Maurice-Ferdinand), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Belaud (André-Maurice), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Berneron (Emile-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Berteau (Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Blain (André-Anselme-Etienne), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bouchet (Michel-Fernand-Elie), brigadier, direction générale de la police municipale.
Boudet (Auguste-Jean-Darius), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Boulanger (Olivier-William), brigadier, direction générale de la police municipale.
Boullefroy (Maurice), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Boutillier (Raymond-Clément), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bricaud (Moïse-Maxime), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Brouard (Charles-Constantin-Marie-Ange), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Brouillaud (Maxime-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Brunet (Lucien-Maurice), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Buisson (Charles-Léon-Alphonse), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cappronnier (Raymond-Germain-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Capron (Yves-Alphonse-Gustave), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cassagne (Roger-Léon-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chaniet (Julien-Georges), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Charrier (Emile-Pierre-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chauveau (Lucien-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chauvin (Georges-Emile-Gabriel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Clarisse (Edmond-Georges), brigadier, direction générale de la police municipale.
Clément (Joseph), brigadier, direction générale de la police municipale.
Clerc (Alexandre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Convert (André-Alexis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Cornu (Paul-Aimé-Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Coucharière (François-Joseph), brigadier, direction générale de la police municipale.
Couffignal (Paul-Jean-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Courbet (Joseph-Jules-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Couturier (Jean-Ernest), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Crapart (Robert-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Croizet (Joseph-Auguste), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Cuney (Gaston-Armand), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Curie (Auguste-Louis-Alfred), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Daboncourt (Robert-Georges), brigadier, direction générale de la police municipale.
Deal (Louis-Célestin), brigadier, direction générale de la police municipale.
Decroux (Charles-Félix), gardien de la paix direction générale de la police municipale.
Degageux (André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delarue (Gaston), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delchamp (Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delhorbe (Roger-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Desaveines (Ernest-Octave), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dion (Lucien-Gustave), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Doux (Armand-Jean-Léon), brigadier, direction générale de la police municipale.
Duban (Adrien-Léonard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dubois (Georges-Théophyle-Joseph), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Duclos (Georges-André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dufour (Léon-Léonard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dumoulin (Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dupont (Fernand-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Duraffort (Louis-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Esnault (René-Alphonse-Louis-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Farez (Ernest), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Fauconnet (Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Fontaine (Louis-Marcel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Fougeray (Henri-Emile), officier de paix, direction générale de la police municipale.
Fricault (Léon-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gandon (Lucien-Alexandre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Garillon (Adrien-Ferdinand-Georges), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gauzens (Armand), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gazon (Léon-Louis-Gaston), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gérard (Jean-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gérard (Marie-Armand-René), brigadier, direction générale de la police municipale.
Geromini (Dominique), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Giraud (Louis-Sylvain), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Giraudeau (Albert-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gorce (Louis-Charles-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gosset (Henri-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gourmelen (Victor-Gilles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Grandjean (Georges-Constant-Elie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gueron (Victor - Ernest - Jean), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Guhur (Antoine-François-Marie), brigadier, direction générale de la police municipale.
Hadrot (Lucien-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hardy (Pierre-Marie-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hénaff (Yves), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Hollertt (Florent), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hourcade (Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hubert (Albert-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Humbert (Célestin-Arrany-Alphonse), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jeanne (Charles-Robert), brigadier, direction générale de la police municipale.
Joly (Roger-Jules-Pierre-Clément), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Labaume (René), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lachaux (Auguste-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lafarge (Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale
Lagache (Robert-Eugène), brigadier, direction générale de la police municipale.
Landais (Léon-Gaston), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lanne (Louis-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Laureys (Pol-Achille-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lavoix (Jean), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Le Boédec (Yves-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Le Bras (Alexis-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lecardez (Julien), brigadier, direction générale de la police municipale.
Le Floch (Henri-Louis), inspecteur principal, direction générale de la police municipale.
Lemmet (René-François-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lenoble (Georges-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lepant (Henri-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Lephore (Alfred), brigadier, direction générale de la police municipale.
Leroy (André-Maurice), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lesou (Fernand-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Levilly (Joseph-Alfred-Lucien), brigadier, direction générale de la police municipale.
Maillard (Robert-André-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Maillet (Jean-Louis), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Maillet (Maurice-Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Maraud (Louis-Roger), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Marie (Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Martin (Edmond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Matthys (Roger-Jules), brigadier, direction générale de la police municipale.
Mayounove (Augustin), brigadier, direction générale de la police municipale.
Menager (André-Mathieu), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Ménard (Paul-Ernest), brigadier, direction générale de la police municipale.
Moan (Joseph-Pierre-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Moncel (Gustave-Eugène-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Monnot (Marcel-Jean-Léon), brigadier, direction générale de la police municipale.
Montenot (Marcel-Auguste-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Morandeau (Abel-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Motte (Georges-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Mouchin (Maurice), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Noy (Lucien-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Paichot (Emile-Marius), brigadier, direction générale de la police municipale.
Pelletier (Adrien-Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pellevoizin (Roger-Pierre), directeur, direction générale de la police municipale.
Pelouard (Georges-Octave), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Perla (Constant-Sévère), brigadier, direction générale de la police municipale.
Peteuil (Emmanuel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Petit (Albert-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Petitjean (Edmond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Peyret (Pierre-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Piganiol (Joseph-Alphonse), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pignet (Charles-Emile-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Popart (Raymond-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Poupart (Jules-Marcel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Pretat (Marc-Camille-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Prosper (Philippe), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Prost (Auguste-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pyot (André-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Raffault (Marcel-Albert-Eugène), brigadier, direction générale de la police municipale.
Remond (François-Auguste-Jean), brigadier, direction générale de la police municipale.
Robert (Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Rouesnel (Charles-Marie-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Roy (Joseph-Alphonse), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Ruelle (André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Saclier (Julien-Jean-Fernand), brigadier, direction générale de la police municipale.
Sautel (Charles-Isamel-Augustave), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Scheuer (Jean-Baptiste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Sentieys (André-Pierre), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Sorondo (Martin), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Souter (Georges-Paul), brigadier, direction générale de la police municipale.
Sturzel (Jean-Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Sutter (Louis-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Tabard (Léon-Jules), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Tabernat (Pierre-Ernest), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Tapin (Louis-Alphonse), brigadier, direction générale de la police municipale.
Thévenin (Marcel-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Tholey (Arnold), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Thomas (Gaston-Félix), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Touzeau (Marcel-Jean-Constant), inspecteur principal, direction générale de la police municipale.
Trolard (Jules-Félix-Octave), brigadier, direction générale de la police municipale.
Tubeuf (René-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vallier (Albert-Remy), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vallier (Gilbert-Maurice), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vatain (Antonin-Alexandre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vedille (Benoit-Gilbert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vigneron (Albert-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Violet (Charles-Léon-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Voisenet (Robert-Stéphen-Edmond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Accary (Jean-Philibert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Ader (Joseph-Marius), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Aime (Roger-Marie-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Allasseur (André-Albert-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Albertini (Don-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Alexandre (Albert-Aristide), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Alexandre (Claudius), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Alexandre (Marius-François-Eloi-René), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Allamigeon (Raymond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Allart (Lucien-Virgile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
André (Henri-Alphonse-Emile), brigadier, direction générale de la police municipale.
Antoine (Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Anton (Charles), brigadier, direction générale de la police municipale.
Appere (Gilles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Aucher (Maurice), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Authier (Jean-Baptiste-Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bacquet (Ernest), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bagarry (Paul-Elie), brigadier, direction générale de la police municipale.
Balat (François-Marcel-Etienne), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Baldy (Emmanuel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Ballereau (François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bardy (Maurice), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Barre (Louis-Ulysse-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bas (Camille-Claude-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Bassier (Léon-Antoine), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bataille (Saturnin-Gabriel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Baudhuin (Alfred), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Baudoin (Serge-Yves), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Baudoux (René-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Baudrillart (Vital-Yves), brigadier, direction générale de la police municipale.
Baudson (Ernest-Isidore), brigadier, direction générale de la police municipale.
Bauduin (Robert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bauduret (Guy-Séraphin-Emmanuel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Bazireau (Louis-Pierre), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Beauvois (Marcel-Henri-Désiré), garde des bois, direction générale de la police municipale.
Beauvois (Octave-Joseph), brigadier, direction générale de la police municipale.
Beljean (Lucien-Berthe-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Belorgey (Claudius), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Berger (Louis-Paul-Maurice), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bernard (Gaston-Jean), commissaire divisionnaire, direction générale de la police municipale.
Bernardeau (André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bernardet (Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Berth (Emile-Edouard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Berthaux (René-Maurice-Armand), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Besson (Hubert-André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bessoul (Guillaume-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Bezannier (Maurice-Alexandre-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Billon (René-Félicien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Birles (Gabriel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bizard (André-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Blanc (Raoul-Victor), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Blanche (Georges-Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Blanchet (André-Marie-Charles-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Blandin (Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Blazy (Jean-Emile-Abel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Blazy (Jean-François), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Bobillier - Chaumont (Henri - Georges - Ernest), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bohin (Justin-Amédée), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Boissinot (François-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Boittiaux (Camille-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Boley (Louis-Zéphirin), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bonnamy (Marcel-Charles), brigadier, direction générale de la police municipale.
Borel (Alexis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bottarlini (Roger-Gustave), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bottineau (Maurice), brigadier, direction générale de la police municipale.
Bouchard (Alphonse-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Boucher (Camille-Edmond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bouchez (Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bouiller (Georges-Jean), brigadier, direction générale de la police municipale.
Bouquet (Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bourbon (Robert-Abel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bourguet (Jean-Léon), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Bourotte (Marcel-Fernand), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bousquet (Gabriel-Georges), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Boutin (Marceau-Charles), brigadier, direction générale de la municipale.
Bouyer (Gabriel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Bracquart (Gustave-Zéphirin), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Brandy (Jean), brigadier, direction générale de la police municipale.
Brau (Léon-Joseph), brigadier, direction générale de la police municipale.
Brault (Louis-Jean-Marie), brigadier, direction générale de la police municipale.
Bray (Georges-Léon), brigadier, direction générale de la police municipale.
Brayard (Emile-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Brayer (Charles-Jacques-Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Braze (Louis-Alban), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bréhier (Louis-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Breton (Charles-Emilien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Breuner (Robert-Jules), brigadier, direction générale de la police municipale.
Briatte (Nestor-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Brouase (Pierre-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Bruey (Louis-Joseph-Amédée), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Brugère (Joseph-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Brunois (Maurice-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Caille (Louis-Baptiste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Caillon (Marcel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Calisti (Pierre-Antoine), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Calvet (Louis-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Camboulives (Alphonse-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Camus (Adrien-Xavier-André), brigadier, direction générale de la police municipale.
Camus (Gaston-André), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Camusat (Marcel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Cances (Camille-Antoine), brigadier, direction générale de la police municipale.
Canet (Elysée-Marius-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Carbonneaux (Joseph-François), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Caron (Emile-Honorat-Félix), brigadier, direction générale de la police municipale.
Cartlany (Paul-Léon-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Castille (Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Catherine (Ernest-Victor), brigadier, direction générale de la police municipale.
Cattelet (Augustin-Théodule-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Caudal (Marcel-Jean), brigadier, direction générale de la police municipale.
Caulet (Jean-Auguste-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cauly (Eugène-Antoine), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cavro (Osmin-Achille-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Chabenes (Georges-Jules), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chagnault (Lucien-Robert), brigadier, direction générale de la police municipale.
Chaissac (Roger), brigadier, direction générale de la police municipale.
Chalumeau (Jean-Baptiste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Champagnat (Albert-Jean-Baptiste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chanet (Gervais), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chanudaud (Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chapron (Charles-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chardin (Jules-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Charlot (Roland), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Charlut (Roger-Lucien), brigadier, direction générale de la police municipale.
Charpentier (Georges-André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chateigner (René-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chaudron (Hubert-Armand-André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chaussadas (Gabriel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chauveau (Alexandre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cheroux (René-Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cheval (François-Louis-Joseph), brigadier, direction générale de la police municipale.
Chevalier (Emile-Eugène-Roger), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chirascoski (Léonard-Gustave-Elie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Chouquet (Raymond-Charles-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Claire (François-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Clemenceau (Emile-Victor), brigadier, direction générale de la police municipale.
Clement (Lucien-Antoine-Delphin), brigadier, direction générale de la police municipale.
Clerc (Maurice-Cornil), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cochard (Julien-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Cochelin (Marius-Fernand), brigadier, direction générale de la police municipale.
Collard (Louis-Vincent), brigadier, direction générale de la police municipale.
Collin (Roger-Louis-Etienne), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Commelin (Albert-Auguste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Commien (Albert-Edouard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Communier (Emile-Clément), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Condon (François-Régis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cornavin (Lucien-Alphonse), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cornu (Maxime-Joseph-Stéphane), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Cottin (André-Eugène), brigadier, direction générale de la police municipale.
Cottrel (Pierre-Eugène-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Coudercy (Fernand-Bernard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Couillard (Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Coupaye (Ernest), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Croulet (Gaston-Elie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dahirel (Marcel-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Daubignard (Abel-Emmanuel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dauer (Edmond-Robert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Davoust (André-Georges), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Debousset (Raymond-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dedieu (Paul-Emile), brigadier, direction générale de la police municipale.
Defaye (Pierre-Léon), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dehongher (Rémi-Denis-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delchelbohrer (Marcel-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Deiss (Joseph-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dejay (Louis-Georges-Félix), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delaplace (Eugène-Pascal), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delarue (Lucien-Adrien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delbecq (Aimé-Charles-Arthur), brigadier, direction générale de la police municipale.
Deleurtier (François-Claude-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Delouvée (Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Demoinerie (Emile-Alfred), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Demoisson (Georges-Alfred-Justin), brigadier, direction générale de la police municipale.
Demolière (Marcel-René), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Depontaillier (Louis-Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Deras (Jean-Pierre-Justin), brigadier, direction générale de la police municipale.
Derouin (Jean-Baptiste-Louis-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Descamps (Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Desmarthon (Marcel-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Desvignes (Marcel-Jules-Denis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Desvoy (Robert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Develay (Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Devigne (Gaston-Ernest), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Devynck (Victor-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dhuicq (René-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Didgen (Armand-Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Diet (Pierre-Charles-Julien-Victor), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dijon (Albert-Constant-Félix-Désiré), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Doyen (Louis-Fernand), gardien de la paix, direction générale de la police municipale
Drouot (René-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Duban (Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dubeau (Paul-Joseph-Jean-Baptiste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dubernat (Maurice-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dubois (André-Auguste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Dubois (Emile-Gaston), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dubois (Léopold-Henri-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Duflot (Théophile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Dumay (Marcel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Durand (Robert-Maurice-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Durand (Simon-Louis-Clément), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Durost (Jean-Baptiste-Joseph), brigadier, direction générale de la police municipale.
Etave (André-Marcelin), brigadier, direction générale de la police municipale.
Eugainne (Ernest-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Eugène (Albert-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Faucil (Louis-Jacques), brigadier, direction générale de la police municipale.
Faure (Georges-Auguste-Léon), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Febvre (Albert-Achille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Fèvre (Claude-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Fèvre (Georges), brigadier, direction générale de la police municipale.
Fleuriet (Emile), brigadier, direction générale de la police municipale.
Fleury (Jules), gardien de la paix, direction rection générale de la police municipale.
Foicher (Georges-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Foll (Louis-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Fontaine (Alcide), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Fontaine (Maurice-René), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Fontas (Gilbert), brigadier, direction générale de la police municipale.
Foriel (Charles-Adrien-Auguste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Fuiret (Léon-Etienne), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gabereau (Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gabu (Georges-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gacquière (Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gaillard (Firmin-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gaillard (Joseph-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gainche (René-Auguste-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gantois (Louis-Adrien-Alphonse), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Garlaud (Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Garnier (Edmond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gaternich (Armand-Louis-Aimé), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gaudard (André-Lucien-Frédéric), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gaunet (Edouard), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gaupin (Henri-René), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gauthier (Angèle), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gauthier (Gabriel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gauthier (Louis-Jean-Théophile), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gaven (Charles-Amédée-Félix), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gayot (Georges-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale
Genty (Adrien-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gerardin (Emile-Charles-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale

Germain (André-Robert), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Germain (Francis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Germain (Frédéric-Joseph), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gillet (Désiré-Raymond), brigadier, direction générale de la police municipale.
Girard (André-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Giraud (André-Edmond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Gladin (Urbain-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Glepin (Alexandre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Goberon (Raymond-Edgar), brigadier, direction générale de la police municipale.
Grandjean (Pierre-Jean-Baptiste), brigadier, direction générale de la police municiale.
Granger (Gabriel-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Grapin (Gilbert-Henri-Honoré), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Greffin (Paul-Lucien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Grégoire (Roger-Albert), brigadier, direction générale de la police municipale.
Grison (René-Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Grosclaude (Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Grossemy (Marcel-Louis-Augustin), brigadier, direction générale de la police municipale.
Gueguen (Armand-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Guerault (Jean-Roger), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Guérin (Eugène-Jules), inspecteur principal, direction générale de la police municipale.
Guiard (Emile-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Guilbert (Louis-François-Victor), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Guilland (Mathurin-Auguste-Marie), brigadier, direction générale de la police municipale.
Guilleret (Roger-Fernand), brigadier, direction générale de la police municipale.
Guillet (Marcel-Adolphe-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hallez (Edmond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale
Haldric (Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hanquet (Jean-Louis-Adolphe), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hasle (Louis-Ange), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Haury (Georges), brigadier, direction générale de la police municipale.
Hegy (Henri-Camille-Roger), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Herout (Maurice-Lucien-François), brigadier, direction générale de la police municipale.
Herquel (André-François-Nicolas), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hilly (Marcel-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Hochard (Joseph-Marie), brigadier, direction générale de la police municipale.
Hoquante (Georges-Arsène), brigadier, direction générale de la police municipale.
Huguenin (André-Louis-Julien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Huré (Georges-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jacob (Georges-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jacquot (Charles-Auguste-Elien), brigadier, direction générale de la police municipale.
Jambrun (Denis-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jannin (Maurice-Albert), brigadier, direction générale de la police municipale.
Jeandel (Fernand-Aimé), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Joachim (Robert-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jobin (Maurice-Albert), brigadier, direction générale de la police municipale.
Joffrin (Edmond), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jollivet (Paul-André-Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jolly (Charles-Clément), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Josi (Alfred-Louis-Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Jourdain (Henri-Emile), officier de paix, direction générale de la police municipale.
Kerleu (André-Adrien), brigadier, direction générale de la police municipale.
Kervizic (Auguste-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lachaize (Julien-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lacroix (René-Joseph-Antoine), brigadier, direction générale de la police municipale.
Laguigne (Gaston-Raoul), brigadier, direction générale de la police municipale.
Lambert (Jean-Charles), brigadier, direction générale de la police municipale.
Lamoureux (Pierre-Louis-Médéric-Ernest), brigadier, direction générale de la police municipale.
Lampenois (René-Jean-Léon), brigadier, direction générale de la police municipale.
Lamy (Roger), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Langlois (Roland-Adolphe), brigadier, direction générale de la police municipale.
Larcher (Jean-Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lasserre (Ernest-François-Marie-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Laverne (Georges-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lebert (Augustin-Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Le Calvez (Louis-Marie-Toussaint), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Le Dain (René-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lefebvre (Gustave), brigadier, direction générale de la police municipale.
Lefeuvre (Joseph-Emile-Pierre), brigadier, direction générale de la police municipale.
Lefort (Hubert-Georges), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Le Goff (Jean-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Legrand (Daniel-Louis-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Legrand (Louis-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Legris (Marius-Emmanuel), brigadier-chef, direction générale de la police municipale
Legros (Jacques-André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Le Jan (Emile-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lejust (Louis-Robert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Le Lard (Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Leloir (Pierre-Augustin), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lemaire (Robert-Charles-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lemarie (Victor-Louis-Alexandre-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lemée (Ange-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lenormand (René-Auguste-Georges), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lepage (Robert-Clodomir-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Le Pechoux (Yves-Marie), brigadier, direction générale de la police municipale.
Le Polles (Alexandre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Leproux (Auguste-Toussaint), brigadier, direction générale de la police municipale.
Lequeux (René), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Le Rouses (Robert-Jean-Marie), officier de paix, direction générale de la police municipale.
Le Roux (François-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lespiaucq (André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lespour (Robert-Jean), brigadier, direction générale de la police municipale.
Letocart (Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lhomme (Marcel-Auguste-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale
Lhuillier (Georges-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Lissat (Ernest-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Loisel (Maxime-René-André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Longatte (Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Loubeau (Georges-Norbert-Désiré), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Louvet (Maurice-Germain), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Luciani (Ours-Pierre), officier de paix, direction générale de la police municipale.
Macel (Alexis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Maciet (Henri), brigadier, direction générale de la police municipale.
Magere (André-Pierre-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Maginot (Abel-Léon), brigadier, direction générale de la police municipale.
Mahé (Lucien), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Maillard (Marcel-Jean-Baptiste), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Mailley (Gaston-Marcel-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Maitre (André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Marchal (André-Ernest), brigadier, direction générale de la police municipale.
Marchal (André-Prosper-Eléonore), brigadier, direction générale de la police municipale.
Marcon (François-Auguste-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Mareschal (Jean-Baptiste-Emile-Louis), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Margueritat (Louis-Robert), brigadier, direction générale de la police municipale.
Mariller (France-Léon), brigadier, direction générale de la police municipale.
Mariot (Paul-Constant), brigadier, direction générale de la police municipale.
Marmet (Jean-Pierre-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.

Martin (Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Martin (René-Jean-Germain), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Masse (Georges-Sylvain), brigadier, direction générale de la police municipale.
Masson (Maurice-Marie-Fernand), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Masson (René-Edouard), brigadier, direction générale de la police municipale.
Mathonnière (Georges-Jean-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Mayet (Robert), brigadier, direction générale de la police municipale.
Meant (René-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Mercher (Robert-Adrien-Fleury), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Mercier (Jean-Lucien-Roland), inspecteur principal, direction générale de la police municipale.
Merlin (Florial-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Mesnier (Constant-Louis-Edouard), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Messirejean (Pierre-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Mias (François-Claude-Gabriel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Michel (Joseph-Eugène), brigadier, direction générale de la police municipale.
Mielle (René-Marie-Joseph), brigadier, direction générale de la police municipale.
Miguet (Georges-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Millet (Marceau-Alphonse-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Minec (Hubert-Jean), brigadier, direction générale de la police municipale.
Mirguet (Paul-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Molle (Léon-Auguste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Monnet (François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Monnin (Just-Silvain), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Monteil (Marcel-René-Jean-Julien), brigadier, direction générale de la police municipale.
Moreau (Eugène), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Moreaux (Robert-Gaston), brigadier, direction générale de la police municipale.
Morel (Henri-Michel-Olivier), brigadier, direction générale de la police municipale.
Morvan (Amédée), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Morvan (Paul-Vincent), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Mouillot (Camille), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Mouney (Robert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Moussay (Albert-Ernest-Charles), brigadier, direction générale de la police municipale.
Moussy (René), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Moutet (Albert-Paul), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Moutier (Alphonse-Jules), gardien de la paix, direction générale de la police municiaple.
Macchielli (Pierre-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Nardoux (Louis-Léonard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Naudex (Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Naudin (Robert-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Neveux (Jean-Narcisse-Gustave), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Niquard (André-Paul-Fernand), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Nivelle (Raymond-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Oiseaux (Pierre-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Ollivier (Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Paris (Pierre-Jérôme), commissaire pricipal, direction générale de la police municipale.
Paris (Gaston-Jean-Auguste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Pasquelin (Francis-Philibert), brigadier, direction générale de la police municipale.
Paul (Lucien-Georges), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pechon (Louis-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Penisson (André-Ange-Marie-Robert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pellet (Daniel-Théophile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Penpeny (Jean-Yves), brigadier, direction générale de la police municipale.
Perdriau (Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pernot (Noël-Joseph-Léon), brigadier, direction générale de la police municipale.
Perreau (Pierre-Julien), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Perrin (Louis-Alexandre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Perronnet (Marc-Roger), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Person (Marcel-Jules), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Petit (Edmond-André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Petit (Lucien-Marcel-Albert-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Petit (Maxime-Marc-Louis), brigadier, direction générale de la police municipale.
Petit (Robert-Clément), brigadier, direction générale de la police municipale.
Pheulpin (Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Philip (Jean-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pichon (Auguste-Camille-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pilat (Georges), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pinon (Marcel-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Pinthier (Albert-Charles-Clément), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Poivret (Ernest-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Porez (Paul-Ménard-Jean-Baptiste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Portail (Auguste-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Prevot (Lucien-Victor-Henri-Achille-Edouard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Prioul (André-Jean-Alfred), brigadier, direction générale de la police municipale.
Pron (Jean-Léon-Marcel), officier de paix, direction générale de la police municipale.
Prot (Gilbert-Jules-Célestin), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Proust (Jean), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Pruniaux (Roger-Ali-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Puaud (Octave-Jules-Emile), brigadier, direction générale de la police municipale.
Ragot (Alexandre-Jean), direction générale de la police municipale.
Raoul (Pierre-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Raux (Henri-Marcel-Marie), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Ray (Roger-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Regnier (André), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Remy (René-Auguste-Olivier), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Riard (Emile-Alphonse), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Rigaud (Alfred-Louis), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Richard (Julien-Louis-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Rigollot (René), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Rio (Georges-Charles-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Rivaux (René-Léonce), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Riverain (Georges-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Robineau (Louis-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Rolland (René-Maurice-Marius), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Rosso (César-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Roudil (Charles-Firmin-Marius), brigadier, direction générale de la police municipale.
Roudil (Léopold-Paul), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Rouger (Raymond), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Roussel (Georges-Léon), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Roustang (Marcel-Vincent), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Roux (Louis-Marcel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Roy (Henri-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Roy (Roger-Gaston), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Sadier (André-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Sannier (Marcel-Charles), brigadier, direction générale de la police municipale.
Sannier (Pierre-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Santenard (Albert-Lucien-Léon), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Sarrade (Georges), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Sarrat (Robert-Léon-François), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Scambler (Henri-Jean), officier de paix, direction générale de la police municipale.
Schneider (Léon-Louis-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Schwab (Auguste), brigadier, direction générale de la police municipale.
Schwindernhanner (Antoine), garde des bois, direction générale de la police municipale.
Segala (Urbain-Gustave), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Seret (Maurice-Aimé-Alfred), brigadier, direction générale de la police municipale.
Serleys (Paul-Marcel), brigadier, direction générale de la police municipale.
Serre (Paul-Gustave), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Soufflot (Robert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Soulas (Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Soulie (François), brigadier, direction générale de la police municipale.

Steinmeyer (Roger-Georges), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Taillade (Marcel) gardien de la paix direction générale de la police municipale.
Tapin (Camille-Germain), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Tesseron (Marcel-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Teston (Henri-Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Thavot (Philibert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Thefot (Théophile-Albert-Marie), brigadier, direction générale de la police municipale.
Theresette (Léon-Joseph-Félix), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Thibaut (César-Nicolas), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Thérion (Gustave-Constant), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Thomas (René-Henri), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Tissier (Gabriel), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Toullier (Marius-Edouard-Léopold), brigadier, direction générale de la police municipale.
Toussaint (Pierre-Alexandre-Jean), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Tridon (André-Valentin), brigadier, direction générale de la police municipale.
Ulysse (Jean-Paul-Napoléon), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Urie (Marcel-Eugène), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vaillant (Maurice-André-Victor), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Valby (René-Norbert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vallaud (Myrtil-Edouard), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vallez (Georges-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vandezande (Marcel-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Van Laethem (Louis-Auguste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vasseur (Joseph), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vautrin (Jacques), brigadier, direction générale de la police municipale.
Vayrac (Jean-Ferdinand-Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Versepuy (Gilbert-Antoine), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Veyrunes (Jean-Justin-Aimé), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Vincent (Fernand-Emile), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Viteau (Gustave-Auguste-Eloi-Charles), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Voirin (Maurice-André), brigadier, direction générale de la police municipale.
Voisinet (Arthur), brigadier-chef, direction générale de la police municipale.
Wagner (Pierre), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Willame (Joseph-Jean-Baptiste), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Guyard (Marius-Albert), gardien de la paix, direction générale de la police municipale.
Sorin (Auguste-Edouard-Jean-Paul), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Routhe (Daniel-Michel), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Debernardi (Joseph-David), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Polveche (Henri-Paul), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Ferrouillet (Félix-Charles), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Vincent (Auguste-Edouard), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Veronin (Robert-Louis-Joseph), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Laguilhon-Pemoulie (Marcel-Arthur), commissaire, direction de la police judiciaire.
Mouvier (Georges-Lucien), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Lapuyade (Thomas), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Caudron (Alexandre), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Courbaron (Raoul-Louis-Henri), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Tourne (Pierre-Philippe), commissaire, direction de la police judiciaire.
Dubois (René), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Ducros (Joseph-Louis), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Bouygues (René-Charles), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Risterucci (Pierre-Simon), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Souchay (René-Henry), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Derrien (Louis-François-René), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Maigne (Gaston-Pierre), commissaire, direction de la police judiciaire.
Stiffel (Célestin-Edmond), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Ménage (Maurice-Henri), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Robin (Robert-Désiré), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Le Moulnier (Jean-Marie-Onésime), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Rouvière (Jean-Pierre), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Roquefort (Auguste-François-Marie), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Accassard (Louis-Pierre), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Delage (Auguste), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Bergeret (Henri), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Beaulieu (Louis-Hippolyte), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Collin (Alphonse-Marie-Hippolyte), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Duez (Joseph-Henri), commissaire délégué, direction de la police judiciaire.
Pinelli (Ange-Pascal), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Grosbois (Georges), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Poissonnier (Henri-Eugène), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Mauruc (Amédée-Camille), inspecteur, direction de la police judiciaire.
De Peynot (Henri-Paul), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Migeon (Jean-Georges), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Sadoux (Charles-Sébastien), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Marlière (René-Gabriel), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Pons (Léonce-Maurice-Roger), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Berthon (Daniel), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Lacroix (Ernest-Louis), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Marquet (Gervais-Charles-Julien), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Chalon (Marcel-Augustin), commissaire délégué, direction de la police judiciaire.
Dauvergne (Emilien-Maxime), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Renault (Arsène-Victor-Clément), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Goret (François-Célestin-Pierre), inspecteur principal, direction de la police judiciaire.
Ménard (Henri-Léo), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Guillou (Henri-Albert), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Trichot (Jules-Marie-André), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Turier (Roger-André), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Deletain (Noël-Charles), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Chevrat (Raoul-Amédée), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Poncelet (Serge-Julien-Joseph), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Audibert (Henri-Jacques), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Feuillet (Jean-Ernest), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Miles (Désiré-Gabriel-Antoine), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Mariotti (Jean-François), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Poirier (Louis-Félix-Jean), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Taillefer (André), officier de police, direction de la police judiciaire.
Fieschi (Jean-Félix), inspecteur principal, direction de la police judiciaire.
Dupont (Adolphe-Louis-Léon), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Isabel (Albert-Lucien-Paul), inspecteur chef, direction de la police judiciaire.
Philippe (Jean-Marie-Joseph-Donatien), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Mercier (Henri-Eugène-Honoré), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Manin (Georges), inspecteur, direction de la police judiciaire.
Lecerf (Lucien-François), inspecteur principal adjoint, direction de la police judiciaire.
Alexandre (Roger), inspecteur, commissariats.
Artigaud (Gaston), agent spécial, commissariats.
Bailly (Henri), inspecteur, commissariats.
Boitet (Robert), officier de police, commissariats.
Bonnefoux (Robert), inspecteur, commissariats.
Borel (Antoine), inspecteur, commissariats.
Lenoir (Henri), agents spécial, commissariats.
Boursault (René), inspecteur, commissariats.
Briquet (Philomène), inspecteur, commissariats.
Brouard (Albert), officier de police, commissariats.
Caullet (André), officier de police, commissariats.
Cheyer (René), inspecteur, commissariats.
Cornec (Jacques), inspecteur, commissariats.
Couillard (Robert), inspecteur, commissariats.
Crave (Henri), inspecteur, commissariats.
Daubert (Henri), inspecteur, commissariats.
Delannoy (Kléber), officier de police, commissariats.
Delyens (Robert), inspecteur, commissariats.
Deplanque (François), inspecteur, commissariats.
Duc (Jean), agent spécial, commissariats.
Emourgeon (Roland), inspecteur, commissariats.
Finet (Marcel), agent spécial, commissariats.
Gueugnot (Roger), inspecteur, commissariats.
Jolly (Raymond), inspecteur, commissariats.
Lacour (Marius), inspecteur, commissariats.
Lefèvre (Lucien), inspecteur, commissariats.
Loubet (Elie), inspecteur, commissariats.
Macaire (Georges), agent spécial, commissariats.

Meheut (Francis), inspecteur, commissariats.
Neveux (Maurice), inspecteur, commissariats.
Perrot (Eugène), inspecteur, commissariats.
Pillière (Julien), inspecteur, commissariats.
Randier (Joseph), inspecteur, commissariats.
Souche (Victorin), inspecteur, commissariats.
Taureau (Daniel), inspecteur, commissariats.
Eliot (Jacques), officier de police, commissariats.
Antona (Jean), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Arnaudy (Alfred), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Barrère (René), inspecteur principal adjoint, direction des renseignements et des jeux.
Bené (Georges), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Bonnot (Fernand), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Borez (Henri), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Boucaut (Jean), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Chambon (André), inspecteur chef, direction des renseignements et des jeux.
Chanois (Prosper), inspecteur principal adjoint, direction des renseignements et des jeux.
Dabat (Lucien), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Desmares (Charles), inspecteur principal adjoint, direction des renseignements et des jeux.
Ducos (Jean), inspecteur chef, direction des renseignements et des jeux.
Gandiol (Paul), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Goguillon (Albert), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Juif (Marcel), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Juif (Raymond), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Le Floch (Joseph), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Lesage (Maurice), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Marsaud (René), inspecteur principal adjoint, direction des renseignements et des jeux.
Michelot (Georges), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Parmentier (Marcel), inspecteur principal, direction des renseignements et des jeux.
Pinon (Gilbert), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Pottier (André), inspecteur chef, direction des renseignements et des jeux.
Requet (Constant), inspecteur principal adjoint, direction des renseignements et des jeux.
Thevin (Henri), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Valade (Alfred), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Veigner (Robert), inspecteur, direction des renseignements et des jeux.
Baudier (André-Alfred-Nicolas), commissaire, direction de la police économique.
Desaunay (Albert), commissaire, direction de la police économique.
Desherau (Edmond), commissaire délégué, direction de la police économique.
Toulliou (Joseph), commissaire, direction de la police économique.
Charles (Claude-Emile), officier de police, direction de la police économique.
Sannat (Henri-Michel), inspecteur principal adjoint, direction de la police économique.
Colin (Fernand-Edouard), inspecteur, direction de la police économique.
Saurel (Honoré), inspecteur, direction de la police économique.
Sommier (René), inspecteur, direction des services vétérinaires.
Fourgeot (Roger), inspecteur, direction des services vétérinaires.
Sanvoisin (Roger), inspecteur, direction des services vétérinaires.
Joulin (Jules), inspecteur, direction des services vétérinaires.
Butaud (Michel), inspecteur, direction des services vétérinaires.
Duflot (Gustave-Jules), inspecteur, inspection générale des services.
Guillebot (Hervé-Jean-Elie-Edmond), inspecteur principal contrôleur, commissariat spécial des Halles centrales.
Lapert (Maurice-René), inspecteur, commissariat spécial des Halles centrales.
Claret (François), inspecteur, commissariat spécial des Halles centrales.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 31 décembre 1948.

Fait à Paris, le 23 novembre 1948.

JULES MOCH.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Remise de débet.

Par arrêté interministériel du 9 novembre 1948, il a été fait remise gracieuse à Mme veuve Bouttier (Lucie) de la somme de 6.468 francs, provenant d'un trop-perçu au titre des avances de solde qui lui ont été payées du 1er décembre 1940 au 31 juillet 1941.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 3 novembre 1948, sont titularisés, à compter du 1er juillet 1948, les personnels civils extérieurs auxiliaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) dont les noms suivent :

Aides-commis administratifs.

MM. Haberbusch (Désiré), Strasbourg.
Lichtenauer (Joseph), Strasbourg.
Jarraud (James), Bordeaux.
Jeandel (Yvonne), Nancy.
Gozlan (Elie), Tunis.
Assuied (Victor), Tunis.
Aubry (Suzanne), Vincennes.

Les titularisations prononcées restent subordonnées au résultat de l'examen médical prévu par la circulaire n° 69/22/B/4, du 29 juin 1948, dont les conditions d'application ont fait l'objet de la circulaire n° 059-PC. 4 du 16 juillet 1948.

Admission à l'honorariat (armée de terre).

Par décision ministérielle en date du 26 octobre 1948, les officiers de réserve d'infanterie dont les noms suivent sont admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres :

Infanterie.

M. le colonel Carrette (Emile).
M. le chef de bataillon Reby (Marcel-François-Joseph).

MM les capitaines :
Belin (Marcel-André-Denis)
Derosières (Georges-Bernard).
Gayot (Henri).
Grimal (Louis-Edmond).
Mathey (Emile-Louis).
Quignolot (Robert-Jean).
Rouet (Marcel-Alfred-Henri).
Royer (Louis-Paul).

MM. les lieutenants :
Auer (Gaston-Emile).
Bonhomme (Antonin-Pierre-Alexis).
Buisson (Eugène-René).
Carel (Louis-Gustave).
Chantoiseau (Julien).
David (Paul-Joseph-Henri-Jean).
Denizard (Henri).
Deserable (Jean-Marie-Auguste-Maurice).
Drouineau (Marie-Robert).
Estrayer (Ludovic).
Fleury (Edmond-Jean-Adrien).
Garavel (Noël-Célestin).
Griveaux (Albert-Benoît-Louis-Marie).
Guenot (Francis-Marcel-Gaston).
Hirth (René).
Hubert (Jean-Louis-Emile).
Jouany (Robert-Charles-Alexis).
Lanz (Emile-Hubert).
Lassée (André-Marie-Maurice).
Legrix (Robert-Achille-Victor).
Mentre (Jean-Emile).
Marcey (Pierre).
Perrenot (René-Edgar).
Petit (Georges-Léonce).
Philippe (Gilbert-Charles-Désiré).
Pillon (Serge-Arthur-Achille).
Renaudin (André).
Renaudin (Paul-Pierre).
Riotte (Alexandre)
Rollin (Jean-Marie-Joseph).
Rouzeyre (Marcel-Joseph-Georges).
Vandangeon (Paul-Henri-Joseph).
Vrinat (Jean-Baptiste-Auguste).
Wintzer (André-Jean-Jacques).

MM. les sous-lieutenants :
Bernuchon (Maurice-Jean).
Chauvot (Jean).
Gautier (René-Pierre).
Herry (Jean-Joseph).
Magnan (Henri-Abel-Marcel-Marie).
Naturel (Gaston).
Reyjal (Francis-Jean).
Vuitton (Marcel-Emile-Séraphin).

Ecole spéciale militaire interarmes.

Par décision du 9 décembre 1948, M. Preclin (Pierre), admis à l'école spéciale militaire interarmes au titre Saint-Cyr, promotion 1944, est rayé des contrôles de sa promotion et perd son titre de saint-cyrien.

L'intéressé devra suivre le sort de sa classe.

Liste de candidats admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique en qualité d'élèves titulaires français, en remplacement de candidats ayant démissionné ou s'étant désistés.

Par arrêté en date du 2 novembre 1948 modifiant l'arrêté du 2 septembre 1948, les candidats dont les noms suivent ont été admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique, par ordre de classement, en qualité d'élèves titulaires français :

a) *Classement normal.*

Thiriet (Yves),
Roche (Georges),
Melin (Jean),
Salzmann (Charles),
Kniazeff (Vladimir),
Simon (Michel-René),
Hugues (Jean-Rémy),
Girard (Jean),
Curis (Bernard),
Marcoux (Jean),
Bonniard (Victor),
Charlier de Chily (Jean),
Bernard (Jean-Paul),
Fontaine (André),
Hebel (Yves).

b) *Classement spécial.*

Goeau (Alain), Guérin (Pierre),

en remplacement des candidats ci-après, qui ont démissionné ou se sont désistés:

Classement normal. — Ribes (Georges), Lepelletier (Pierre), Doulcier (Jean), Crousle (Thierry), Benat (Jean), Brunlaux (Bernard), Golberg (Serge), Olivier (Roland), Ledoux (Pierre), Lombard (Philippe), Biarrotte (Pierre), Bailly (Maurice), Tugaye (Paul), Bonsoir (Georges), Genet (Jean), Julie (Paul), El Gammal (Maurice), Guigue (Alain), Dambrine (Christian), Dupuy (Jean), Aucouturier (René), Leportois (Pierre), Rebois (Gérard), Roux (Claude), Pradal (Louis), Bergounioux (Michel), Simonet (Jocelyn), Jaugey (Michel), Vincelot (Jean-Louis), Tanguy (Pierre), Lault (François), Terrier (Bernard), Catte (Pierre), de Dominicis (Cyrano), Negre (Emile).

Classement spécial. — Mayer (René).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 48-1889 du 13 décembre 1948 portant suppression d'emplois à l'office national interprofessionnel des céréales.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, et notamment son article 10;

Vu la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948;

Vu le décret n° 47-2327 du 12 décembre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres, modifié par le décret n° 48-1700 du 4 novembre 1948,

Décrète:

Art. 1er. — A dater du 1er février 1949 sont supprimés à l'office national interprofessionnel des céréales les cinq cents emplois suivants:

A. — *Agents contractuels.*

Dix-neuf emplois répartis comme suit:

Chef de bureau	1
Sous-chef de bureau	1
Inspecteurs	2
Rédacteurs et contrôleurs	9
Secrétaires administratifs	4
Secrétaire administratif adjoint	1
Agents spéciaux	1

B. — *Auxiliaires du cadre.*

Cent neuf emplois répartis comme suit:

Vérificateurs	16
Secrétaires administratifs	3
Secrétaires administratifs adjoints. Commis, commis régionaux, surveillants et adjoints techniques..	90

C. — *Auxiliaires temporaires percevant un traitement d'auxiliaires du cadre.*

Cent vingt emplois répartis comme suit:

Secrétaires administratifs adjoints..	14
Contrôleurs du taux d'extraction...	90
Commis et sténodactylos	16

D. — *Auxiliaires à salaire national.*

Deux cent cinquante-deux emplois répartis comme suit:

De service	8
De bureau	244

Art. 2. — Les agents de l'office national interprofessionnel des céréales atteints par les mesures de licenciement prévues à l'article 1er pourront bénéficier des dispositions de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 modifiée susvisée.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques :

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE - PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret autorisant le syndicat intercommunal de la Boutonne amont, à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), à faire participer les intéressés aux dépenses des travaux de curage exécutés par lui sur la rivière la Boutonne et ses affluents.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 novembre 1948:

Page 11009, 3e colonne:

Au lieu de:

« Sont intéressés:

« 1° Les propriétaires de terrains, bâtis ou non bâtis;

« 2° Les propriétaires d'usines hydrauliques et de barrages compris dans le périmètre indiqué par un liséré vert et rouge sur les plans susvisés... »,

Lire:

« Sont intéressés les propriétaires de terrains, bâtis ou non bâtis, d'usines hydrauliques et de barrages compris dans le périmètre indiqué par liséré vert et rouge sur les plans susvisés... ».

Page 1110, 1re colonne, au lieu de: « Si ces abonnements survenus dans le degré d'intérêt... », lire: « Si des changements survenus dans le degré d'intérêt... ».

Culture, livraison et utilisation des graines métropolitaines de moutarde noire et de moutarde « Montana ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1948, page 11585, 1re colonne:

Au lieu de:

« Art. 3. — Les graines de moutarde noire et « Montana » cultivées et récoltées en 1948, en dehors des contrats prévus à l'article 1er, doivent être livrées à un organisme stockeur agréé par la G. N. A. P. O. pour la collecte des graines oléagineuses... »,

Lire:

« Les graines de moutarde noire et « Montana » cultivées et récoltées en 1948, en dehors des contrats prévus à l'article 1er, doivent être livrées à un organisme stockeur agréé par le groupement national d'achat des produits oléagineux (G. N. A. P. O.) pour la collecte des graines oléagineuses... ».

Au lieu de:

« Art. 6. — A partir de la campagne 1949, les graines de moutarde noire et « Montana » cultivées et récoltées en dehors des contrats visés à l'article 1er, seront achetées à un prix déterminé par la richesse en huile de la graine par rapport au colza de la même récolte »,

Lire:

« A partir de la campagne 1949, les graines de moutarde noire et « Montana » cultivées et récoltées en dehors des contrats visés à l'article 1er seront achetées à un prix qui sera déterminé par la richesse en huile de la graine par rapport au colza de la même récolte ».

Direction générale des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 16 novembre 1948, M. Buchi (Louis), brigadier des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Metz (Moselle), est nommé, en la même qualité, d'office et dans l'intérêt du service, à Obenbronn (Bas-Rhin), maison forestière de Ziegelberg, brigade n° 14 *bis*, de l'inspection des eaux et forêts d'Ingwiller.

Par arrêté en date du 16 novembre 1948, l'arrêté ministériel du 1er octobre 1948 portant intégration dans le cadre des préposés des eaux et forêts de la métropole de M. Dierstein (Jean), garde domanial des eaux et forêts du cadre des eaux et forêts de l'Algérie, est rapporté en ce qui concerne son affectation à Urmatt (Bas-Rhin), maison forestière de Kappelbronn.

M. Dierstein (Jean), est affecté à Ranrupt (Bas-Rhin), maison forestière de la Salcée, triage n° 153 de l'inspection des eaux et forêts de Schirmeck, en remplacement de M. George, qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 22 novembre 1948, M. Lux (Louis), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe, en congé de longue durée, est réintégré dans les cadres des préposés des eaux et forêts, à compter du 26 juillet 1948, et affecté, avec ses grade et classe actuels au poste de Wolfgantzen (Haut-Rhin), triage n° 61, de l'inspection des eaux et forêts de Colmar (poste vacant).

Par arrêté en date du 26 novembre 1948, M. Rochais (Fernand), garde domanial des eaux et forêts à Noirmoutier (Vendée), maison forestière de la Chaize, triage n° 1, de l'inspection des eaux et forêts de la Roche-sur-Yon, est révoqué de ses fonctions, à compter de la date de la notification du présent arrêté.

Par arrêté en date du 26 novembre 1948, est acceptée, sur sa demande, à compter du 30 novembre 1948, la démission de M. du Cauze de Nazelle (Charles-Bernard), garde domanial des eaux et forêts en disponibilité.

Par arrêté en date du 26 novembre 1948, M. Le Dilosquer (René), garde domanial des eaux et forêts à Pothières (Côte-d'Or), triage n° 3, de l'inspection des eaux et forêts de Châtillon-Nord, est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une période de trois mois, à compter du 1er novembre 1948.

Par arrêté du 26 novembre 1948, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er décembre 1948, la démission de M. Chouzier (Marius), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Dié (Vosges), maison forestière de la Pêcherie, triage n° 32, de l'inspection des eaux et forêts de Saint-Dié-Nord.

Par arrêté du 26 novembre 1948, est acceptée, sur sa demande, à compter de la date de la notification du présent arrêté, la démission de M. Defos (Clément), garde domanial des eaux et forêts à Graissessac (Hérault), maison forestière des Cazalets, triage n° 1, de l'inspection des eaux et forêts de Béziers.

Par arrêté en date du 1er décembre 1948, M. Proust (Simon-Armand-Adolphe), inspecteur des eaux et forêts de 2e classe, détaché auprès du conseil supérieur des exploitations, scieries et industries forestières (numéro de détachement: A. 1971), est réintégré, à compter du 1er décembre 1948, avec ses grade et classe actuels, dans le cadre des officiers des eaux et forêts et mis à la disposition du directeur général des eaux et forêts (résidence: Paris).

Par arrêté en date du 1er décembre 1948, les gardes domaniaux des eaux et forêts dont les noms suivent, installés effectivement dans leurs fonctions, auxquels le certificat d'aptitude forestière a été délivré par arrêté ministériel à l'issue du stage probatoire réglementaire de deux ans et après avoir satisfait aux épreuves d'un examen professionnel, sont titularisés dans leur emploi, en application des dispositions de l'article 1er du décret du 28 mars 1928, savoir:

M. Allonas (Georges-Lucien-Louis), à Gerland (Côte-d'Or).

M. Anezin (Paul-Marius-Elie), à Bagnols (Var).

M. Briot (Gilbert-Paul-Gaston), à Walscheid (Moselle).

M. Dielinseger (René), à Dinguy-en-Vuache (Haute-Savoie).

M. Dupora (Jean-Robert), à Brassac (Ariège).

M. Cholvy (Gaston-Maxime-Gabriel), à Clelles (Isère).

Par arrêté en date du 1er décembre 1948, la titularisation dans leur emploi est prononcée en faveur des gardes domaniaux des eaux et forêts dont les noms suivent anciens élèves diplômés de l'école primaire de sylviculture des Barres et installés effectivement dans leurs fonctions, savoir:

M. Aragnou (Pierre-Antoine), à Cier-de-Luchon (Haute-Garonne).

M. Batllo (François-Jacques), à Longefoy (Savoie).

M. Cressonnier (Marcel-Elie), à Maron (Meurthe-et-Moselle).

M. Dervin (Jean-Gaston), à Domfaing (Vosges).

M. Dyon (Gabriel-Eugène-Marcel), à Pourlan (Saône-et-Loire).

M. Bercot (René-Joseph-Théodore), à Ozouer-sur-Loire (Loiret).

Par arrêté en date du 1er décembre 1948:

M. Cavailhes (Marius-Germain), commis principal des eaux et forêts dans les bureaux de l'inspection des eaux et forêts de Rodez (Aveyron), est nommé, sur sa demande et en la même qualité, dans les bureaux de la conservation de Montpellier (Hérault).

M. Antoine (Maurice), commis des eaux et forêts dans les bureaux de la 2e circonscription de reboisement à Nancy (Meurthe-et-Moselle) (poste supprimé), est nommé dans les bureaux de la conservation des eaux et forêts à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Buscail (François), commis des eaux et forêts dans les bureaux de la 7e circonscription de reboisement à Carcassonne (Aude) (poste supprimé), est nommé dans les bureaux de l'inspection des eaux et forêts de Carcassonne-Sud (Aude).

M. Diez (Louis), commis des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Strasbourg, est nommé dans les bureaux de la conservation des eaux et forêts de Strasbourg (Bas-Rhin).

Par arrêté en date du 1er décembre 1948, M. Gay (Léopold-Antonin), commis principal des eaux et forêts dans les bureaux de l'inspection des eaux et forêts de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une période de trois mois, à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté en date du 1er décembre 1948, M. Chevrier (Jules-Jean), garde domanial des eaux et forêts de 2e classe, détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est réintégré, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, à compter du 1er décembre 1948, et affecté en cette qualité à Lautenbach (Haut-Rhin), maison forestière de Schweighouse, triage n° 79 de l'inspection des eaux et forêts de Guebwviller.

Par arrêté en date du 4 décembre 1948, est acceptée, sur sa demande, à compter du 11 novembre 1948, la démission de M. Morisot (Gaston), garde domanial des eaux et forêts à Villers-la-Ville (Haute-Saône), triage n° 12 de l'inspection des eaux et forêts de Lure.

Par arrêté en date du 4 décembre 1948, la titularisation dans leur emploi est prononcée en faveur des gardes domaniaux des eaux et forêts dont les noms suivent, anciens élèves de l'école primaire de sylviculture des Barres et installés effectivement dans leurs fonctions, savoir:

M. Fontanez (Maurice-Adrien), à Prémanon (Jura).

M. Giboulot (Xavier-Léon-André), à Chatel-Gérard (Yonne).

M. Lagueyte (Sylvestre), à Melles (Haute-Garonne).

M. Lavigne du Cadet (Pierre), à Alos (Ariège).

M. Leblond (Serge-Léon), à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne).

M. Martin (Marcel-Philibert), à Jarsy (Savoie).

M. Minair (Robert-Marcel), à Tanlay (Yonne).

M. Peteilh (Rémy-Pierre), à Saint-Laurent (Hautes-Pyrénées).

M. Picaud (Henri-Félix-Arthur), à Champagnole (Jura).

M. Thierry (Jean-Jules), à Dourdan (Seine-et-Oise).

Par arrêté du 4 décembre 1948, est rapporté l'arrêté ministériel en date du 20 mai 1948 en ce qui concerne M. Laroche (Elie), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Chambon-sur-Lac (Puy-de-Dôme).

M. Laroche (Elie), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Chambon-sur-Lac (Puy-de-Dôme), triage n° 10 de l'inspection de Clermont-Est, est mis en disponibilité, d'office, à compter du 26 avril 1948.

Par arrêté en date du 4 décembre 1948, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er novembre 1948, la démission de M. Helme (Marcel), garde domanial des eaux et forêts à Faverges (Haute-Savoie), maison forestière de Ragnon, triage n° 25 de l'inspection des eaux et forêts d'Annecy.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 novembre 1948: page 11149, 1re colonne, eaux et forêts, 20e ligne, au lieu de: « Casenave (Henri-Pierre), etc., est nommé à Saint-Engrâce (Basses-Pyrénées), triage n° 12 de l'inspection des eaux et forêts d'Oloron (Basses-Pyrénées) », lire: « M. Casenave (Henri-Pierre)..., est nommé à Saint-Engrâce (Basses-Pyrénées), triage n° 2 de l'inspection des eaux et forêts de Bayonne ».

Service de la répression des fraudes.

Par arrêtés du 25 novembre 1948:

M. Bonis, directeur du laboratoire central de recherches et d'analyses, est nommé inspecteur général honoraire du service de la répression des fraudes.

M. Gobert, directeur de laboratoire, est nommé directeur honoraire du laboratoire central de recherches et d'analyses du ministère de l'agriculture.

M. Rouillard, directeur de laboratoire, est nommé directeur honoraire des laboratoires du service de la répression des fraudes.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Conseil d'administration de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 décembre 1948, M. Bissonnet, administrateur à la direction du Trésor, est désigné comme membre du conseil d'administration de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Villadier.

Eaux et forêts aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 décembre 1948, ont été inscrits au tableau de l'avancement complémentaire de l'année 1948, pour compter du 1er juillet 1948, les fonctionnaires du cadre général des eaux et forêts aux colonies dont les noms suivent:

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur général.

M. Consigny (André).

Pour le grade d'inspecteur général de 2e classe.

M. Bigorgne (Jean).

Pour la classe exceptionnelle du grade de conservateur.

M. Sallenave (Pierre).

Pour le grade de conservateur.

M. Faure (Ulysse).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur principal.

MM. Le Tourneux (Charles), Michon (Ide).

Pour le grade d'inspecteur principal de 2e classe.

MM. Devois (Jean-Charles), Le Touzey (René).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur.

MM. Chardin (André).
Civatte (Louis).
Dommergues (Yvon).
de Sauvan d'Aramon (Henri).
François (Georges).
Gosselin (Jean).
Groulez (Jacques).
Kiener (André).
Lavigne (Emile).
Mercier (Charles).
Morel (Jean) (pour compter du 1er janvier 1948).
Parrat (Jacques) (pour compter du 1er janvier 1948).
Perriguey (Nicolas).
Schvartz (Alain).
Teisseyre (Jacques) (pour compter du 1er janvier 1948).
Vercouttre (Claude).

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur.

M. Duclos (Maxime) (pour compter du 1er janvier 1948).

Pour la titularisation au grade d'inspecteur de 3e classe et l'inscription à la 2e classe du grade d'inspecteur.

A. — Les inspecteurs stagiaires dont les noms suivent sont titularisés inspecteurs de 3e classe pour compter du 3 juillet 1946 et inscrits au tableau d'avancement pour la 2e classe de leur grade pour compter du 3 juillet 1947:

MM. Bard (Charles), Blaisel (Jacques), de Saint-Aubin (Guy), Legris (Pierre), Mosca (Victor), Pare (Jacques), Philippot (André), Vernede (Henri).

B. — Les inspecteurs stagiaires dont les noms suivent sont titularisés inspecteurs de 3e classe pour compter du 3 juillet 1946 et inscrits au tableau d'avancement pour la 2e classe de leur grade pour compter du 1er juillet 1948:

MM. Braunstein (Bernard), Deschamps (Henri).

C. — Les inspecteurs stagiaires dont les noms suivent sont titularisés inspecteurs de 3e classe pour compter du 3 juillet 1946 et inscrits au tableau d'avancement pour la 2e classe de leur grade pour compter du 3 juillet 1948:

MM. Bertrand (Jean), Dubreuil (Jacques), Huet (Jean), Madec (Jean).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 décembre 1948, ont été promus aux dates ci-après les fonctionnaires du cadre général des eaux et forêts dont les noms suivent:

NOM, PRÉNOMS	DATE de la promotion.	BONIFICATION conservée à titre civil.	RAPPELS pour services militaires conservés.
A la 1re classe du grade d'inspecteur général.			
Consigny (André)	1er juillet 1948.	3 ans 6 mois.	4 mois 22 jours.
Au grade d'inspecteur général de 2e classe.			
Bigorgne (Jean)	1er juillet 1948.	4 ans.	6 mois 18 jours.
A la classe exceptionnelle du grade de conservateur.			
Sallenave (Pierre)	1er juillet 1948.	3 ans 6 mois.	3 mois 22 jours.
Au grade de conservateur.			
Faure (Ulysse)	1er juillet 1948.	5 ans.	5 mois 13 jours.
A la 1re classe du grade d'inspecteur principal.			
Le Tourneux (Charles)	1er juillet 1948.	Néant.	5 mois 14 jours.
Michon (Ide)	1er juillet 1948.	Néant.	5 mois 10 jours.
Au grade d'inspecteur principal de 2e classe.			
Devois (Jean-Charles)	1er juillet 1948.	Néant.	9 mois 4 jours.
Le Touzet (René)	1er juillet 1948.	Néant.	7 mois 10 jours.
A la 1re classe du grade d'inspecteur.			
Chardin (André)	1er juillet 1948.	Néant.	
Civatte (Louis)	1er juillet 1948.	Néant.	
Dommergues (Yvon)	1er juillet 1948.	Néant.	
Desauvan d'Aramon (Henri)	1er juillet 1948.	Néant.	
François (Georges)	1er juillet 1948.	Néant.	1 an 3 mois.
Gosselin (Jean)	1er juillet 1948.	Néant.	
Groulez (Jacques)	1er juillet 1948.	Néant.	
Kiener (André)	1er juillet 1948.	Néant.	4 mois 2 jours.
Lavigne (Emile)	1er juillet 1948.	Néant.	
Mercier (Charles)	1er juillet 1948.	Néant.	1 mois 22 jours.
Morel (Jean)	1er juillet 1948.	Néant.	
Parrat (Jacques)	1er janvier 1948.	Néant.	4 mois 6 jours.
Perriguey (Nicolas)	1er juillet 1948.	Néant.	
Schvartz (Alain)	1er juillet 1948.	Néant.	
Teisseyre (Jacques)	1er janvier 1948.	Néant.	1 mois.
Vercouttre (Claude)	1er juillet 1948.	Néant.	3 mois 4 jours.
A la 2e classe du grade d'inspecteur.			
Duclos (Maxime)	1er janvier 1948.	Néant.	1 an 9 mois.

Service de la météorologie coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 décembre 1948:

I. — Les arrêtés des 2 juillet 1942, 8 septembre 1942 et 21 octobre 1943 ont été rapportés en ce qui concerne M. Lagesse (Jean).

II. — M. Lagesse (Jean) a été nommé dans le cadre général des ingénieurs météorologistes coloniaux en qualité d'ingénieur adjoint météorologiste stagiaire, pour compter du 1er juillet 1940.

III. — La situation administrative de M. Lagesse (Jean) dans le cadre général des ingénieurs météorologistes coloniaux a été rétablie de la manière suivante:

Nommé à titre définitif à l'emploi d'ingénieur météorologiste adjoint de 2e classe pour compter du 1er juillet 1941 (rappels pour services militaires attribués: 2 ans 10 mois);

Ingénieur météorologiste adjoint de 1re classe pour compter du 1er janvier 1942 (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 4 mois);

Ingénieur météorologiste de 4e classe pour compter du 1er juillet 1943 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois);

Ingénieur météorologiste de 3e classe pour compter du 1er janvier 1945 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois).

IV. — La nouvelle situation de M. Lagesse (Jean) n'a d'effet qu'au point de vue de l'ancienneté. Son intégration dans le corps des ingénieurs de la météorologie au grade correspondant à cette nouvelle situation sera soumise aux dispositions du décret du 30 avril 1946 fixant le statut du corps des ingénieurs de la météoroolgie.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 décembre 1948, M. Colombani (Laurent), contrôleur principal de 3e classe du cadre général des transmissions coloniales, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, à compter du 21 décembre 1948, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Modification du tableau annexé à l'arrêté du 20 juin 1947 relatif à l'importation et à l'exportation des instruments de mesure.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 30 novembre 1944 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne le contrôle des instruments de mesure, notamment les articles 5, 8, 11 et 28 (§ 6) de ce décret;

Vu l'arrêté du ministre du commerce et du ministre des finances en date du 20 juin 1947 relatif à l'importation et à l'exportation des instruments de mesure;

Vu l'arrêté du ministre des finances et des affaires économiques en date du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tableau annexé à l'arrêté du 20 juin 1947 relatif à l'importation et à l'exportation des instruments de mesure est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et des droits indirects, le directeur du commerce intérieur et l'inspecteur général, chef du service des instruments de mesure, sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1948.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PIERRE VALLÉ.

Pour le ministre des finances
et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget
et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
GUY LHÉRAULT.

Tableau remplaçant le tableau annexé à l'arrêté du 20 juin 1947 relatif à l'importation et à l'exportation des instruments de mesure.

NUMÉRO de la nomenclature du tarif des douanes.	DÉSIGNATION des instruments de mesure.
Ex. 1403	Récipients mesures (dépotoirs, réservoirs cylindriques comportant un tube de niveau gradué).
Ex. 1632 A	Appareils à mesurer les peaux.
1658 A, B et C	Appareils et instruments de pesage non automatiques à poids ou à curseur.
1659 A	Ponts-bascules et bascules à installation fixe, y compris les instruments de pesage totalisateurs pesant le produit en mouvement sur courroie.
1659 B	Bascules mobiles et balances à simple lecture directe ou bien à dispositifs d'enregistrement ou de totalisation automatiques, d'impression de poids, etc.
1660 B	Bascules et balances ensacheuses.
Ex. 1660 C	Mesureurs automatiques pour solides (céréales, coke, etc.), peseuses mesureuses (pour céréales, etc.).
1833	Distributeurs mesureurs de liquides.
1834	Compteurs d'électricité.
1835	Compteurs de gaz et de tous fluides gazeux.
Ex. 1836	Compteurs continus pour alcools, hydrocarbures liquides.
1847	Balances de précision, avec ou sans poids.
1848	Poids à peser pour toutes balances.
1852	Instruments de mesure linéaire.
1853	Mesures de capacité.
Ex. 1854	Appareils métreurs pour tissus.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 20 juin 1948.

A Paris, le 20 juin 1948.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PIERRE VALLÉ.

Pour le ministre des finances
et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget
et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
GUY LHÉRAULT.

Réglementation des dépôts d'acide picrique, de coton azotique et d'autres explosifs divers.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'intérieur,

Vu les articles 24 et 28 de la loi du 13 fructidor an V;

Vu le décret du 20 juin 1915, modifié par les décrets des 17 mars 1921, 2 février 1928 et 1er septembre 1930, portant règlement d'administration publique sur la conservation, la vente et l'importation des dynamites et des autres explosifs à base de nitroglycérine;

Vu le second décret du 20 juin 1915, réglementant la conservation, la vente et l'importation des substances explosives autres que celles à base de nitroglycérine, modifié et complété par les décrets des 2 février 1928, 1er septembre 1930 et 6 janvier 1934;

Vu la loi du 19 décembre 1917, modifiée par les lois des 20 avril et 21 novembre 1942, concernant les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et la réglementation prise en application de cette loi, notamment le décret du 28 juin 1943;

Vu l'avis de la commission des substances explosives en date du 27 mai 1948;

Vu l'avis du 14 juin 1948 du ministre des forces armées,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le présent arrêté règle les conditions générales auxquelles sont soumis l'établissement et l'exploitation des dépôts ou débits d'acide picrique, de coton azotique et des autres substances explosives définies à l'article 3 ci-après, à l'exception des cas suivants:

1° Dépôts d'un établissement de l'Etat;

2° Dépôts compris dans les établissements privés qui, à raison de l'activité qui s'y exerce, sont classés par la loi des 19 décembre 1917-20 avril 1942 dans la première ou la deuxième classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes; ces dépôts sont soumis aux prescriptions incluses, pour ce qui les concerne, dans les arrêtés d'autorisation relatifs à ces établissements.

Art. 2. — Nul ne peut établir ou exploiter un dépôt ou débit des substances énumérées à l'article 3, sans en avoir reçu l'autorisation ou fait la déclaration dans les conditions fixées par le présent arrêté.

L'autorisation d'établir un dépôt ou débit de ces matières est accordée, sur demande écrite de l'intéressé, par le préfet du département dans lequel ce dépôt ou débit doit être situé; elle est accordée par le préfet de police à Paris et dans les communes soumises à son autorité.

CHAPITRE Ier

Dispositions générales et demande en autorisation.

Art. 3. — Le présent arrêté régit les matières suivantes:

1° Acide picrique, affecté du coefficient d'équivalence E = 1,5;

2° Les cotons azotiques, autres que le coton azotique pour dynamite et contenant au moins 25 p. 100 d'eau ou d'un liquide alcoolique. Le coton azotique a pour coefficient d'équivalence E = 2 quand il est mouillé d'eau; il a pour coefficient E = 1 quand il est mouillé de tout autre liquide que l'eau;

3° Les autres substances explosives, qui ne sont pas utilisées à raison de leurs propriétés explosives. Pour la simplification du texte, ces matières seront désignées sous l'appellation générale « d'explosifs divers ». Elles reçoivent des coefficients d'équivalence dans les conditions prévues à l'article 9 ci-dessous.

En particulier, les explosifs suivants ont les coefficients ci-après:

Dinitrophénol, dinitrocrésol	E = 3
Dinitrophénate d'ammoniaque et dinitrocrésylate d'ammoniaque	E = 6
Dinitrophénate de sodium (ou de potassium) renfermant au moins 18 parties d'eau pour 100 (moins de 82 p. 100 de matière sèche)	E = 2
Dinitrophénate de sodium (ou de potassium) renfermant moins de 18 parties d'eau pour 100 (plus de 82 p. 100 de matière sèche)	E = 1

Il est interdit de stocker dans les dépôts régis par le présent arrêté, du coton azotique sec ou à teneur en liquide aqueux ou alcoolique inférieur à 25 p. 100 (plus de 75 p. 100 de matière sèche). La manutention des cotons azotiques renfermant moins de 24 p. 100 de liquide n'est autorisée que dans les usines qui les emploient, et dans les conditions fixées par les arrêtés pris en application de la loi du 19 décembre 1917.

Art. 4. — Un dépôt est de première catégorie, s'il peut recevoir plus de 250 E kilogrammes d'explosifs. Il est de deuxième catégorie s'il peut recevoir de 50 E à 250 E kilogrammes. Il est de troisième catégorie s'il peut recevoir jusqu'à 50 E kilogrammes d'explosif. Il est de quatrième catégorie s'il ne doit jamais contenir plus de 10 kilogrammes d'explosif, acide picrique ou coton azotique.

Par débit, on entend tout magasin affecté à la vente au public et où celui-ci a accès; les débits ne peuvent être que de troisième ou de quatrième catégorie.

Les approvisionnements d'acide picrique ou de coton azotique ne dépassant pas 2 kilogrammes de matière ne sont pas considérés comme des dépôts. Leur détention n'est pas soumise à une réglementation spéciale, mais engage la responsabilité civile des détenteurs dans les conditions du droit commun.

Art. 5. — Pour les dépôts de première catégorie tels qu'ils sont définis à l'article 4 ci-dessus, la demande est adressée au préfet; elle est rédigée en deux exemplaires accompagnés chacun:

1° D'une carte d'état-major à échelle égale ou supérieure au 1/80000e indiquant l'emplacement projeté;

2° D'un plan à l'échelle du 1/1000e des abords de l'établissement dans un rayon de 800 mètres;

3° De plan et coupes à l'échelle du 1/100e figurant les dispositions de l'établissement.

Le pétitionnaire doit faire connaître dans sa demande ses nom, profession, domicile et nationalité; il indique l'emplacement du dépôt, en donnant toutes précisions utiles sur son mode de construction; il indique la catégorie du dépôt, la nature et les quantités maxima des substances qui y seront entreposées et l'usage auquel ces substances sont destinées.

Un exemplaire de la demande et des documents qui l'accompagnent, est transmis au directeur de la poudrerie de la circonscription.

La demande est soumise par les soins du préfet à une enquête de commodo et incommodo aux frais du pétitionnaire dans les communes situées dans un rayon de 3 kilomètres; cette enquête est annoncée huit jours à l'avance par voie d'affiche et à une durée de quinze jours.

Le préfet désigne un commissaire enquêteur qui recueille les dires et invite le pétitionnaire à en prendre connaissance et à produire, dans un délai de huit jours, ses observations.

Dans les huits jours qui suivent l'expiration de ce délai, le commissaire enquêteur transmet le dossier, avec son avis motivé, au préfet, qui l'envoie en communication au directeur de la poudrerie de la circonscription.

Le dossier complet est examiné en une conférence dans laquelle sont présents ou représentés:

Le préfet, président;
Le directeur de la poudrerie nationale de la circonscription;
L'inspecteur départemental des établissements classés;
Le directeur départemental des contributions indirectes;
Le général commandant la région militaire.

Le préfet statue sur le vu des avis formulés dans cette conférence.

Art. 6. — Pour les dépôts de deuxième catégorie, tels qu'ils sont définis à l'article 4 ci-dessus, la demande est adressée au préfet; elle est rédigée en deux exemplaires accompagnés chacun:

1° D'une carte d'état-major à échelle égale ou supérieure au 1/80000 indiquant l'emplacement projeté;

2° D'un plan à l'échelle du 1/1000 des abords de l'établissement dans un rayon de 250 m;

3° De plans et coupes à l'échelle du 1/100 figurant les dispositions de l'établissement.

Le pétitionnaire doit faire connaître dans sa demande ses nom, profession, domicile et nationalité; il indique l'emplacement du dépôt en donnant toutes précisions utiles sur son mode de construction, sa catégorie, la nature et les quantités maxima des substances qui seront entreposées, ainsi que l'usage auquel elles sont destinées.

Le préfet transmet, pour instruction, un exemplaire de la demande et des documents qui l'accompagnent au directeur de la poudrerie de la circonscription.

Le préfet statue après avis du directeur de la poudrerie de la circonscription, de l'inspecteur départemental des établissements classés, du directeur départemental des contributions indirectes et du général commandant la région militaire.

Art. 7. — Pour les dépôts ou débits de troisième catégorie, tels qu'ils sont définis à l'article 4 ci-dessus, la demande est adressée au préfet. Le pétitionnaire mentionne dans sa demande ses nom, profession, domicile et nationalité; il indique, indépendamment de la catégorie, les conditions d'établissement du dépôt ou du débit, sa situation par rapport aux habitations et locaux voisins, la nature et les quantités maxima des substances qui seront entreposées, ainsi que l'usage auquel elles sont destinées.

La demande est communiquée au maire de la commune, qui a un délai de huitaine pour présenter, s'il y a lieu, ses observations sur les dangers que pourrait éventuellement présenter le dépôt ou débit projeté, au point de vue de la sécurité publique.

La demande et l'avis du maire sont ensuite communiqués au directeur de la poudrerie de la circonscription, à l'inspecteur départemental des établissements classés, au directeur départemental des contributions indirectes et au général commandant la région militaire, qui font connaître leurs avis; le préfet statue sur le vu de ces avis.

Art. 8. — Pour les dépôts ou débits de quatrième catégorie, tels qu'ils sont définis à l'article 4 ci-dessus, l'exploitant n'est tenu qu'à une simple déclaration adressée au préfet, dans le délai d'un mois suivant l'ouverture du dépôt ou débit; le préfet adresse à l'exploitant un accusé de réception de sa déclaration dans le délai de quinze jours et en envoie copie au maire de la commune ou au commissaire de police.

Art. 9. — Par dérogations aux dispositions des articles 5 à 8, les demandes portant sur des « explosifs divers » sont transmises par le préfet, au ministre de l'industrie et du commerce qui les soumet à l'examen de la commission des substances explosives. Celle-ci fait connaître son avis sur les conditions particulières moyennant lesquelles l'autorisation pourrait être accordée, et indique éventuellement le coefficient d'équivalence à appliquer aux matières en question. Sur le vu de cet avis, le ministre de l'industrie et du commerce adresse au préfet intéressé toutes instructions utiles sur la suite à donner à la demande dont il a été saisi.

Art. 10. — L'acte d'autorisation d'un dépôt spécifie la nature des matières que le dépôt est destiné à recevoir. Un dépôt ne peut recevoir des substances autres que celles pour lesquelles il a été autorisé.

Art. 11. — Notification de l'arrêté d'autorisation est faite:

1° Au permissionnaire;

2° Au maire de la commune intéressée ou au commissaire de police;

3° Au directeur de la poudrerie de la circonscription;

4° A l'inspecteur départemental des établissements classés;

5° Au directeur départemental des contributions indirectes;

6° Au directeur des douanes si l'établissement se trouve dans la ligne des douanes;

7° Au commandant de la gendarmerie du département.

L'autorisation est personnelle et n'est valable que pour celui à qui elle a été délivrée; tout nouvel exploitant est tenu de solliciter, au préalable, le transfert à son profit de l'autorisation, qui peut être accordée après avis de l'inspecteur départemental des établissements classés et du directeur de la poudrerie de la circonscription.

Art. 12. — En cas de refus d'autorisation du dépôt ou du débit, le pétitionnaire peut, dans le délai de deux mois à dater de la notification qui lui est faite, demander un nouvel examen par le ministre de l'industrie et du commerce.

En ce qui concerne les dépôts de première et deuxième catégories, la décision du ministre ne peut intervenir qu'après avis formulés dans une conférence à laquelle prennent part:

Un membre du comité consultatif des établissements classés désigné par cette assemblée;

Le directeur du service des poudres au ministère de la défense nationale;

Le directeur des mines, au ministère de l'industrie et du commerce;

Le directeur de la sûreté générale, au ministère de l'intérieur;

Les directeurs ont la faculté, en cas d'empêchement, de se faire remplacer par un délégué.

Des rapporteurs techniques peuvent être adjoints à la conférence à titre consultatif.

Art. 13. — L'autorisation accordée pour l'installation d'un dépôt ou débit est considérée comme nulle et non avenue, si l'installation n'est pas réalisée dans un délai fixé respectivement, à compter du jour de la notification de l'autorisation, à trois mois pour un débit et à trois mois, six mois ou un an, suivant qu'il s'agit d'un dépôt de troisième, deuxième ou première catégorie.

Art. 14. — Lorsqu'un dépôt des trois premières catégories ou un débit de 3e catégorie est resté inexploité pendant plus d'un an, il ne peut être remis en service sans une nouvelle autorisation qui ne peut être accordée que dans les conditions fixées par les articles 5, 6 ou 7.

Art. 15. — Lorsque, pour l'établissement ou l'exploitation d'un dépôt ou d'un débit, le permissionnaire ne se conforme pas aux conditions imposées, l'autorisation accordée peut, après mise en demeure, être suspendue par le préfet sur l'avis de l'inspecteur départemental des établissements classés et du directeur de la poudrerie de la circonscription, jusqu'à ce qu'il ait été satisfait à ces conditions.

Art. 16. — Dans le cas où, pour des motifs de sécurité publique ou d'ordre public, l'administration juge nécessaire de supprimer un dépôt ou un débit, la suppression est prononcée, les parties entendues, par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce.

En cas d'urgence, le préfet peut, pour les mêmes motifs, suspendre provisoirement l'exploitation d'un dépôt ou d'un débit, à charge d'en rendre compte immédiatement au ministre de l'industrie et du commerce, qui statue suivant les formes indiquées ci-dessus.

Le préfet peut, lorsqu'il le juge utile pour la sécurité publique, prescrire le transfert dans un autre local des explosifs contenus dans un dépôt ou un débit. En ce cas, le transfert est effectué par les soins et aux frais de l'exploitant, sous le contrôle de l'administration préfectorale.

Si les circonstances ne permettent pas le transport, le préfet peut, moyennant indemnité, ordonner la destruction des matières explosives.

Art. 17. — Les ingénieurs des poudres, mis à cet effet, par le ministre dont ils relèvent, à la disposition du ministre de l'industrie et du commerce, sont chargés, conjointement avec les inspecteurs des établissements classés, de la surveillance technique des dépôts de 1re, 2e et 3e catégorie.

L'exploitant est tenu de donner, en tout temps, libre accès de son dépôt aux ingénieurs des poudres et aux inspecteurs des établissements classés.

La surveillance des dépôts et débits de 4e catégorie est assurée par les inspecteurs des établissements classés.

CHAPITRE II

Organisation et aménagement des dépôts de 1re et 2e catégorie.

Art. 18. — Sous réserve des dispositions de l'article 25, les dépôts des 1re et 2e catégorie sont établis dans des magasins superficiels, c'est-à-dire constitués par une construction reposant sur la surface du sol.

Leur toiture et leurs parois sont toujours en matériaux légers, choisis et disposés de façon à réduire le danger des projections à distance en cas d'explosion, ainsi que le risque d'incendie.

Les parties métalliques doivent être aussi réduites que possible.

Le sol des dépôts est constitué par un plancher jointif.

Les dépôts sont munis de paratonnerres convenablement établis et entretenus.

Art. 19. — Les dépôts d'acide picrique de première et deuxième catégorie sont entourés de merlons.

Dans le cas des dépôts de coton azotique et d'explosifs divers, lorsque la sécurité du voisinage l'exige, le préfet peut ordonner que le dépôt soit entouré de merlons.

Le merlon est une levée continue dépassant d'un mètre au moins le niveau du faîte du bâtiment du dépôt et conservant à toute époque une largeur minimum d'un mètre au sommet. La pente du talus intérieur du merlon est aussi raide que le permet la nature du remblai et son pied est à un mètre de distance au soubassement du bâtiment du dépôt.

Les parois du merlon sont garnies de taillis d'arbres d'essences feuillues ou provisoirement de gazon ou de luzerne. Le merlon est traversé par un passage ouvert, pour le service du dépôt.

Art. 20. — Tout le dépôt est entouré d'une forte clôture défensive de deux mètres de hauteur au moins, destinée à le protéger contre le vol et les attentats. Cette clôture ne doit être ouverte que pour le service du dépôt.

Lorsque le dépôt est entouré d'un merlon, la clôture doit être à un mètre au moins du pied extérieur du merlon. Lorsque le dépôt n'est pas entouré d'un merlon, la clôture doit être à une distance des parois extérieures du dépôt de cinq mètres au moins.

Art. 21. — Dans la construction d'un dépôt destiné à recevoir de l'acide picrique, le plomb est proscrit, aussi bien sous forme de métal tel que tuyauterie, que sous forme d'alliage (soudure de gouttière à base de plomb par exemple) ou de composé (peinture à base de plomb).

Art. 22. — Conditions d'isolement des dépôts. — La distance D en mètres, entre deux dépôts d'acide picrique, de coton azotique ou de tous autres explosifs, de première ou de deuxième catégorie doit être au moins égale à

$$D = 2{,}5\sqrt{\frac{K}{E}}$$

formule dans laquelle K représente le poids en kilogrammes d'explosifs que le plus important des deux dépôts peut contenir, sans toutefois que cette distance puisse être inférieure à 50 mètres.

Art. 23 — Un dépôt de première ou de deuxième catégorie doit être à une distance D, en mètres, des chemins et voies de communication publics, ainsi que de toute maison habitée, de tous ateliers ou chantiers dans lesquels du personnel est habituellement occupé, au moins égale à

$$D = 5\sqrt{\frac{K}{E}}$$ pour les dépôts merlonnés;

$$D = 10\sqrt{\frac{K}{E}}$$ pour les dépôts non merlonnés.

Art. 24. — Tout dépôt doit être fermé par des portes s'ouvrant à l'extérieur, qui soient solides tout en restant aussi légères que pos-

sible, et munies de serrures de sûreté; elles ne doivent être ouvertes que pour le service du dépôt.

La largeur des portes, ainsi que les passages donnant accès au dépôt doivent être tels qu'il soit toujours facile d'y circuler et d'y amener les emballages renfermant les matières explosives.

Art. 25. — Des dépôts de première catégorie en souterrain, et, dans le cas du coton azotique humide, des dépôts constitués par des silos à fermeture étanche, pourront être établis, dans des conditions faisant l'objet, dans chaque cas d'espèce, d'une étude par la commission des substances explosives, saisie à cet effet par le ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 26. — L'intérieur des dépôts doit être tenu dans un état constant de propreté.

Il est interdit d'empiler les emballages d'explosifs les uns sur les autres, lorsque leur poids brut dépasse 100 kg. Lorsqu'on engerbera des fûts contenant du coton azotique, il ne devra pas y avoir plus de trois rangées empilées les unes au-dessus des autres; de toute manière le bas de la rangée la plus haute ne devra pas être à plus de 1,60 mètre au-dessus du sol.

Les emballages ne doivent jamais être jetés à terre, ou traînés sur le sol. Le sol doit être soigneusement balayé; les résidus recueillis dans le nettoyage du dépôt seront noyés avant d'être détruits.

Il est interdit de mettre dans un dépôt un explosif contenu dans un emballage endommagé. Les emballages doivent répondre aux prescriptions du règlement sur le transport des matières dangereuses; en particulier, les fûts de coton azotique doivent être étanches aux vapeurs d'alcool ou d'eau.

Lorque des travaux de réparation doivent être effectués dans un dépôt, il faut, au préalable, en retirer les matières explosives, puis nettoyer soigneusement le sol et les parois.

Art. 27. — Il est interdit d'introduire dans un dépôt des objets autres que ceux qui sont indispensables au service du dépôt et, notamment, des objets en fer, des matières inflammables ou susceptibles de produire des étincelles (allumettes, matières silicieuses, etc.).

Il est interdit de faire du feu et de fumer à l'intérieur et aux abords du dépôt.

Art. 28. — Le service des dépôts doit, en principe, être fait à la lumière du jour.

Si, en raison de circonstances spéciales, il est nécessaire d'éclairer un dépôt, l'emploi des lampes à feu est interdit. Il en est de même pour le transport des explosifs aux abords du dépôt. On fera usage de lampes électriques à incandescence sous double enveloppe, avec canalisations sous tubes d'acier, ces canalisations, ainsi que les commutateurs, coupe-circuit, fusibles, étant placés à l'extérieur et éloignés le plus possible du trajet des explosifs.

Art. 29. — Il est interdit de laisser des herbes sèches et d'emmagasiner des matières facilement inflammables, telles que du foin, de la paille, du bois, du papier, du coton, des hydrocarbures, et des graisses, dans un rayon de 50 mètres autour des dépôts.

L'exploitant du dépôt, s'il n'est pas propriétaire des terrains constituant cette zone de protection, doit avoir acquis de leurs propriétaires des droits de servitude lui permettant d'assurer, sous sa responsabilité, l'observation du premier alinéa du présent article.

A défaut de la présence de bouches d'eau sous pression pourvues de dispositifs nécessaires pour combattre un incendie, on doit tenir en réserve, à proximité du dépôt, des approvisionnements d'eau ou de sable ou de toute autre substance permettant d'éteindre un commencement d'incendie.

Art. 30. — Le dépôt doit être convenablement aéré, mais les orifices d'aérage doivent être disposés de façon à ne pas permettre l'introduction dans le dépôt de substances capables de mettre le feu aux emballages ou à leur contenu.

Art. 31. — L'ouverture des emballages, ainsi que la manipulation des explosifs sont interdites à l'intérieur des dépôts de première catégorie.

L'ouverture des emballages est permise dans les dépôts de deuxième catégorie aux conditions suivantes:

On devra se servir d'outils non susceptibles de produire des frictions ou des étincelles en heurtant une partie métallique quelconque. Les matières prélevées seront immédiatement placées dans un autre récipient qui sera fermé sans délai. Après l'opération on balayera toutes parcelles de matière tombées accidentellement sur le sol.

Art. 32. — Tout dépôt d'explosif doit être placé sous la surveillance générale d'un préposé responsable. La manutention des emballages ne doit être confiée qu'à des hommes expérimentés et nominativement désignés par le préposé responsable du dépôt. Ces opérations ont lieu conformément à une consigne de l'exploitant qui doit être affichée à l'intérieur du dépôt.

Les personnes nécessaires au service du dépôt ont seules le droit d'y pénétrer et leur nombre doit être aussi restreint que possible.

CHAPITRE III

Organisation et aménagement des dépôts et débits de troisième catégorie.

Art. 33. — Les dépôts et débits d'acide picrique de troisième catégorie doivent être à vingt-cinq mètres au moins, ceux de coton azotique de troisième catégorie à dix mètres au moins, des maisons d'habitation ou des locaux occupés par du personnel. Tout local abritant de l'acide picrique doit satisfaire aux conditions que l'article 21 ci-dessus impose aux dépôts de première ou deuxième catégorie.

Art. 34. — Les emballages contenant les matières explosives doivent être éloignés des sources de chaleur ainsi que des conducteurs électriques. Ils doivent être placés de manière à pouvoir être facilement extraits en cas d'incendie. Les récipients renfermant le coton azotique doivent être étanches et s'opposer à toute déperdition de vapeur d'eau ou d'alcool.

Il est interdit de pénétrer avec une lampe à flamme dans un dépôt ou débit de troisième catégorie de coton azotique alcoolisé ou de faire du feu à moins de dix mètres d'un tel dépôt ou débit.

Art. 35. — Les dépôts ou débits de troisième catégorie, ainsi que leur voisinage dans un rayon de vingt-cinq mètres, ne doivent contenir aucune accumulation de matières facilement inflammables, telles que paille, bois, papier, hydrocarbures et graisses.

Il est interdit d'y fumer.

CHAPITRE IV

Organisation et aménagement des dépôts et débits de quatrième catégorie.

Art. 36. — Dans un dépôt ou débit d'acide picrique de quatrième catégorie, le produit doit être conservé soit dans des récipients de verre — à l'exclusion des récipients bouchant à l'émeri ou de ceux qui sont munis d'un capsulage métallique au plomb — d'une contenance unitaire ne dépassant pas 0,500 kg, soit dans des emballages étanches, mais peu résistants tels que caisses en bois ou en carton, à l'exclusion des récipients métalliques. Ce produit doit être tenu à l'écart du plomb et des composés à base de plomb.

Art. 37. — Dans un dépôt ou débit de quatrième catégorie, le coton azotique humide ou alcoolisé doit être conservé en récipients métalliques étanches, gardés loin de toute source de chaleur. Les manutentions doivent être limitées au minimum et le détenteur doit prendre toutes mesures telles qu'arrosage du contenu ou retournements périodiques des fûts pour que le taux de liquide aqueux ou alcoolique qui imprègne le coton azotique ne s'abaisse pas au-dessous de 25 p. 100. Il est interdit de fumer en procédant aux manutentions.

CHAPITRE V

Dispositions diverses.

Art. 38. — Les dépôts ou débits existant actuellement et non situés dans un établissement classé sont placés sous le régime du présent arrêté. Les exploitants devront adresser au préfet, aux fins de régularisation, une demande d'autorisation ou une déclaration, dans un délai de trois mois à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 39. — Lorsque le mode d'établissement du dépôt et les conditions du voisinage offriront des garanties particulières de sécurité, le préfet pourra accorder les dérogations suivantes, aux prescriptions du présent arrêté:

« Article 19: dispense de merlon quand la disposition du terrain ou le mode de construction du dépôt procure un degré de sécurité suffisant.

« Article 20: dispense d'une clôture défensive spéciale lorsque le dépôt est dans l'enceinte d'un établissement entouré lui-même d'une clôture dont l'efficacité est équivalente à celle de la clôture réglementaire.

« Article 22: réduction de moitié de la distance minimum fixée par le premier paragraphe, s'il existe entre les deux dépôts un merlon s'élevant à un mètre au moins au-dessus des toitures des bâtiments des dépôts et disposé de manière que chacun d'eux soit complètement défilé par rapport à l'autre.

« Article 23: réduction de moitié des distances fixées par cet article dans le cas de chemins ou de chantiers rarement fréquentés, ou encore lorsque la configuration du terrain procure un accroissement très notable de sécurité.

« Article 29: réduction de moitié de la distance fixée par le premier alinéa quand il existe aux abords du dépôt des bouches d'eau sous pression, pourvues des dispositifs nécessaires pour combattre un incendie ».

Fait à Paris, le 8 décembre 1948.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS COLLAVERI.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 13 décembre 1948 portant transformation de chaire et nomination de professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948:

La chaire de philologie et épigraphie grecques de la faculté des lettres de l'université de Lyon (dernier titulaire: M. Flacelière, nommé à Paris), est transformée en chaire de grammaire des langues classiques.

M. Pierre Louis, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de l'université de Lyon, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, dans l'emploi de professeur de grammaire des langues classiques à cette même faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination de professeur d'enseignement supérieur.

Par décret en date du 13 décembre 1948, M. Schneider, docteur ès lettres, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de l'université de Nancy, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, professeur d'histoire de l'Est de la France à la faculté des lettres de cette même université, en remplacement de M. Gain, retraité.

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948:

La chaire de langue et littérature latines de la faculté des lettres de l'université de Rennes (dernier titulaire: M. Loyen, nommé recteur) est transformée en chaire de géographie physique.

M. Peguy, maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Rennes, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, professeur de géographie physique à cette même faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948:

La chaire de littérature française de la faculté des lettres de l'université de Lyon (dernier titulaire: M. Moreau, nommé à Paris), est transformée en chaire de littérature française des seizième et dix-septième siècles.

M. Saulnier, docteur ès lettres, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de l'université de Lyon, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, dans l'emploi de professeur de littérature française des seizième et dix-septième siècles à cette même faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948, M. Carable (Robert), agrégé près la faculté de droit de l'université de Caen, est nommé, à compter du 1er décembre 1948, professeur titulaire de la chaire de droit romain à cette même faculté (dernier titulaire: M. Besnier, nommé à Paris).

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948, M. Gautier, maître de conférences, professeur sans chaire à la faculté de pharmacie de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, à l'emploi de professeur de chimie analytique et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination d'un professeur titulaire de l'enseignement supérieur.

Par décret en date du 13 décembre 1948, M. Gemählling, professeur sans chaire à la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, professeur titulaire de la chaire de statistique de cette faculté (dernier titulaire: M. Picard (Roger), admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite).

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948, M. de Gaudart d'Allaines, agrégé près la faculté de médecine de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, à l'emploi de professeur de pathologie chirurgicale à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948, M. Gaillard, professeur sans chaire à la faculté de médecine de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, professeur de parasitologie à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination d'un professeur tjtulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948, M. Merle d'Aubigne, agrégé près la faculté de médecine de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, à l'emploi de professeur de clinique chirurgicale orthopédique de ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 décembre 1948 portant nomination d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948, M. Desoille, professeur sans chaire à la faculté de médecine de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, à l'emploi de professeur de médecine du travail de cette faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 décembre 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948, le titre de professeur honoraire à la faculté de théologie catholique de l'université de Strasbourg est conféré à M. Vincent, ancien professeur à cette faculté.

Décret du 13 décembre 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948:

Le titre de doyen honoraire à la faculté des lettres de l'université de Strasbourg est conféré à M. Hoepffner, ancien doyen de cette faculté, admis à la retraite.

Le titre de professeur honoraire à la faculté des lettres de l'université de Strasbourg est conféré à M. Frappier, ancien professeur à cette faculté, nommé à Paris.

Décret du 13 décembre 1948 conférant l'honorariat.

Par décret en date du 13 décembre 1948, le titre de professeur honoraire à la faculté des lettres de l'université de Nancy est conféré à M. Dimoff, ancien professeur à cette faculté, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 13 décembre 1948 conférant l'honorariat.

Par décret en date du 13 décembre 1948:

Le titre de doyen honoraire à la faculté des lettres de l'université de Grenoble est conféré à M. Blanchard, ancien doyen de cette faculté, admis à la retraite.

Le titre de professeur honoraire à la faculté des lettres de l'université de Grenoble est conféré à M. Duraffour, ancien professeur à cette faculté, admis à la retraite.

Décret du 13 décembre 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 décembre 1948, le titre de professeur honoraire de la faculté de pharmacie de l'université de Paris est conféré à M. Sommelet, ancien professeur de cette faculté, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Création d'une régie de recettes.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'économie nationale et des finances,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé auprès de la direction des archives nationales une régie de recettes pour la perception des droits d'entrée à l'exposition du Tricentenaire des traités de Westphalie.

Art. 2. — Le montant des retraites est versé en numéraire au préposé chargé de la délivrance des tickets d'entrée, agissant pour le compte et la responsabilité du régisseur.

Art. 3. — Le régisseur est tenu, dès que la totalité des recettes atteignent la somme de cinquante mille francs, et quel que soit le montant, à la fin de chaque mois, de verser à la caisse du receveur central des finances de la Seine les recettes encaissées par ses soins.

Le receveur central des finances de la Seine porte le montant des versements au crédit d'un compte de trésorerie et en délivre reçu au régisseur.

Art. 4. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures et procède, avec le receveur central des finances de la Seine, à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Il établit, dans ce but, un relevé faisant ressortir les recettes encaissées par ses soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, le receveur central des finances de la Seine débite le compte de trésorerie visé à l'article 3 et verse au budget de l'Etat lesdites recettes.

Le montant des recettes nettes du mois fait l'objet d'ordres de versement établis par le ministre de l'éducation nationale ou par son délégué, au titre du compte: produits divers, ligne 152 « Recettes à provenir de conférences et expositions ».

Art. 5. — Le régisseur d'avances chargé du payement des menues dépenses de la direction des archives nationales, est nommé régisseur des recettes.

Le cautionnement constitué par ce régisseur au titre de la régie d'avances est affecté à la garantie des opérations effectuées au titre de ladite régie de recettes.

Art. 6. — Le directeur des archives de France au ministère de l'éducation nationale et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1948.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et par délégation:

Le directeur du cabinet,
BERNARD VILLERS.

Taux des frais de scolarité dus par les élèves étrangers dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales d'horticulture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 août 1948: page 7957, 1re colonne, article 1er, au lieu de: « Autres sections: 12.500 F par an », lire: « Autres sections: 12.000 F par an ».

Administration centrale.

Par arrêté en date du 15 novembre 1948, un deuxième congé de longue durée, du 27 août 1948 au 26 février 1949 (six mois), est accordé à Mme Purel, née Le Cœur (Jane), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale (direction générale de la jeunesse et des sports).

Durant ce congé, l'intéressée percevra l'intégralité de son traitement.

Engagements de professeurs au Conservatoire national de musique.

Par arrêtés du 15 octobre 1948, sont engagés au Conservatoire national de musique:

Mme Lily Laskine, en qualité de professeur de harpe;

M. Jacques Chailley, en qualité de professeur d'ensemble vocal;

M. Roland Charmy, en qualité de professeur de violon;

M. Delecluse, en qualité de professeur de clarinette;

M. Hugon, en qualité de professeur d'harmonie;

M. Pierre Jamet, en qualité de professeur de harpe;

M. Lafosse, en qualité de professeur de trombone;

M. Pierre Revel, en qualité de professeur d'harmonie;

M. Robert Siohan, en qualité de professeur de déchiffrage.

Barème des honoraires des architectes pour travaux privés.

Par décision du 29 novembre 1948, est approuvée la reconduction pour 1948 du barème de 1946 des honoraires des architectes homologué le 21 octobre 1946 sous réserve des modifications suivantes:

* * * . . . . . .

A. — Honoraires pour une opération d'ensemble

I. — Travaux ordinaires.

Le taux global applicable sur le coût des travaux et pour chaque opération est fixé ainsi qu'il suit:

Pour la tranche de 0 à 2.000.000: 7 p. 100.

Pour la tranche de 2.000.000 à 4.000.000: 6 p. 100.

Pour la tranche de 4.000.000 à 10.000.000: 5,5 p. 100.

Pour ce qui excède 10.000.000: 5 p. 100.

Les travaux ne dépassant pas 100.000 F pourront, d'accord avec le client, être réglés au moyen de vacations.

* * * . . . . . .

C. — Honoraires pour opérations spéciales et pour travaux divers

* * * . . . . . .

Le prix de la vacation est fixé pour 1948 à 600 F.

. . . . . .

3° Pour la rédaction de l'état des lieux, relevé sur place et rédaction en minute par un seul architecte.

Le pri xest fixé pour 1948:

La page de 25 lignes: 160 F;

Chaque expédition au net de la page de 25 lignes: 16 F.

* * * . . . . . .

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret relatif au remaniement des surtaxes locales temporaires instituées par le décret du 23 avril 1928 à la gare d'Hénin-Liétard.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1948: page 11581, 3e colonne, 2e ligne, au lieu de: « la commun d'Hénin-Liétard », lire: « la commune d'Hénin-Liétard »; 23e ligne, au lieu de. « Vu les rapports et avis », lire: « Vu les rapport et avis... »; après la 26e ligne, ajouter: « Vu l'avis des ministres de l'intérieur et des finances et des affaires économiques en date des 27 septembre et 2 octobre 1948 »; 43e et 44e ligne, au lieu de: « par l'article 7 du 15 septembre 1942 », lire: « par l'article 7 de la loi du 15 septembre 1942 ».

Décret portant fixation du taux de perception de la taxe de séjour dans la station de tourisme de Murols (Puy-de-Dôme).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 décembre 1948: page 11795, 1re colonne, 16e ligne, au lieu de: « Vu le décret du 30 août 1947 »; lire: « Vu le décret du 30 août 1927 ».

Indemnité forfaitaire allouée à l'Union nationale des associations de tourisme en remboursement des dépenses du service des examens du permis de conduire.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'arrêté du 4 avril 1924 portant fixation d'un nouveau régime des examens pour l'obtention du permis de conduire les véhicules automobiles;

Vu l'arrêté du 4 avril 1924 fixant l'indemnité forfaitaire allouée à l'Union nationale des associations de tourisme en remboursement des dépenses du service des examens du permis de conduire, modifié par les arrêtés des 28 juin 1934, 14 février 1939, 20 novembre 1941, 10 décembre 1940, 28 mai 1946, 16 novembre 1946 et 15 avril 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par modification aux dispositions de l'arrêté du 15 avril 1947, l'indemnité allouée à l'Union nationale des associations de tourisme, en remboursement des dépenses nécessitées par l'organisation générale du service des examens du permis de conduire, la rémunération des experts et la tenue d'un répertoire au fichier central des permis de conduire est fixée comme suit, à compter du 1er janvier 1948:

90 F pour chacun des 200.000 premiers candidats soumis aux épreuves réglementaires.

80 F pour chacun des candidats suivants.

Art. 2. — L'indemnité visée à l'article 1er est ordonnancée par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, au vu d'un état liquidatif établi au titre de chaque mois, par l'Union nationale des associations de tourisme et qui fait ressortir le montant de la somme due, calculée d'après le nombre d'épreuves subies dans chacun des centres d'examens pendant le mois considéré.

Sans attendre la liquidation définitive de l'indemnité revenant à l'Union nationale des associations de tourisme au titre de chaque mois, un acompte peut être versé à cet organisme. Cet acompte est ordonnancé par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme au vu d'un décompte provisoire établi par l'Union nationale des associations de tourisme, d'après le nombre présumé des examens à faire subir dans le mois considéré. Le montant de cet acompte est précompté sur l'indemnité due au titre du même mois dès que le montant de cette indemnité a été définitivement arrêtée.

Art. 3. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 1948.

Le ministre des travaux publics des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

GEORGES BRIAND.

Le secrétaire d'Etat au budget,

ALAIN POHER.

Fonds de Concours.

Par arrêté du 2 décembre 1948, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1948, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 121.226.778 F se décomposant comme suit:

Chap. 346. — Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires:

Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires du réseau routier... 51.190.000 F.

Chap. 348. — Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires:

Art. 2. — Entretien ordinaire 690.837

Chap. 349. — Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires 3.583.458

Total pour les dépenses ordinaires ..... 55.464.345 F.

Dépenses de reconstruction et d'équipement.

Chap. 909. — Ports maritimes. — Equipement ..... 29.600.000 F.

Chap. 910. — Ports de pêche. — Equipement.. 36.162.433

Total pour les dépenses de reconstruction et d'équipement ..... 65.762.433 F.

Total général..... 121.226.778 F.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 novembre 1948: page 11457, 2e colonne, 47e ligne, au lieu de: « chapitre 438 », lire: « chapitre 348 »; 3e colonne, 25e ligne, au lieu de: « chapitre 436 », lire: « chapitre 346 »; 31e ligne, au lieu de: « chapitre 438 », lire: « chapitre 348 »; 36e ligne, au lieu de: « chapitre 439 », lire: « chapitre 349 ».

Désignation d'un ordonnateur secondaire et institution d'une régie d'avances pour le règlement des dépenses de l'institut géographique national.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1940 désignant un ordonnateur secondaire et instituant une régie d'avances pour le règlement des dé

(*Supplément.*)

penses de l'institut géographique national, modifié par les arrêtés des 30 juin 1944, 17 avril 1945, 6 juin 1945, 22 janvier 1946, 10 décembre 1946 et 20 novembre 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le directeur de l'institut géographique national est ordonnateur secondaire des dépenses du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme concernant ce service.

Il liquide et mandate les dépenses conformément aux règles de la comptabilité publique.

Art. 2. — Il est institué, à l'institut géographique national, une régie d'avances pour le payement des salaires du personnel temporaire de ce service et le règlement des menus achats de matériel et des dépenses de matériel qui, en raison de leur caractère urgent, ne peuvent supporter les délais normaux d'ordonnancement.

La régie est placée sous la direction et la responsabilité d'un régisseur central, désigné par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme. Le régisseur central peut consentir des avances aux chefs des brigades opérant sur le terrain, préalablement désignés en qualité de sous-régisseurs de dépenses, sur sa proposition, par le directeur de l'institut géographique national.

Art. 3. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 20.500.000 F pour le payement des salaires du personnel temporaire et à 11.500.000 F pour le règlement des dépenses de matériel.

Il est justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 4. — Le régisseur d'avances est assujetti à un cautionnement de 2 millions de francs, qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat, en valeurs du Trésor, ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 24.000 F.

Art. 5. — Les arrêtés du 5 septembre 1940, 30 juin 1944, 17 avril 1945, 6 juin 1945, 22 janvier 1946, 10 décembre 1946 et 20 novembre 1947 sont abrogés par le présent arrêté, qui a effet à compter du 1er novembre 1948.

Art. 6. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ADRIEN SPINETTA.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BERNARD VILLERS.

Relèvement de la taxe spéciale perçue au profit de la chambre de commerce sur les produits pétroliers embarqués ou débarqués au port de Sète.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1911 concernant la perception de péages dans les ports maritimes et le décret du 26 avril 1911, pris pour l'application de cette loi;

Vu la loi du 23 décembre 1903 et le décret du 26 décembre 1912 qui ont déclaré d'utilité publique les travaux d'amélioration et d'extension du port de Sète et institué audit port des péages au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu le décret du 21 juillet 1904, modifié par l'arrêté du 23 juillet 1904, les décrets des 13 octobre 1905, 24 février 1913, 10 avril 1924 et 5 mai 1926 qui ont institué des péages au port de Sète au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu les décrets des 11 août 1930 et 29 août 1936 qui ont modifié et fusionné les péages susvisés;

Vu le décret du 9 décembre 1938 qui a institué au profit de la chambre de commerce un péage de 3 F par tonne sur les produits pétroliers embarqués ou débarqués dans le bassin aux pétroles au port de Sète;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mars 1947 portant relèvement du taux de ce péage et affectation dudit péage concurremment avec le produit des autres péages fusionnés institués au port de Sète au payement de la contribution de la chambre de commerce aux travaux d'aménagement du bassin aux pétroles;

Vu la délibération du 11 mai 1948 par laquelle la chambre de commerce de Sète a demandé le relèvement à 18 F par tonne du péage susvisé;

Vu le dossier de l'enquête locale ouverte sur cette demande, et notamment l'avis, en date du 29 juin 1948, de la commission permanente d'enquête du port de Sète;

Vu l'avis, en date du 29 octobre 1948, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

Vu l'avis, en date du 8 octobre 1948, du ministre de la marine marchande,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux du péage institué, au profit de la chambre de commerce de Sète, par le décret du 9 décembre 1938, sur les produits pétroliers embarqués ou débarqués au port de cette ville, dans le bassin aux pétroles, est porté de 8 F à 18 F par tonne.

Art. 2. — Le présent arrêté entrera en vigueur trente jours après sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ADRIEN SPINETTA.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
JULES-JULIEN.

Désignation de l'inspecteur général chargé du contrôle des services de l'aéroport de Paris.

Par arrêté du 7 décembre 1948, M. Lemaire, inspecteur général des bases et routes aériennes, est chargé du contrôle des services de l'aéroport de Paris.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 2 décembre 1948, M. Fayet, ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées à Arras, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été affecté, à compter du 1er janvier 1949, à la résidence d'Orléans, au service ordinaire et au service vicinal du département du Loiret.

Il sera chargé des fonctions d'ingénieur en chef adjoint.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1948: page 11583, 3e colonne, 5e et 6e ligne, au lieu de: « ... (reclassement de M. Durand),... », lire: « ... (reclassement de M. Dumard),... ».

Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 28 octobre 1948:

M. Corot (Henri), chef de section administrative hors classe, est nommé à l'emploi de chef de service administratif de 3e classe et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 2 février 1948.

Sont nommés à l'emploi de chef de section administrative de 3e classe et titularisés dans le grade correspondant les sous-chefs de section dont les noms suivent:

(A compter du 1er janvier 1948.)

M. Giocondi (Pierre).

(A compter du 2 février 1948.)

M. Dupille (Jean-Baptiste).

Les fonctionnaires du cadre administratif dont les noms suivent sont promus:

A. — CHEFS DE SECTION ADMINISTRATIVE

De la 1re classe à la hors-classe.

(A compter du 1er octobre 1948.)

M. Guillou (Louis).

De la 2e classe à la 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1948.)

M. Renaud (André).

(A compter du 1er novembre 1948.)

Mme Giraud (Jeanne).

(A compter du 1er décembre 1948.)

M. Weill (Pierre).

B. — SOUS-CHEFS DE SECTION ADMINISTRATIVE

De la 3e classe à la 2e classe.

(A compter du 22 décembre 1948.)

M. Lazarre (Joseph), compte tenu de 1 an 11 mois 21 jours de services civils et de 9 jours de bonifications pour services militaires (bonifications épuisées).

M. Bouyer (Albert), compte tenu de 1 an 11 mois 21 jours de services civils et de 9 jours de bonifications pour services militaires (bonifications épuisées).

C. — ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 3e CLASSE

(A compter du 31 décembre 1948.)

M. Abdelli (Marcel).

Par arrêté en date du 5 novembre 1948, Mlle Dufaux (Yvonne), dame sténodactylographe de 1re classe, est réintégrée dans les cadres du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 17 novembre 1948, les administrateurs civils de 2e classe de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale dont les noms suivent sont promus:

Du 1er au 2e échelon de leur classe.

(A compter du 5 octobre 1948.)

Mlle Ladet (Germaine), Mme Usquin (Marguerite).

(A compter du 16 novembre 1948.)

Mme Reiter (Madeleine).

Par arrêté du 17 novembre 1948, M. Marchand (Jean), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, est promu du 1er au 2e échelon de sa classe, à compter du 1er décembre 1948.

(*Supplément. — Fin.*)

Par arrêté du 17 novembre 1948, les secrétaires d'administration de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale dont les noms suivent sont promus aux échelons ci-après:

Au 2e échelon de la 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1948.)

M. Blanchard (Ernest).

Au 3e échelon de la 2e classe.

(A compter du 15 septembre 1948.)

M. Lavigne (André).

Par arrêté du 17 novembre 1948:

M. Cocheteau (René), commis d'ordre et de comptabilité principal de classe exceptionnelle, est nommé à l'emploi de chef de groupe (2e échelon) et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1948, avec une ancienneté dans son échelon remontant au 1er janvier 1934.

Le fonctionnaire de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale dont le nom suit est promu:

A. — *Du 2e au 1er échelon du grade de chef de groupe.*

(A compter du 1er janvier 1948.)

M. Cocheteau (René).

Administration centrale.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE, POUR 1948, DES AGENTS SUPÉRIEURS

Par arrêté du 10 décembre 1948, le tableau d'avancement de classe des agents supérieurs de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme est fixé comme suit pour l'année 1948, savoir:

Agents supérieurs de 2e classe inscrits pour la 1re classe.

M. Serbos (service détaché), Mme Rosenthal, M. Chavaroche, Mme Loriot, M. Quintin.

Agents supérieurs de 3e classe inscrits pour la 2e classe.

M. Garrigues, Mme Gergely.

PROMOTION

Par arrêté du 10 décembre 1948, M. Serbos, agent supérieur de 2e classe, en service détaché, est promu à la 1re classe, à dater du 1er janvier 1948.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Régies d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 30 novembre 1948, prenant effet du 1er novembre 1948, le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Roux (Edmond), régisseur d'avances auprès de la délégation départementale du Var, pour le payement des menues dépenses est porté de 200.000 à 500.000 F.

Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 50.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 1.800 F.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 30 novembre 1948, prenant effet du 1er août 1948, le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Caillibot (Félix), régisseur d'avances auprès de la délégation départementale de la Loire-Inférieure, pour le payement des dépenses consécutives aux travaux de déblaiement et d'arasement est ramené de 2 millions à 200.000 F.

Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 20.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 1.800 F.

Approbation de projets de reconstruction et d'aménagement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 novembre 1948: page 11509, 2e colonne, 6e ligne, au lieu de: « Arrêté du 13 octobre 1948 », lire: « Arrêté du 23 octobre 1948 »; 7e ligne, au lieu de: « Arrêté du 23 octobre 1948 », lire: « Arrêté du 13 octobre 1948 ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Fusion de groupements et de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DE LA SEINE, DU GERS, DE L'ISÈRE, DE LA MAYENNE, DU MORBIHAN, DE L'OISE, DES HAUTES-PYRÉNÉES, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE LA SARTHE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 décembre 1948, a été approuvée la fusion de l'union et des sociétés mutualistes dites:

Union nationale des sociétés de secours mutuels d'instituteurs et d'institutrices, n° 75-1491, à Paris (Seine);

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Gers, n° 32-41, à Auch (Gers);

Société de secours mutuels des fonctionnaires publics de l'Isère, n° 38-202, à Grenoble (Isère);

Œuvre antituberculeuse des instituteurs et institutrices de la Mayenne, n° 53-98, à Laval (Mayenne);

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Morbihan, n° 56-35, à Vannes (Morbihan);

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de l'Oise, n° 60-51, à Beauvais (Oise):

Des instituteurs et institutrices des Hautes-Pyrénées, n° 65-65, à Tarbes (Hautes-Pyrénées);

Ligue antituberculeuse des instituteurs et institutrices des Hautes-Pyrénées, n°s 65-171, à Tarbes (Hautes-Pyrénées);

Société de l'enseignement, n° 66-41, à Perpignan (Pyrénées-Orientales);

Des instituteurs et institutrices de la Sarthe, n° 72-25, le Mans (Sarthe);

Orphelinat de l'enseignement primaire de France et des colonies, n° 75-1691, à Paris (Seine), avec la société mutualiste dite Mutuelle générale de l'éducation nationale, n° 75-1407, à Paris.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 décembre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Association mutuelle de la police municipale d'Orléans, n° 45-261, à Orléans (Loiret), avec la société mutualiste dite Société mutualiste complémentaire de la sécurité sociale de la police des départements du Loiret, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher et du Cher n° 45-420, à Orléans (Loiret).

Classification des emplois dans la ganterie de tissu, à mailles ou non.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 31 mai 1945 relatif aux salaires dans les industries du vêtement;

Vu la décision du 11 juillet 1945 portant classification des emplois dans les industries du vêtement;

Vu l'arrêté du 7 août 1945 portant fixation des salaires dans les industries des textiles naturels;

Vu la décision du 7 août 1945 portant classification des emplois dans les industries des textiles naturels, et notamment l'article 7;

Vu la décision du 24 septembre 1948 portant classification des emplois dans la ganterie de tissu, à mailles ou non;

Vu l'avis des organisations patronales et ouvrières intéressées,

Décide:

Art. 1er. — Le nota annexé à la décision du 24 septembre 1948 est modifié comme suit:

« NOTA. — Les tarifs des travaux exécutés aux pièces devront être établis de telle sorte qu'un ouvrier qualifié adapté à l'emploi et d'habileté moyenne puisse atteindre, pour un travail normal, en utilisant toute son activité, mais sans fatigue anormale, une rémunération supérieure de 15 p. 100 au salaire minimum de sa qualification ».

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 décembre 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Ministère de la justice.

Suspension de fonctions.

D'un jugement rendu le 2 décembre 1948 par le tribunal civil de Lille, statuant contradictoirement, en matière disciplinaire, il appert que: Me Wattel (Jean), huissier près le tribunal civil de Lille, demeurant à Lille, 5, rue du Palais-de-Justice, a été condamné à la peine de suspension.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 14 décembre 1948.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de loi de Mlle Prévert et plusieurs de ses collègues étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories. (Nos 3707, 5258, 5207. — M. Octave Amiot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

3. — Vote du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les accords franco-italiens du 29 mai 1948, relatifs d'une part à la restauration de certains droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale, et d'autre part, à la protection des appellations d'origine et à la sauvegarde des dénominations de certains produits. (Nos 5302, 5527, 5689. — M. Palewski, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution de M. Bartolini et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi pour la refonte de la loi de retraites du 21 mars 1928, des ouvriers et ouvrières des établissements industriels de l'Etat. (Nos 4111, 5044. — M. Cherrier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi tendant à rendre applicables en Afrique occidentale française et au Togo les lois des 9 juillet 1934 et 2 avril 1946 portant modification aux articles 187 et 193 du code d'instruction criminelle. (Nos 4931-5662. — M. Laurelli, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi ayant pour objet de valider, en complétant certaines de ses dispositions, l'acte dit loi n° 4834 du 30 novembre 1941 relatif à l'aménagement et à l'assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche. (Nos 5328-5893. — M. Furaud, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission du travail et de la sécurité sociale.

8. — Suite de la discussion: 1° de la proposition de loi de M. Charles Lussy et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux déportés ayant appartenu à des mouvements de résistance les mêmes avantages qu'aux déportés ayant été inscrits aux réseaux de la France combattante; 2° de la proposition de loi de M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le statut et les droits des combattants volontaires de la Résistance; 3° de la proposition de loi de M. de Raulin-Laboureur et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de modifier la loi n° 46-1056 du 15 mai 1946, tendant à fixer le statut et les droits des combattants volontaires de la Résistance. (Nos 124-232-609-788-5776. — M. Devemy, rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi portant statut des centres d'apprentissage. (Nos 4482-5268-5285-5397. — M. Mazier, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de loi de Mme Lempereur et plusieurs de ses collègues tendant à permettre la titularisation des instituteurs et institutrices intérimaires ayant quatre ans de service sans entraîner la nomination définitive à un poste. (Nos 119-832. — M. Doyen, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi de M. Garaudy et plusieurs de ses collègues tendant à donner un statut au personnel auxiliaire de l'enseignement primaire. (Nos 688-2161-5710. — Mme Lempereur, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi portant création du « Conseil supérieur de la recherche scientifique et technique ». (Nos 1052-3822-5197. — M. Viatte, rapporteur.)

13. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Lenormand et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer le cumul des fermages, à remettre en exploitation les terres incultes et à favoriser l'exploitation familiale; 2° de M. Halbout et plusieurs de ses collègues tendant à permettre l'établissement des jeunes foyers d'agriculture en empêchant le cumul des exploitations. (Nos 926-2610-3465-5751. — M. Lucas, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition de loi de M. Biondi et plusieurs de ses collègues instituant, à titre exceptionnel, pour les personnes ayant pris une part active à la Résistance, des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics. (Nos 570-4752-5182-5723. — M. Henri Bouret, rapporteur.)

15. — Discussion: I. Du projet de loi portant liquidation du séquestre des usines Berliet; II. Des propositions de loi: *a*) de M. Airoldi et plusieurs de ses collègues tendant à la nationalisation des usines automobiles Berliet; *b*) de M. André Denis et plusieurs de ses collègues tendant à l'adoption d'un statut définitif des usines automobiles Berliet; *c*) de M. Airoldi et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de régler définitivement le statut juridique des usines automobiles Berliet; III. De la proposition de résolution de M. Degoutte et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour obtenir la transformation de l'entreprise Berliet en une société d'économie mixte Berliet et Cie. (Nos 300, 265, 1455, 3395, 2966, 2284, 2960, 4168, 4834, 5775. — M. André Denis, rapporteur.)

16. — Suite de la discussion: I. Des propositions de loi: 1° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 1351 du code civil relatif à l'autorité de la chose jugée; 2° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à améliorer le sort des rentiers viagers et des titulaires de pensions présentant le caractère d'une réparation civile; 3° de M. Jacques Bardoux et plusieurs de ses collègues tendant à accroître les rentes des crédirentiers et petits propriétaires; 4° de M. Frédéric-Dupont tendant à améliorer le sort des rentiers viagers ayant souscrit des rentes auprès des particuliers ou des compagnies d'assurances et des titulaires de pensions présentant le caractère d'une réparation civile; 5° de M. Maurice Violette et plusieurs de ses collègues tendant à permettre la revision de certains contrats à titre onéreux ou avec stipulation de rente viagère; 6° de M. Gosset et plusieurs de ses collègues tendant à relever le taux des rentes viagères résultant de contrats conclus entre personnes privées antérieurement au 1er janvier 1946; 7° de M. Joseph Denais tendant à ordonner la revision des rentes viagères nées de la vente d'immeubles ou de fonds de commerce; 8° de M. Gozard et plusieurs de ses collègues tendant à la majoration des rentes viagères souscrites auprès des compagnies d'assurances; 9° de M. Frédéric-Dupont et Edgar Faure tendant à la revalorisation des rentes viagères privées; II. Des propositions de résolution: 1° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée nationale d'un projet de loi relatif à la revalorisation des dettes; 2° de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour revaloriser les rentes viagères consenties avant 1939 et à instituer une échelle mobile; 3° de M. Mendès-France tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue d'améliorer le sort des rentiers viagers dont le débiteur est une personne privée (I. Dispositions concernant les rentes viagères constituées en vertu d'un contrat moyennant l'aliénation d'un bien autre qu'une somme d'argent ou comme charge d'un legs). (Nos 313, 1229, 2699, 2749, 2765, 3264, 4205, 4501, 5585, 312, 2957, 4044, 5168, 5693. — M. Delahoutre, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 14 décembre 1948.

N° 5727. — Rapport, par Mme Degrond, au nom de la commission du ravitaillement, sur la proposition de résolution relative à la réorganisation des services du ravitaillement général, sous forme d'une direction unique rattachée au secrétariat aux affaires économiques.

N° 5730. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux ayant pour objet d'ajouter à l'article 23 du code des impôts directs un article 23 *bis* sur les ouvriers à domicile (renvoyée à la commission des finances).

N° 5731. — Proposition de résolution de M. Jacques Bardoux relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5742. — Rapport, par M. Fievez, au nom de la commission de la production industrielle, sur la proposition de loi tendant à faire à la Sainte-Barbe un jour férié et payé pour les mineurs.

N° 5745. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi tendant à porter de 3.000 F à 10.000 F la limite relative à l'admission de la preuve testimoniale pour les payements de l'Etat des collectivités et établissements publics.

N° 5758. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de payement et de compensation monétaire du 16 octobre 1948 (renvoyé à la commission des finances).

N° 5759. — Proposition de loi de M. Citerne tendant à modifier la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5760. — Proposition de loi de M. Touchard tendant à attribuer la carte du combattant 1914-1918 à certaines catégories de militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5761. — Proposition de loi de Mme Denise Bastide tendant à asseoir le calcul des allocations familiales sur de nouvelles bases (renvoyée à la commission du travail).

N° 5762. — Proposition de loi de M. Citerne tendant à réprimer la vente spéculative des appartements (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5764. — Proposition de loi de M. Mouton tendant au remboursement aux prisonniers de guerre des marks détenus par eux à leur retour de captivité (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5765. — Proposition de résolution de M. Citerne relative aux sociétés et groupements s'occupant de ventes et reventes d'appartements ou immeubles à usage d'habitation (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5773. — Proposition de résolution de Mme Péri tendant à ce que les veuves de guerre ayant des enfants à charge puissent percevoir leurs majorations de pension (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5780. — Proposition de résolution de M. Palewski tendant à fixer au 1er du mois suivant leur promulgation la mise en application de toutes modifications fiscales (renvoyée à la commission des finances).

N° 5781. — Proposition de loi de M. Duveau tendant à déterminer les modalités de règlement des pensions dues par l'Etat aux personnes ayant leur résidence dans un territoire d'outre-mer (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5782. — Proposition de loi de M. Toujas tendant à surseoir à toute augmentation de prix des loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5785. — Proposition de loi de M. Emile Hugues tendant à modifier l'article 1er de la loi du 14 août 1947 portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits au titre du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947 (renvoyée à la commission des finances).

N° 5787. — Rapport par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant approbation de la convention signée le 6 août 1948 entre la France et la Tchécoslovaquie.

N° 5788. — Proposition de loi de M. Musmeaux tendant à modifier la loi sur les accidents du travail, ainsi que la loi de rajustement du 12 janvier 1948 (renvoyée à la commission du travail).

N° 5796. — Rapport par M. Devemy, au nom de la commission des pensions, sur les propositions de loi relatives au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance et aux déportés ayant appartenu à des mouvements de résistance.

N° 5805. — Proposition de résolution de M. Cudenet tendant à modifier les articles 2 et 10 du règlement de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

I. — Communication de M. Mauroux sur le projet de décret relatif à la répartition des produits industriels.

II. — Communication de M. Catrice sur la réforme du système d'attribution des licences d'importation.

III. — Communication de M. Chaze sur le projet de décret portant réforme fiscale.

IV. — Examen du projet de décret portant refonte du code des douanes.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à dix heures (local du 8e bureau):

I. — Communication relative aux modalités d'application de l'accord franco-italien sur les biens italiens en Tunisie.

II. — Propositions budgétaires du département des affaires étrangères.

III. — Rapport d'information de M. Gorse sur le Moyen-Orient.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 15 décembre 1948 (local de la commission n° 232):

A neuf heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

1° La proposition de loi (n° 5667) de M. Ruffe (échange blé-pain);

2° La proposition de résolution (n° 5686) de M. Paumier (payement des prestations familiales agricoles).

II. — Suite de la revision de la loi du 13 avril 1946 sur le statut du fermage et du métayage.

A quatorze heures trente.

I. — Compte rendu des travaux de la sous-commission concernant le prix des baux.

II. — Examen des rapports:

1° De M. Garavel sur la proposition de résolution (n° 5447) de M. Caillavet (suppression des directions régionales de l'O.N.I.C.);

2° De M. Garavel sur la proposition de loi (n° 5622) de M. Caillavet (échange blé-pain);

3° De M. Montagnier sur la proposition de résolution (n° 1777) de M. Greffier (dommages causés aux récoltes par le gibier);

4° De M. Montagnier sur les propositions de résolution (n° 4590) de M. Kriegel-Valrimont et (n° 4892) de M. Rosenblatt (taxation des arbres fruitiers);

5° De M. Montagnier sur sa proposition de loi (n° 4814) (pratique de la chasse);

6° De M. Gros sur les propositions de loi (n° 3541) de M. Bruyneel (n° 3988), de M. Paumier et (n° 4767) de MM. Chaumel et Rochereau, conseillers de la République (art. 48 du code du vin).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 15 décembre 1948 (local de la commission n° 213):

A dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) La proposition de loi (n° 5732) de M. Billat concernant la qualité de soutien de famille;

b) La proposition de résolution (n° 5779) de M. Anxionnaz sur les tarifs des colis postaux destinés à des militaires des zones d'occupation;

c) La proposition de loi (n° 5703) de M. Joinville (Alfred Malleret) concernant les mesures d'allègement aux obligations militaires.

II. — Suite de la discussion du rapport de M. Le Troquer sur les projets de loi (nos 1871, 2922, 3164, 4161, 4163, 4164, 4243) et les propositions de loi (nos 1532, 1533, 3632, 3769, 4130, 4131, 4306, 4377, 4378, 5019, 5272) sur l'organisation militaire.

A seize heures.

Audition de M. Ramadier, ministre de la défense nationale, sur la politique du Gouvernement en matière militaire.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à quatorze heures trente (local de la commission (n° 262).

I. — Examen des rapports de M. Deixonne sur les propositions de loi, retour du Conseil de la République:

(N° 768) De M. Bèche, relative à l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des écrivains;

(N° 968) De M. Lhuissier, tendant à modifier la loi du 11 octobre 1946 créant une caisse nationale des lettres.

II. — Examen de l'avis de M. Farine sur la proposition de loi (n° 1374) de Mme Germaine François et le projet de loi (n° 3838) sur les publications destinées à la jeunesse.

III. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution:

(N° 5537) De M. Minjoz: organisation d'un enseignement social;

(N° 5722) De M. Jean Masson: réduction des tarifs de chemins de fer pour les sociétés sportives en déplacements officiels.

IV. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à quatorze heures (local de la commission n° 249):

I. — Avis de M. Lacaze sur le projet de loi (n° 3838) sur les publications destinées à la jeunesse.

II. — Suite du rapport de M. Denis Cordonnier sur sa proposition de loi (n° 4671) tendant à rendre obligatoire le dépistage de la tuberculose pulmonaire par la radiophotographie systématique.

III. — Rapport de Mlle Weber sur la proposition de résolution (n° 4872) de Mme Rabaté tendant à l'organisation de « goutte de lait ».

IV. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 5725) tendant à accorder le droit d'exercer la médecine ou l'art dentaire à certains praticiens étrangers.

V. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Proposition de loi (n° 5688) de M. Segelle modifiant l'article 344 du code civil sur l'adoption;

Projet de loi (n° 5740): contrats d'amodiation de carrière;

Projet de loi (n° 5698) permettant aux originaires des territoires cédés à la France par le traité de paix avec l'Italie d'acquérir la nationalité française;

Proposition de loi (n° 5690) de M. Minjoz complétant l'article 2 de l'ordonnance du 14 novembre 1944 sur la réintégration de certains locataires;

Projet de loi (n° 5741): répression de la vente illicite de marchandises sur la voie publique;

Projet de loi (n° 5726): prescription en matière pénale.

II. — Avis de M. Tinaud sur le rapport supplémentaire (n° 4408) de M. Denis sur le projet et les propositions de loi et de résolution relatifs au statut juridique des usines automobiles Berliet.

III. — Rapport de M. Guy Petit sur le projet de loi (n° 5607) complétant le livre III, titre 2, chapitre 2, section 3, du code pénal par un article 443 *bis* réprimant le sabotage.

IV. — Rapport de M. Guy Petit sur le projet de loi (n° 5598) modifiant l'article 438 du code pénal.

V. — Rapport de M. Guy Petit sur le projet de loi (n° 5606) tendant à compléter par une section 5 le livre III, titre premier, chapitre 2, du code pénal en vue de réprimer les atteintes contre la Constitution.

VI. — Rapport supplémentaire de M. Garet sur les propositions de loi: 1° (n° 1225) de M. René Coty tendant à permettre aux commerçants, artisans et industriels totalement sinistrés de conserver leur droit au bail par dérogation à l'article 1722 du code civil; 2° (n° 1340) de M. Laniel tendant à modifier l'acte dit loi du 28 juillet 1942 relative aux baux à loyer d'immeubles détruits par suite d'actes de guerre; 3° (n° 4668) de M. P. Chevallier tendant à réglementer les droits des commerçants locataires d'immeubles sinistrés par faits de guerre et dans lesquels ils exerçaient leurs professions.

VII. — Rapport de M. Garet sur le projet de loi (n° 5631) portant création de postes à la cour d'appel de Paris et modifiant le décret-loi du 25 juin 1934 relatif à l'organisation judiciaire.

VIII. — Rapport de M. Minjoz sur la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics.

IX. — Rapport de M. Louis Rollin sur la proposition de loi (n° 433) de MM. Bételand et Jean-Moreau tendant à instituer la responsabilité des présidents et administrateurs des entreprises nationalisées.

X. — Suite du rapport de M. Péron sur la proposition de résolution (n° 1247) de M. Marly tendant à inviter le Gouvernement à procéder à la mise au travail des condamnés pour faits de collaboration.

XI. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 1760) de M. Pierre-Olivier Lapie tendant à l'interdiction des contrats de fournitures exclusives de bières et autres boissons intervenus entre producteurs ou distributeurs de bières et de boissons et propriétaires, locataires ou gérants de débits de boissons.

XII. — Rapport de M. Guy Petit sur le projet de loi (n° 3921) modifiant l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Suite de l'examen du rapport de M. Barthélemy sur les projets de loi (nos 3126 et 3127) établissant des servitudes dans l'intérêt des émissions et des réceptions radioélectriques.

II. — Examen du rapport de M. Albert Schmitt sur la proposition de loi (n° 4917), dont il est l'auteur, tendant à étendre le bénéfice de la loi n° 47-1572 du 25 août 1947, fixant les droits à pension des magistrats, fonctionnaires et agents relevant du statut local d'Alsace et de Lorraine à toutes les catégories d'agents publics soumis à l'application de l'ordonnance du 27 juin 1944 relative à l'épuration administrative.

III. — Nomination des dix commissaires devant faire partie de la sous-commission mixte chargée d'examiner l'ordre d'urgence des travaux à effectuer dans les ports.

IV. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de rapporteur pour la proposition de loi (n° 5512) de M. Henri Meck tendant à la revision des pensions dues aux anciens fonctionnaires de nationalité française de la commission de gouvernement du territoire de la Sarre.

II. — Discussion des rapports:

De M. Mouton sur les propositions de loi de M. Mouton (n° 4597) et de M. Darou (n° 5428) relatives au statut des déportés du travail;

De M. Emile-Louis Lambert sur la proposition de résolution (n° 3633) de M. Devemy relative à l'attribution spéciale d'essence à certains pensionnés de guerre;

De M. Emile-Louis Lambert sur le projet de loi (n° 4232) tendant à la ratification de la convention relative au payement des pensions aux victimes de guerre, conclue entre la France et la Tchécoslovaquie;

De M. Emile-Louis Lambert sur la proposition de résolution (n° 4435) de M. Livry-Level tendant à inclure les anciens F. F. L. dans les bénéficiaires des emplois réservés et prioritaires;

De M. Rosenblatt sur la proposition de loi (n° 5610) de M. Roucaute relative au pécule des déportés et internés politiques.

III. — Questions diverses.

La commission de la presse se réunira le jeudi 16 décembre 1948 (local de la commission n° 230):

A dix heures.

Statut de la presse.

A onze heures.

Audition de M. François Mitterrand, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, sur la situation de la presse.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à dix heures (local de la commission n° 264):

I. — Rapport de M. Boccagny sur la proposition de résolution (n° 5057) de M. Paumier tendant à prendre d'urgence les mesures indispensables à l'approvisionnement en cuivre pur.

II. — Echange de vues sur la situation actuelle de l'affaire Berliet.

III. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 15 décembre 1948 (local de la commission n° 208):

A onze heures.

I. — Nomination d'un rapporteur pour:

Le projet de loi (n° 5756) relatif à la réparation des dommages de guerre intéressant des betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves;

La proposition de loi (n° 5553) de M. Gosset tendant à accorder des subventions à certains chefs de famille en vue de leur permettre d'accéder à la petite propriété.

II. — Examen de la proposition de loi (n° 5553) de M. Gosset tendant à accorder des subventions à certains chefs de famille en vue de leur permettre d'accéder à la petite propriété.

III. — Rapport de M. Halbout sur sa proposition de loi (n° 5594) portant élévation du plafond fixé à l'article 4 de la loi du 28 octobre 1946 pour les indemnités afférentes aux biens, meubles d'usage courant ou familial.

IV. — Questions diverses.

A seize heures.

Audition de M. Claudius Petit, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, sur les problèmes généraux de la reconstruction.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 16 décembre 1948, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs:

1° Pour la proposition de résolution (n° 5706) de M. Barrachin tendant à instituer une commission permanente d'instruction des demandes en autorisation de poursuites;

2° En remplacement de M. Demusois:

Pour les propositions de loi (n° 2638) de M. Malbrant et (n° 2653) de M. Vieljeux relatives à la composition et à l'élection de l'Assemblée de l'Union française;

Pour la proposition de loi (n° 1976) de M. Fily Dabo Sissoko relative aux listes électorales dans les territoires d'outre-mer;

3° En remplacement de M. Costes:

Pour la proposition de loi (n° 269) de M. Joseph Denais sur le livret électoral;

4° En remplacement de M. Frédéric-Dupont:

Pour la proposition de loi (n° 3181) de M. Furaud tendant à interdire la nomination de membres du Parlement à des emplois civils ou militaires relevant du pouvoir exécutif.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à quinze heures (local de la commission n° 254):

I. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 5761) de M. Duveau tendant à déterminer les modalités de règlement des pensions de toute nature dues par l'Etat aux personnes ayant leur résidence dans un territoire d'outre-mer.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 2638) de M. Malbrant tendant à compléter l'article 12 de la loi du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française et la loi du 27 août 1947 modifiant cet article.

III. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à seize heures (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi:

(N° 5684) De M. Mondon: allocations de repos aux conjointes d'assurés sociaux;

(N° 5704) De M. Albert Masson: statut des centres d'apprentissage;

(N° 5713) De Mme Roca: allocations prénatales.

II. — Rapport de M. Lavergne sur les propositions de loi de M. Henri Meck, de M. Paumier et de M. Levindrey sur les prêts aux artisans (n°s 2387, 3154 et 3337).

III. — Rapport supplémentaire de Mme Lefebvre sur sa proposition de loi relative aux salariés, membres d'un conseil municipal ou d'un conseil général (n°s 4879 et 5363).

IV. — Rapports de M. Renard sur les propositions de résolution de MM. Albert Masson et R. Ballanger relatives à l'arrêté du 6 septembre 1948 accordant une prime de 2.500 F à certains salariés (n°s 5496 et 5498).

V. — Avis de M. Viatte sur le régime de sécurité sociale applicable aux membres des professions agricoles (n°s 4141 et 5395).

VI. — Rapport de M. Besset sur la proposition (n° 3884) de M. Barel: ouverture d'une caisse de chômage.

VII. — Rapport de M. Besset sur sa proposition de loi (n° 4126): chômage du fait des conditions économiques.

VIII. — Rapport de Mme Denise Bastide sur la proposition de loi (n° 1662) de Mme Vermeersch: allocations maternité.

IX. — Rapport de Mme Denise Bastide sur la proposition de loi (n° 1921) de Mme Rose Guérin: allaitement et contrat de travail.

X. — Rapport de Mme Darras sur la proposition de loi (n° 3155) de M. Albert Petit: assistance aux infirmes et incurables.

XI. — Rapport de Mme Darras sur la proposition de loi (n° 4589) de M. Siefridt: cumul de l'allocation d'assistance à domicile.

XII. — Questions diverses.

La commission chargée d'enquêter sur la gestion de la société des éleveurs du Bourbonnais se réunira le jeudi 16 décembre 1948, à seize heures (local de la commission n° 249);

I. — Audition de M. Jacques Delbo, rédacteur à *L'Aurore*, au sujet d'un article paru dans ce journal, concernant les agissements de la société des éleveurs du Bourbonnais et certaines accusations portées contre la C. O. F. E. I.

II. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 14 décembre 1948.

Commission d'enquête sur le vin, à seize heures. — Local n° 232.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, à vingt et une heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948. — DEUXIÈME PARTIE DE LA SESSION

Ordre du jour du mardi 14 décembre 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Nomination de trois membres du conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

3. — Réponse de M. le ministre de l'éducation nationale à la question orale suivante:

« M. André Diethelm expose à M. le ministre de l'éducation nationale qu'à l'occasion de l'inauguration d'une rue du Général-Leclerc, le 14 novembre 1948, à Andrésy (Seine-et-Oise), une cérémonie patriotique avait été organisée par la municipalité de cette commune à laquelle devaient participer les enfants des écoles; que, quelques heures avant la cérémonie, le personnel enseignant a décommandé cette participation, et avisé les familles de sa décision en des termes tendancieux; et demande:

« 1° Si le personnel enseignant d'une commune est fondé à prendre, sans aucun contrôle, des décisions de ce genre;

« 2° S'il ne lui paraît pas particulièrement fâcheux, pour l'enseignement public en général, que certains de ses membres puissent paraître discuter l'hommage rendu, conformément aux lois en vigueur, à l'un des libérateurs de la patrie ».

4. — Vérification de pouvoirs (*suite*):

Discussion des conclusions du rapport du deuxième bureau sur les opérations électorales de la circonscription de Constantine (2e collège) (M. Auberger, rapporteur).

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Frédéric Cayrou, jusques et y compris M. Cornu.

Tribunes. — Depuis M. René Coty, jusques et y compris M. Estève.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 14 décembre 1948.

N° 11 (rectifié). — Proposition de loi de M. Landry tendant à rétablir la subvention instituée au profit de la Corse.

N° 24. — Proposition de résolution de M. Duchet tendant à reviser la loi instituant une majoration de 2 décimes sur l'impôt des bénéfices industriels.

N° 26. — Projet de loi relatif à la réunion de justices de paix sous la juridiction d'un même magistrat.

N° 27. — Projet de loi tendant à modifier certaines dispositions du statut viticole.

N° 28. — Projet de loi tendant à la ratification de l'accord franco-canadien concernant les droits de propriété industrielle.

N° 29. — Projet de loi tendant à faciliter le calcul des intérêts servis par la caisse des dépôts et consignations.

N° 30. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, supprimant la tentative de conciliation devant les tribunaux de première instance.

N° 31. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, permettant la résiliation de certains marchés et contrats.

N° 32. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la reconnaissance officielle des vins de qualité supérieure.

N° 33. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre le changement de prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive.

N° 34. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder l'amnistie à certains mineurs de vingt et un ans poursuivis pour faits de collaboration.

N° 36. — Proposition de résolution de M. Martial Brousse tendant à modifier l'article 14 du règlement.

N° 37. — Proposition de résolution de M. Marc Rucart tendant à modifier l'article 18 du règlement.

N° 38. — Deuxième rapport de M. Rogier sur le projet de loi portant déclassement de fortifications de la place d'Orléansville (Algérie).

N° 39. — Rapport de M. Clerc sur le projet de loi portant déclassement de terrain dépendant de la place de l'Ecluse.

N° 40. — Rapport de M. Clerc sur le projet de loi portant déclassement d'un terrain dépendant de l'ouvrage de la Miotte.

N° 41 (1). — Projet de loi portant ouverture de crédit au budget de l'intérieur.

N° 45 (1). — Projet de loi tendant à simplifier la procédure de vote du budget.

N° 46. — Projet de loi sur l'organisation du territoire de Libre.

N° 47. — Projet de loi concernant l'incendie volontaire en forêt.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de MMes et MM. les conseillers de la République le 13 décembre 1948.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à dix heures (local n° 274):

I. — Audition du projet de rapport de M. Siaut sur le projet de loi (II. n° 28/1948), tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord franco-canadien du 5 mai 1948 concernant la restauration des droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale.

II. — Examen du décret portant mise en vigueur du code des douanes (annexe au projet de loi fixant l'évaluation des voies et moyens, n° 5656, A. A., tome II).

III. — Questions diverses.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à quatorze heures trente (local n° 201):

I. — Exposé du rapport de M. Pinton sur les questions relatives au statut de la Ruhr.

II. — Etablissement d'un questionnaire en vue d'une audition du ministre des affaires étrangères le mercredi 22 décembre 1948.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 15 décembre 1948, à seize heures (local n° 214):

I. — Nomination d'un rapporteur sur le projet de loi (II. n° 4, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à rétablir et organiser les élections des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole.

II. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 16 décembre 1948, à dix heures (local n° 221):

I. — Nomination d'un membre de la commission délégué à la commission des finances (art. 26 du règlement).

II. — Désignation de deux candidats aux postes de membres du conseil supérieur de la protection civile.

III. — Désignation d'un candidat au poste de membre de la commission supérieure de codification des textes législatifs.

IV. — Nomination de rapporteurs officieux pour:

Le projet de loi (n° 3917, A. N.), adopté par l'Assemblée nationale, sur l'organisation du territoire de Libre, rattaché à la France en vertu du traité de paix avec l'Italie;

La proposition de loi (n° 544, A. N.), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à l'introduction dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des textes législatifs et réglementaires modifiant ou complétant l'ordonnance du 6 décembre 1813 relative aux cimetières;

Le projet de loi (n° 5595, A. N.), adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des statuts de la Banque d'Algérie et approbation d'une convention passée entre le gouvernement général de l'Algérie et la Banque de l'Algérie, dont la commission sera saisie pour avis.

(Prière de se munir des impressions susindiquées.)

Réunions du mardi 14 décembre 1948.

4e bureau, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Sous-commission emplois des crédits de défense nationale, à quatorze heures trente. — Local de la commission des finances.

Sous-commission de la réforme fiscale, à dix heures. — Local n° 274.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 15 décembre 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

A. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Barbé, d'Arboussier, Mlle Lautissier, les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, tendant à saisir le Gouvernement d'une protestation solennelle de l'Assemblée de l'Union française contre l'expulsion arbitraire de Madagascar de M. le conseiller de l'Union française Raymond Lombardo (n° 441).

B. — Discussion:

1° De la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de M. Aujoulat, député, tendant à créer un institut supérieur de médecine et d'hygiène tropicales;

2° De la proposition de résolution de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant création d'un institut supérieur de recherche, d'hygiène et de médecine tropicales. (N°s 462, 360 et 452, année 1948. — M. Borrey, rapporteur.).

Commission du règlement et de la comptabilité.

Séance du lundi 13 décembre 1948.

Présents. — MM. André (Max), Antonini, Alfred Bour, Cazelles, Chevance-Bertin (général), Estèbe, Juge (Alphonse), Lapart, Lautissier, Meriglier, Monnet, Rosenfeld, Saidou-Djermakoye, Schmitt.

Excusés. — MM. Montrat, Polycarpe, Rosfelder.

Suppléants. — M. Estèbe (de M. Abdesselam), M. Lautissier (de M. Barbé), M. Donnat (de M. Bizot), M. Périer (de M. Boussenot), M. Savary (de M. Coquard), M. Coulibaly (de M. Damongo [dit Dadet]), M. Julien (de M. Diop Babakar), M. Chassiot (de M. Duqueroix), M. Rosenfeld (de M. Ebédé), M. Lachenal (de M. Léon [Robert]), M. Schmitt (de M. de Peretti), M. Gaignard (de M. Vendenboomgaërde).

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil (ravitaillement) et ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de cerneaux.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de cerneaux est ouvert à l'exportation. Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation devront être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, où elles seront reçues, dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Il ne sera pas donné suite aux demandes de licence concernant des « ventes au mieux ».

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux porteurs de l'emprunt de 80 millions de francs du protectorat de l'Annam et du Tonkin.

Les porteurs de l'emprunt de 80 millions de francs du protectorat de l'Annam et du Tonkin sont informés qu'il sera procédé, le lundi 3 janvier 1949, à dix heures trente, en séance publique, au ministère des finances et des affaires économiques, rue de Rivoli (direction du Trésor), au tirage de 123 bulletins de séries de cent obligations, qui doivent être extraits de la roue, conformément au tableau d'amortissement dudit emprunt.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRET GÉNÉRAL

1° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer le texte ci-après figurant au renvoi (3) du chapitre IV des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises:

« (Instruction ministérielle du 23 juin 1948, prise en exécution de l'ordonnance du 28 octobre 1944) ». (*Paris, le 9 décembre* 1948.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, comme il est indiqué ci-après, à partir du 15 janvier 1949, les dispositions du chapitre 3 (§ V), du tarif n° 11.

CHAPITRE III. — *Société nationale des chemins de fer français.*

« § V. — Panneaux en fibres d'origine végétale agglomérées, comprimées ou vulcanisées (311):

« En provenance d'un établissement producteur situé sur le territoire français ou sur le territoire sarrois;

« Expédiés directement par cet établissement de la gare le desservant (pour les envois en provenance de la Sarre, la gare d'entrée en France est considérée comme gare de desserte) à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

« Sous condition d'un engagement de fidélité de douze mois à souscrire par l'expéditeur ».

(Le reste sans changement.)

(*Paris, le 9 décembre* 1948.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er janvier 1949, d'accord avec les chemins de fer belges, luxembourgeois et néerlandais, une nouvelle édition du tarif international pour le transport des colis express entre la France et les Pays-Bas qui annule et remplace celle du 15 janvier 1947 et ses suppléments.

Etant donné l'importance du document, la nouvelle édition dudit tarif est déposée dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 9 décembre* 1948.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er janvier 1949, d'accord avec les chemins de fer belges et luxembourgeois, une nouvelle édition du tarif international pour le transport des colis express entre la France, d'une part, la Belgique et le Luxembourg, d'autre part, qui annule et remplace celle du 15 juin 1946 et ses suppléments.

Etant donné l'importance du document, la nouvelle édition dudit tarif est déposée dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 9 décembre* 1948.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à la modification des prix applicables sur la section de ligne de Lyon-Perrache à Saint-Etienne-Châteaucreux figurant au paragraphe 9 de l'annexe I aux tarifs généraux applicables aux voyageurs, bagages et chiens accompagnés.

Les bases kilométriques proposées sont les suivantes:

1re classe	5,52 F.
2e classe	3,54
3e classe	2,27

(*Paris, le 9 décembre* 1948.)

2° Conventions concernant des taxes communes.

Avenants à des conventions tarifaires.

PREMIER AVENANT

A LA CONVENTION TARIFAIRE CONCLUE ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA MAISON L. GAUTHIER-PETITJEAN ET SES FILIALES

Entre la Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par M...,

D'une part;

Et la maison L. Gauthier-Petitjean et ses filiales, les firmes de Lavoyepierre, Bretonnière, Bellecour, Montrobert-Bremond, dont le siège social est à Beaune (Côte-d'Or), représentées par M. Foulut (René), directeur,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — La désignation de la maison productrice figurant dans la convention intervenue le 15 octobre 1948 est modifiée comme suit:

« La maison L. Gauthier-Petitjean et ses filiales, les firmes de Lavoyepierre, Bretonnière Bellecour, Montrobert-Bremond, Bernard Leprevost, Paul de Lambret, dont le siège social est à Beaune (Côte-d'Or), représentées par M. Foulut (René), directeur ».

Art. 2. — L'article 2 de la convention est modifié comme suit:

« Engagement de la maison L. Gauthier-Petitjean et ses filiales: les firmes Lavoyepierre, Bretonnière, Bellecour, Montrobert-Bremond, Bernard Leprevost, Paul de Lambret ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le présent avenant, qui est valable pour la durée de la convention elle-même, entrera en vigueur le .....

Les frais de timbre du présent avenant seront supportés par la maison L. Gauthier-Petitjean.

Fait en double, le .....

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant des expéditeurs.

AVENANT

A LA CONVENTION TARIFAIRE CONCLUE ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA DISTILLERIE P. GARNIER

Entre la Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par M...,

D'une part;

Et la Distillerie P. Garnier, dont le siège social est à Enghien-les-Bains, 11, rue du Casino, représentée par M. Paul Garnier, gérant,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — L'article 1er de la convention est modifié comme suit:

Portée de la convention.

« La convention s'étend:

« 1° Au trafic d'apéritifs, liqueurs, *sirops* et spiritueux expédiés de la gare d'Enghien-les-Bains à destination de toutes les gares de la Société nationale des chemins de fer français ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — L'article 2 de la convention est modifié comme suit:

Engagement de la Distillerie P. Garnier.

« La Distillerie P. Garnier s'engage, vis-à-vis de la Société nationale des chemins de fer français, qui accepte:

« 1° A remettre à la voie ferrée, aux conditions de la présente convention, la totalité de son trafic d'apéritifs, liqueurs, *sirops* et spiritueux, à l'exception, toutefois:... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — L'article 3 de la convention est modifié comme suit:

Engagement de la Société nationale des chemins de fer français.

(Le premier alinéa sans changement.)

« *a*) Pour les apéritifs, liqueurs, *sirops*, spiritueux au départ d'Enghien-les-Bains, le prix par litre correspondant à la zone, définie au tableau annexé à la convention, à laquelle appartient la gare destinataire;

« *b*) ... » (Sans changement.)

ZONES DE DESTINATION des marchandises ou de provenance des emballages vides en retour définies au tableau annexé à la convention.	PRIX PAR LITRE DE CONTENANCE EN BOUTEILLES D'UNE CONTENANCE D'AU MOINS 0,375 L					
	Apéritifs, liqueurs, *sirops*, spiritueux.				Emballages vides en retour.	
	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 4.000 l ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 6.000 l ou payant pour ce nombre.	Par expédition d'au moins 12 l sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l ou payant pour ce nombre.

(Le reste sans changement.)

Art. 4. — L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

Régime de transport.

« Apéritifs, liqueurs, *sirops*, spiritueux ».

(Le reste sans changement.)

Art. 5. — Le présent avenant, qui est valable pour la durée de la convention elle-même, entrera en vigueur le...

Les frais de timbre du présent avenant seront supportés par la Distillerie P. Garnier.

Fait en double, le...

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant des expéditeurs.

3° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

4 *décembre* 1918. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à relever la surtaxe prévue pour les transports effectués aux conditions des tarifs ci-après, communs à la Société nationale des chemins de fer français et aux chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon :

Tarif n° 6. — Chapitre 63.
Tarif n° 7. — Chapitre 52 (§ IV).
Tarif n° 11. — Chapitre 52 (§ V).
Tarif n° 11. — Chapitre 59 (§ II B).
Tarif n° 11. — Chapitre 59 (§ II A).
Tarif n° 12. — Chapitre 59.
Tarif n° 25. — Chapitre 62. (*Journal officiel* du 23 novembre 1918.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire des dispositions proposées, à partir du 5 décembre 1918, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

5 *décembre* 1918. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier le titre III du tarif spécial des voyageurs en groupe. (*Journal officiel* du 30 novembre 1918.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à partir du 15 décembre 1918, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

20 *novembre* 1918. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les taux d'allocation à verser par certaines gares de la Société nationale des chemins de fer français aux camionneurs agréés, par application du tarif n° 129, chapitre 6, article 3. (*Journal officiel* du 30 novembre 1918.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à partir du 1er décembre 1918, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

9 *décembre* 1918. — **Chemin de fer de la Mure.** — Proposition tendant à majorer les tarifs généraux voyageurs, bagages et chiens, les tarifs généraux marchandises, le tarif des opérations accessoires, ainsi que les tarifs spéciaux n° 7 (combustibles minéraux) et n° 9 (bois de mine). (*Journal officiel* du 3 novembre 1918.)

7 *décembre* 1918. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à créer un règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre l'Espagne et la France. (*Journal officiel* des 9 et 16 novembre 1918.)

4 *décembre* 1918. — **Chemins de fer économiques.** — Proposition tendant :

1° A supprimer la délivrance des billets simples à prix réduit entre Saint-Amand-Montrond et Saint-Amand-Ville et réciproquement ;

2° A supprimer la délivrance des billets aller et retour à prix réduit sur les lignes de Châteaumeillant à la Guerche et de Sancoins à Lapeyrouse, tant en trafic intérieur (tarif G. V. n° 1) qu'en trafic commun avec la ligne de Moulins à Cosne-d'Allier (tarif G. V. n° 102) ;

3° A aménager corrélativement les dispositions de l'annexe au tarif spécial G. V. n° 1. (*Journal officiel* du 9 novembre 1918.)

6 *décembre* 1918. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la création, au tarif n° 3, d'un chapitre n° 103 prévoyant une tarification réduite en faveur des dattes expédiées d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port méditerranéen ou une usine de conditionnement des dattes, à destination d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port de mer situé entre Bray-Dunes et Brest et exportées par ce port de mer. (*Journal officiel* des 23 et 30 novembre 1918.)

C. — Approbations de conventions.

7 *décembre* 1918. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et la Société des vins d'or, 79, cours Pujol, à Paris, pour le transport des vins en bouteilles et des emballages correspondants (*Journal officiel* du 16 novembre 1918.)

7 *décembre* 1918. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant à la convention passée entre la Société nationale des chemins de fer français et la Société d'exploitation de produits industriels et agricoles, à Coursan (Aude), tendant à étendre les dispositions de ladite convention aux transports de jus de fruits, liqueurs et vins en bouteilles. (*Journal officiel* du 16 novembre 1918.)

30 *novembre* 1918. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la Société des autobus du Centre, à Limoges, pour le transport de gaz comprimés dans des bouteilles métalliques fixées sur des wagons de particuliers. (*Journal officiel* du 30 novembre 1918.)

30 *novembre* 1918. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la Société des carburants de l'Ouest, à Auch, pour le transport de gaz comprimés dans des bouteilles métalliques fixées sur des wagons de particuliers. (*Journal officiel* du 30 novembre 1918.)

30 *novembre* 1938. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la Société de distribution des gaz des Pyrénées, à Saint-Gaudens, pour le transport de gaz comprimés dans des bouteilles métalliques fixées sur des wagons de particuliers. (*Journal officiel* du 30 novembre 1918.)

4° Avis.

La proposition présentée par la Société nationale des chemins de fer français, le 29 janvier 1918, tendant à modifier la formule relative aux envois par expédition figurant dans différents tarifs (*Journal officiel* du 3 février 1918) et qui a été homologuée à titre provisoire et sous certaines réserves le 2 mars 1918 (*Journal officiel* du 9 mars 1918), sera mise en vigueur le 15 janvier 1919.

(*Paris, le* 8 *décembre* 1918.)

La proposition présentée par la Société nationale des chemins de fer français, le 11 septembre 1917, tendant :

A. — A modifier les dispositions de l'article 48 des conditions générales d'application des tarifs marchandises en vue de prévoir l'arrondissement au franc le plus voisin du produit des prix des barèmes et des prix fermes ;

B. — A harmoniser avec ces nouvelles dispositions certains droits et taxes figurant dans différents tarifs

(*Journal officiel* du 16 septembre 1917) et qui a été homologuée à titre provisoire le 10 octobre 1917 (*Journal officiel* du 14 octobre 1917), sera mise en vigueur le 15 janvier 1919.

Toutefois, les dispositions prévues en B ci-dessus seront aménagées, en accord avec l'administration supérieure, pour tenir compte des modifications survenues aux tarifs depuis la date d'homologation de cette proposition.

(*Paris, le* 8 *décembre* 1918.)

La proposition présentée par la Société nationale des chemins de fer français, le 1er avril 1918, tendant à aménager les tarifs marchandises dans les conditions suivantes :

1° Insertion dans l'annexe A aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises des taxes diverses et des réductions figurant dans les annexes B et E et modifications corrélatives de ces annexes ;

2° Aménagement des tarifs généraux pour le transport des marchandises et division de ces tarifs en deux titres : le titre Ier reprenant les dispositions générales et le titre II tous les prix de transport, taxes et allocations ;

3° Création d'un nouveau document intitulé « Recueil R » comportant tous les barèmes et taxes accessoires figurant dans les tarifs de réglementation et aménagement corrélatif de ces tarifs ;

4° Remplacement de la désignation « Recueil des barèmes » par celle de « Recueil T » et insertion, dans ce recueil, de tous les prix figurant dans les tarifs nos 100, 1 à 25 et 30 à 34 ;

5° Aménagement des tarifs nos 100, 1 à 25 et 30 à 34 pour tenir compte du report dans le recueil « T » de tous les prix figurant dans ces tarifs,

(*Journal officiel* du 6 avril 1918) et qui a été homologuée à titre provisoire et sous certaines réserves le 12 mai 1918 (*Journal officiel* du 19 mai 1918) sera mise en vigueur le 15 janvier 1919. (*Paris, le* 8 *décembre* 1918.)

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 5 NOVEMBRE 1948

Obligations foncières de 500 F 3 1/2 0/0 1913.

L'obligation n° 137.330 sera remboursée par **250.000** F.

L'obligation n° 480.819 sera remboursée par **25.000** F.

L'obligation n° 255.981 sera remboursée par **5.000** F.

L'obligation n° 429.408 sera remboursée par **5.000** F.

Les 50 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000** F:

29290 35288 73138 74137 96039 193764 199513 224633 241848 259732 260365 276966 289542 290027 312094 318853 333857 415495 430089 441422 462906 465769 481150 492870 513322 524942 539063 534823 548187 581237 621754 679547 694006 740010 748115 755290 774472 775173 783060 801417 814613 828223 840003 872278 878443 912099 939173 949599 965661 966631.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 1er décembre 1948.

Obligations foncières de 500 et de 100 F 2,60 0/0 1885.

L'obligation n° 948.392 sera remboursée par **100.000** F.

L'obligation n° 129.262 sera remboursée par **25.000** F.

Les obligations nos 37.562, 196.044, 436.838, 441.901, 761.515, 816.028 seront remboursées par **5.000** F.

Les 45 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000** F:

17577 47003 52448 69078 70324 193296 202642 211301 252523 274892 321605 332153 338807 367528 379193 404519 444521 432849 434133 523371 523680 538222 544579 546259 547729 562263 563359 564042 568321 587535 619047 641787 649487 672187 691936 729233 713619 744773 810887 904492 915569 917924 950704 962956 965003.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 1er décembre 1948.

Les titres de 500 F ont droit à la totalité du lot, les titres de 100 F au cinquième du lot.

Liste des 5.459 obligations appelées au remboursement au pair à partir du 1er décembre 1948:

178, 687, 898—1017, 179, 495 710—2065, 106, 334, 401, 423, 446, 613—3011, 13, 171, 786—4150, 173, 520—5174, 247, 259, 331, 637—6109, 158, 666, 626, 726, 750—7024, 60, 322, 680, 861, 889, 940—8005, 266, 503, 686—9031, 204, 266, 451, 481, 611, 725—10135, 138—11245, 350, 383, 505, 650, 681, 756—12110, 202, 323, 340, 462, 552, 950, 972—13073, 200, 408, 620, 628, 705—14142, 467, 570, 611—15018, 157, 247, 307, 579, 909—16028, 284, 326, 396, 544, 689, 823—17139, 375, 436, 442, 566, 703, 740—18136, 284, 427, 465, 576, 603, 661, 694—19148, 240, 296, 713, 943—20198, 243, 278, 361, 699—21016, 50, 336, 348, 605, 860—22023, 234—23879, 901—24173, 415, 618, 705—25326, 340, 384, 684—26314, 333, 504, 579, 580, 718, 999—27022, 224, 331, 734, 847—28013, 31, 702, 769—29214, 337, 624, 680, 817, 860—30127, 205, 391, 519, 571, 637—31092, 133, 186, 232, 471, 541—32316, 417, 460, 531, 968, 984—33086, 771, 950—34157, 372, 403, 432, 595, 687, 773, 820, 858—35089, 210, 289, 383, 434, 814, 861, 883—36009, 23, 163, 183, 273, 292, 421, 443, 631, 681—37401, 421, 573, 904, 906—38161, 448, 476, 905—39303, 345, 833—40140, 254, 352, 529, 872—41187, 350, 441, 522, 603, 572—42044, 142, 320, 354, 416—43695, 209, 376, 383, 709, 714, 861, 945, 968—44361, 425, 440, 800, 965, 983—45094, 178, 185, 270, 289, 340, 582—46249, 413, 426, 565, 635, 646, 709, 768, 960—47330, 610, 755, 828, 851, 947, 955—48510, 510, 671, 706—49047, 276, 473, 478, 825, 943, 967.

50036, 41, 63, 68, 226, 253, 326, 508—51363, 392, 430, 570—52018, 71, 222, 418—53201, 273, 451, 734, 772, 773, 910—54269—55095, 152, 886, 931—56161, 825, 953—57024, 230, 469—58115, 153, 181, 490, 666, 915, 984—59097, 243, 583, 617, 743—60097, 325, 348, 756, 798, 987—61084, 148, 256, 489, 976—62024, 82, 118, 237, 366, 571, 817, 844, 930, 973—63234, 469, 882—64133, 377, 524, 867, 904, 910, 969—65273, 619, 978—66238, 309, 472, 654, 968—67226, 613, 756, 881—68023, 210, 288, 366, 508, 612, 619, 715, 817—69196, 337, 339, 513, 609, 680, 949—70013, 112, 253, 404, 503, 621, 650—71124, 264, 299, 431, 632, 755—72386, 414, 452, 798—73190, 214, 362, 363, 460, 599, 647, 658, 724—74198—75121, 150, 468, 651, 667, 892, 996—76242, 419, 521, 563, 646—77297, 444, 494, 661, 698, 705, 908, 942—78153, 212, 309, 556, 607, 740, 952—79243, 340, 996—80219, 293, 443, 461, 528, 693, 725, 759—81067, 69, 422, 560, 660, 708, 738—82208, 571, 703—83222, 296, 437, 595, 733, 839, 897—84014, 137, 217, 458, 650, 680, 837, 946—85000, 199, 262, 371, 465, 467, 531, 583, 888, 943—86155, 539, 834, 959—87295, 432, 465, 643, 820, 907—88080, 92, 115, 319, 648, 775—89181, 467, 967—90068, 166, 247, 889, 956—91029, 47, 125, 284, 363, 733, 853—92138, 199, 257, 313, 462, 481, 585—93647, 778, 818—94255, 437, 617, 749, 782, 784—95812, 914, 921—96070, 272, 335, 347, 393, 428, 575, 666, 680, 760, 772, 800, 824, 833—97016, 150, 434, 485, 577, 694—98013, 515, 534, 617, 763, 885—99080, 146, 275, 515, 891—100001, 125, 251—101032, 425, 450, 745, 877, 997, 999—102198, 709, 712, 793—103043, 54, 98, 246, 262, 293, 296, 392, 489, 668, 792, 933—104384, 751, 985—105331, 473, 503, 549, 617—106507, 515, 890, 930, 953—107058, 552, 937—108201, 610—109131, 258, 285, 298, 401, 411—110202, 237, 295—111353, 609—112096, 262, 448, 517, 522—113618, 871—114150, 203, 248, 681, 902—115041, 265, 306, 377, 744, 844, 894, 984—116089, 248, 611, 722, 772, 931, 950—117056, 433, 544, 604—118227, 763, 821, 979—119562, 631, 873, 921—120391, 510, 540, 566, 701—121206, 214, 270, 509, 536, 579, 699, 892—122070, 323, 495, 643, 707, 765, 847—123021, 288, 335, 431, 487, 584, 980—124058, 84, 109, 146, 188, 256, 412, 491, 545, 651, 947, 983—125090, 489, 548—126000, 254, 386, 415, 511, 558, 816, 851, 906, 983—127094, 134, 549, 682, 697, 720, 835, 855—128521, 702, 845—129050, 666, 676—130189, 190, 491—131352, 377, 583, 723—132251, 300, 309, 466, 630, 700, 914—133279, 474, 564, 582, 773, 860—134016, 389, 533, 541, 693, 718, 915, 939—135334, 462, 544, 848, 976—136257, 413, 556, 774, 935—137123, 323, 662, 690, 805, 978—138067, 813, 913—139095, 157, 243, 568, 712, 881, 941—140005, 72, 234, 569, 659, 660, 727, 842, 889—141122, 683, 745, 849, 872, 967, 992—142036, 40, 286, 373, 495, 557—143083, 460, 834, 927, 944—144357, 416—145327, 483, 749, 852, 871, 988—146671, 880, 914—147289, 299, 469, 491, 584, 950—148106, 360, 504, 584, 870—149022, 134, 382, 457, 915.

150245, 263, 283, 739—151657, 239, 450, 536, 596, 848, 982—152015, 104, 155, 167, 215, 307, 494, 510, 602, 993—153316, 345, 611, 767, 861, 881—154580, 948—155222, 237, 317, 473, 504, 713, 788—156163, 438—157046, 53, 341, 559, 753, 982—158008, 235, 305, 408, 456, 599, 941—159225, 292, 482, 486, 520, 672, 724, 850, 953, 966, 973—160122, 112, 358, 360, 512, 530, 590, 752, 805, 989—161059, 100, 284, 336, 446, 746—162393, 409, 886, 901—163335, 769, 800, 843, 969—164151, 267, 579—165295, 386, 428, 597, 765, 992—166222, 317, 488, 675, 914—167212, 268, 575, 811, 950—168051, 109, 352, 521, 552, 666—169086, 88, 181, 415, 619—170182, 346, 749, 926, 965—171535, 712, 852, 963—172033, 216, 255, 318, 747, 853—173031, 119, 334, 380, 781, 791, 826—174165, 186, 833—175630, 133, 352, 852, 878—176057, 946, 963—177256, 368, 518, 706, 792, 944, 985—178200, 205, 607, 985—179170, 215, 711, 933—180348, 548, 677, 742, 766, 835—181323, 644—182513—183201, 285, 302, 352, 366, 442—184292, 354, 885—185126, 321, 391—186070, 99, 248, 282, 438, 513, 782, 816, 828, 850, 927, 978—187153, 210, 570, 605, 959, 996—188015, 387, 657, 727, 887, 889, 987—189275, 285, 466, 789, 942—190270, 596—191459, 210, 251, 380, 536, 587, 808—192153, 514, 815—193008, 413, 506, 509, 547, 709, 779, 789, 939, 983—194154, 302, 312, 346, 753, 817, 900—195043, 501, 578, 690, 695, 926, 978—196027, 63, 283, 883—197061, 231, 259, 307, 350, 717, 942, 956—198077, 248, 300, 306, 431, 469, 705, 857—199111, 276, 426, 727, 809—200119, 349, 549, 641, 734—201377, 537, 706, 959—202204, 462, 852—203578, 615, 659, 833, 912, 932—204095, 104, 357, 613, 636, 801, 853, 861—205029, 63, 122, 247, 441, 632, 786—206080, 85, 257, 325, 357, 662, 732, 863, 968, 982—207203, 226, 321, 350, 462, 662, 859, 972, 981—208114, 134, 283—209285, 534, 670, 720, 860—210016, 320, 338, 460, 649—211096, 258, 299, 458, 535, 667, 979—212026, 494, 608, 773, 844, 932—213403, 462, 673, 725, 710, 813—214192, 280, 619, 713, 740, 910, 955, 962—215350, 362, 424, 478, 669, 834—216173, 261, 360, 625, 775, 828—217029, 334, 491, 731, 997—218162, 294, 618, 711, 823—219027, 253, 266, 404, 731—220006, 286, 325, 511, 873—221081, 89, 179, 190, 745, 973—222587, 592, 756, 778—223229, 232, 281, 530—224179, 223, 274, 339, 374, 500.

225588, 781, 888—226040, 55, 470, 501, 642, 710, 886, 959—227199, 339, 807, 907, 916, 922—228077, 96, 416, 419, 654, 700, 765, 793, 962—229077, 144, 292, 527, 609, 651, 739—230007, 24, 88, 186, 605, 627, 881—231010, 91, 347, 525, 671, 731—232074, 163, 196, 380, 754, 763, 994—233324, 354, 412, 427, 538, 640, 911, 937—234682, 699, 778, 921—235362, 737, 782, 878, 885, 949—236095, 228, 351, 426, 612, 842—237313, 395, 420, 489, 598, 854—238342, 353, 594, 605, 818, 845, 938—239014, 123, 132, 575, 656, 660, 840, 969—240309, 437, 481, 709—241106, 416, 582, 665, 666, 702, 744—242068, 84, 565, 885, 918, 978—243296, 966—244061, 505—245042, 45, 95, 220, 226, 350, 396, 441, 574, 700, 739—246365, 401— 247567, 717—248106, 178, 205, 327, 403, 758, 851, 871—249183, 327, 334, 908, 935—250000, 55, 135, 295, 527, 779, 857—251091, 109, 132, 587, 670, 905—252109—253090, 456, 589, 715, 831, 922, 944

—251148, 343, 804, 889, 891, 960, 970—255216, 440, 614, 625, 721, 781—256018, 104, 206, 779, 962—257094, 132, 350, 404, 486—258111—259003, 134, 272, 360, 374—260266, 398, 459, 786, 967—261196, 495, 616, 795, 919—262429, 503, 679, 711, 737, 824—263211, 269, 364, 427, 533, 692, 727, 793, 794, 841—264095, 614, 949—265011, 40, 278, 372, 394, 736—266018, 158, 681, 831—267026, 287, 413, 511, 923, 945—268114, 259, 390, 641, 817, 949—269077, 138, 151, 246, 388—270018, 475, 620, 776, 972—271137, 322, 355, 559, 810—272015, 373, 660—273108, 380, 504, 521, 557, 813, 827—274164, 281, 293, 736—275126, 265, 519, 789, 909—276027, 270, 288, 342, 358, 392, 486, 575, 739, 774, 797, 830, 843, 925—277157, 241, 269—278049, 219, 264, 388, 439, 443, 558, 601, 624, 921—279121, 321, 466—280035, 176, 225, 407, 468, 592, 630, 726, 858, 988—281042, 288, 897—282455, 475, 544, 706, 814, 846—283054, 243, 570, 725, 744, 834—284039, 203, 334, 355, 435, 528, 531—285095, 319, 617—286226, 315, 517, 809, 879, 903—287118, 393, 462, 683, 689, 781, 897, 934, 988—288011, 69, 227, 450, 628—289162, 179, 259, 324, 552, 572, 635, 933, 934, 965, 973—290132, 499—291215, 354, 517, 908—292241, 282, 918—293053, 189, 338, 404, 689, 726, 840—294303, 645, 728, 820, 841, 855, 998—295329, 405, 510, 544, 666, 941—296003, 126, 133, 318, 595, 843, 993—297163, 211, 271, 342, 506, 646—298107, 162, 317, 454, 585, 661, 694—299021, 327, 492, 534, 584, 736, 798, 834.

300528, 826, 845—301052, 215, 272, 317, 519, 633, 681—302176, 287, 361—303334, 349, 381, 437—305315—305161, 491, 715,—306119, 354, 506, 908—307076, 201, 335, 363, 503—308186, 701, 752, 784, 841—309061, 205, 230, 287, 345, 419, 462, 471, 480, 680, 864, 882, 938—310253—311122, 156, 763, 907, 993—312028, 70, 87, 90, 148, 224, 327, 453, 660, 782, 828, 844, 904—313072, 295, 761, 904, 928, 937, 991, 998—314140, 591, 678, 791, 856—315272, 410, 631—316091, 698, 797, 841—317979—318091, 139, 536, 773, 775, 780—319012, 133, 166, 588, 840, 847, 916—320365, 697, 979—321124, 457, 541, 589, 615, 753, 790—322333, 539, 637, 705, 755—323142, 278, 341, 381, 471, 750, 780—324297, 514, 930—325077, 267, 463, 472, 483, 573—326325, 431, 809, 836, 961—327038, 217, 355, 440, 527, 812, 892—328119, 367, 368, 620, 711, 875—329309, 594, 652, 951—330176, 378, 422, 471, 483, 724, 896, 922—331021, 101, 154, 269, 377, 401, 415, 461, 615, 839, 979—332133, 494, 629, 925—333136, 323, 465, 479, 516, 776—334270, 314, 354, 413, 655, 759, 797, 867, 910—335121, 119, 712, 736, 878—336043, 124, 413, 461, 539, 582, 840, 952—337067, 90, 93, 339, 494, 806, 845, 954—338026, 127, 522, 697, 864, 903, 948—339030, 71, 189, 342, 716—340546, 684, 801, 839, 848, 917, 919—341052, 105, 123, 537, 699, 982, 989—342284, 873—343120, 153, 443, 568, 861—344028, 192, 281, 377, 655—345172, 229, 337, 793, 991—346049, 129, 191, 665, 854—347064, 617, 702, 721—348117, 156, 253, 450, 493, 687, 845, 955—349019, 97, 348, 380, 461, 554, 782, 925, 958—350314, 560, 690, 734, 819—351194, 463, 477, 688, 709—352033, 318, 346, 614, 679, 705, 830—353137, 194, 454, 887—354223, 538, 611, 921, 973, 998—355018, 193, 796, 998—356122, 188, 478, 492, 562—357013, 101, 718, 785, 988—358321, 986—359084, 267, 270, 517, 651, 936—360239, 427, 547, 942—361205, 302, 408, 493—362005, 107, 121, 432, 410, 530, 599, 802—363016, 225, 438, 574, 842—364262, 346, 469, 673, 678, 744, 772—365105, 157, 160, 181, 253, 503, 864, 966—366201, 351—367019, 198, 261, 289, 540, 852—368073, 305—369127, 702, 738, 783, 813, 922, 976—370151, 300, 524, 967—371044, 663, 688, 839, 991—372218—373217, 280, 412, 721, 806, 966—374284, 425, 437, 509, 769, 796, 977.

375416, 423, 591, 676, 737, 797—376178, 487, 692, 760, 816, 865, 995—377263, 360, 468, 469, 738—378110, 315, 436, 660, 928—379243, 375, 425—380365, 490, 624, 961—381112, 389, 757—382044, 168, 181, 285, 444, 527, 580—383040, 319—384110, 111, 513, 560, 855—385602, 691, 989—386293, 412, 516, 543, 551, 564, 840, 842—387698, 772, 993, 998—388179, 257, 344, 801, 883—389000, 44, 153, 240, 339, 538, 565—390284, 766, 790, 819—391088, 117, 171, 212, 228, 296, 322, 323, 412, 443, 521, 634, 757, 859—392184, 245, 769, 987—405329, 392, 402, 453, 558, 674—406419, 689, 717, 873—407045, 88, 129, 319, 643, 957—408130, 146, 147, 548, 737, 908—409043, 283, 413, 582, 663, 762—410032, 99, 176, 276, 365, 622, 628, 689, 871—411053, 185, 214, 252, 263, 560, 829, 990—412286, 801, 818, 984—413300, 343, 621, 764—414018, 19, 33, 78, 274, 549, 599, 644, 963—415149, 252, 356, 694, 922—416106, 650—418060, 297, 329, 530, 737, 745, 854—419035, 267, 570, 573, 896—420556, 629, 661, 959—421090, 377, 300, 305, 346, 485, 510, 593, 868, 918—422130, 197, 267—423146, 274, 401, 450, 465, 474, 478, 574, 983—424048, 260, 778, 924—425007, 31, 361, 659, 930—426059, 313, 488, 749, 797, 954—427554, 618, 913—428389, 505, 895, 932—429061, 93, 102, 231, 451, 494, 570, 689, 691, 726, 806, 913—430089, 391, 554, 563, 687, 757—431008, 196, 236, 566, 994—432098, 412, 606—433117, 481, 653, 656, 765, 817, 831—434121, 616, 661, 829—435160, 422, 435, 525—436016, 515, 918—437113, 481, 469, 566, 619, 725, 756, 906, 907, 956—438138, 268, 472, 586, 826—439052, 269, 886—440160, 389, 412, 478, 488, 895—441058, 104, 320, 535, 655, 773, 985—442031, 48, 70, 276, 372, 564, 684—443022, 392, 619, 757, 877, 930—444051, 117, 365, 811, 855—445060, 116, 296, 297, 327, 981—446166, 405, 942—447027, 176, 212, 367, 433, 627, 682, 840, 965—448107, 530, 829—449049, 141, 172, 681, 688, 792, 825, 877, 916.

450033, 355, 473, 608, 713—451104, 477, 731, 891—452028, 205, 437, 512, 675, 977—453044, 292, 326, 882, 889—454100, 132, 248, 357, 398, 425, 559, 620, 778, 799, 991—455263, 295, 403, 500, 621, 703, 724—456350, 496, 694, 983—457006, 178, 225, 295, 307, 572, 619, 666, 963—458286, 486, 763, 926, 965, 979—460076, 52, 441, 519, 751, 794—461185, 551, 703, 785—462151, 688, 740—463037, 59, 93, 282, 403, 566—464049, 315, 416, 470, 583, 662, 770, 836—465064, 191, 554, 744—466146, 176, 423, 443, 753, 783—467000, 83, 160, 311, 335, 463, 661, 812, 952—468141, 403, 439, 692, 693, 730, 727, 771, 912—469039, 135, 246, 470, 547, 582, 602, 823, 939—470034, 36, 136, 396, 535, 620, 750, 807, 902—471239, 584, 589, 638, 672, 866—472154, 231, 250, 512, 672—473238, 574, 715, 870, 892, 966—474139, 142, 362, 430, 493, 726, 792, 895, 935, 944, 962—475101, 412, 527, 541, 634, 716, 779, 933—476074, 259, 454, 489, 735, 821, 860, 892, 945—478027, 151, 479, 631, 743—479008, 444, 795, 859, 890, 986—480184, 211, 275—481217, 552, 889—482195, 502, 601, 938—483222, 249, 268, 273, 352, 444—484073, 407, 473, 795—485104, 486, 729—486217, 331, 367, 388, 416, 735, 886—487072, 422, 489, 505, 563, 794, 898—488036, 54, 235, 338, 367, 509, 570, 578, 980—489155, 695—490129, 320, 441, 732, 902, 994—491120, 453, 262, 495, 613, 630, 739—492467, 86, 437—493053, 79, 88, 377, 716, 721—494013, 228, 445, 515, 740, 901—495171, 460, 613—496007, 232, 493, 619, 867—497124, 167, 491, 217, 663, 710—498325, 667, 711, 958—499162, 463, 516, 785, 899, 920—500036, 161, 528, 830—501241, 280, 439, 592, 695, 898—502001, 593, 603, 650, 865, 883, 990—503504, 700—504035, 292, 516, 715, 922—505018, 74, 129, 420, 492, 602, 718, 881—506048, 99, 261, 342, 723—507136, 141, 165, 339, 423, 556, 657, 821—508151, 306, 373—509096, 311, 614, 704, 855—510366, 393, 508—511111, 202, 451, 493, 895—512789, 803, 824—513236, 563, 717—514021, 93, 130, 240, 260, 481, 566, 616, 664, 727, 859, 940, 965—515022, 45, 373, 635, 784—516337, 531, 541, 566, 573, 620, 860, 884, 955—517758, 788, 955—518019, 45, 174, 594, 773, 862, 897—519175, 383, 413, 559—520140, 504, 647, 719, 663, 726—523415, 688, 851—521232, 259, 522, 562, 791, 812.

525055, 196, 337, 405, 622, 778, 797, 902—526344, 712—527250, 401, 402, 403—528019, 100, 139, 425, 545, 670, 682, 685, 790—529002, 113, 439, 527, 807, 934—530023, 44, 85, 136, 137, 263, 319, 465, 938—531089, 450, 521, 750—532001, 142, 211—533132, 177, 263, 276, 354, 395, 644, 822, 973—534041, 190, 397—535179, 226, 401, 431, 637—536001, 101, 165, 415, 498—537002, 654, 860—538026, 116, 391, 484, 739—539197, 299, 395, 625, 864—540095, 279, 518—541221, 263, 321, 575, 689, 935—542318, 419, 562, 901, 951—543093, 103, 242, 473, 500, 782, 861, 906—544028, 247, 259, 308, 670, 801—545002, 604, 720, 919—546287, 516, 717, 881, 935, 978—547071, 432, 536, 893, 922—548321, 348, 489, 702, 919—549038, 246, 273, 563, 809, 890, 928—550201, 280, 313, 737—551153, 617, 886, 940, 973—552113, 200, 372, 518, 847, 853—553111, 186, 251, 634, 760—554120, 219, 467—555049, 297, 536, 605, 718, 859—556021, 351, 426, 593, 749, 829, 882—557074, 168, 257, 404, 464—559161, 173, 424, 461—560098, 538, 592, 627, 638—561418, 420, 423, 942, 672, 780—563030, 204, 422, 606, 913—564037, 101, 448, 481, 506, 751, 777, 921—565000, 127, 604, 688, 723, 801—566105, 130, 395, 408, 671, 915, 969—567127, 267, 269, 432, 500, 588, 755, 788, 797—568005, 53, 670, 808—569158, 335, 457, 675—570006, 160, 450, 531, 738, 759, 853, 985—571292, 331, 399, 407, 995—573063, 829, 948—574001, 231, 246, 532, 850—575360, 575, 592, 978—576049, 84, 208, 681, 729, 784, 808, 817, 962—577330, 560, 656, 688—578002, 242, 468, 607, 638, 827, 945—579228, 573, 837, 838, 840, 944—580088, 283, 370, 726, 980—581286, 346, 659, 800—582148, 242, 263, 452, 734, 785, 976, 996, 997—583039, 360, 611, 623, 990—584040, 172, 391, 424, 887, 893, 961—585177, 196, 295, 402, 777, 920, 930—586351, 630, 671, 695—587119, 166, 169, 628, 697—588059, 61, 80, 299, 732, 843—589372, 458, 480, 618—590012, 95, 426, 627—591111, 478, 666, 778, 828, 923—592019, 193, 596, 620—593177, 206, 509, 703, 778, 845—594150, 643, 842, 874, 875, 917, 927, 995—595331, 504, 702, 778—596120, 223, 255, 565, 658, 985—597058, 518, 561, 889—598037, 126, 723, 790—599200, 533, 711, 795, 850, 941.

600027, 247, 440, 800—601017, 311, 391, 802, 990—602170, 445, 487, 875—603172, 851, 857—604063, 85, 227, 838—605160, 435, 504, 711, 890—606027, 173, 303, 331, 334, 507, 549, 650, 832, 843—607018, 108, 396, 457, 670, 906, 988—608097, 222, 318, 599, 655, 665, 685—609007, 45, 681, 813—610685, 95, 274, 377, 393, 723, 791, 795, 885—611041, 361, 531, 587, 613, 680, 900, 925—612037, 157, 527, 668—613192, 521, 537, 539, 566, 581, 732, 954—614113, 141, 401, 449, 837—615069, 130, 406, 415, 533, 632, 765—616038, 442, 569, 790, 865, 884, 958—617020, 318, 403, 413, 498, 504, 947—618185, 325, 752, 927—619791, 953—620718—621243—622404, 122, 307, 357, 607—623263, 536, 611, 765, 806, 978—624181, 372, 379, 590, 697, 906, 969—625133, 197, 273, 543, 706, 873—626388, 729, 828, 883, 917—627007, 137, 266, 268, 338, 568, 577, 619, 747, 812—628141, 155, 352, 635—629190, 223, 601, 786, 827, 828, 969—630169, 286, 347, 621, 858—631170, 355, 775, 818, 880—632220, 355, 436, 471, 497, 529, 539, 600—633021, 283, 333, 365, 429, 552—634367, 459, 565, 604, 656, 751, 770, 829, 992—635147, 149, 180, 329, 504, 615, 715—636015, 134, 203, 346, 435, 688, 696, 707—637355, 408, 663—638035, 297, 369, 373, 642, 770, 964, 980—639390, 521—640178, 861—641298, 317, 655, 907—642315, 815—643051, 246, 365—644318, 374, 661, 696, 747, 922, 988—645143, 153, 154, 219, 272, 343, 666, 789, 919—646523, 626—647109, 182, 250, 633, 823—648015, 140, 312, 339, 686, 703, 916—649304, 439, 555, 631, 760, 787, 891, 944—650017, 50, 219, 362, 499, 750, 860, 922, 992—651309, 412, 530, 608, 770, 825, 917—652000, 290, 396, 469—653252, 294, 308, 477, 791, 962—654240, 348, 637, 643—655260, 374, 423—656388, 532—657119, 161, 166, 506, 612, 666, 688—658853—659092, 117, 198, 329, 351—660120, 653, 728, 758—661107, 260, 436, 690, 723, 810—662260, 496, 555, 754, 995—663019, 130, 218, 371, 552, 588, 691, 752, 837, 862, 896—664123, 178, 186, 275, 726—665177, 179, 431, 433, 702, 856, 942—666213, 279, 383, 471, 496, 501, 698, 746—667075, 100, 118, 285, 639, 702, 824, 939—668040, 451, 493, 627, 757, 896, 979—669171, 280, 729, 786, 829, 832, 923—670241, 258, 609, 827—671192, 261, 368, 644, 687, 698, 732, 813—672183, 267, 492, 720, 731—673416, 522, 955—674510.

675378, 549, 809, 823, 932—676000, 97, 157, 262, 299, 386, 883, 908—677261, 527, 585, 641, 687, 742, 846, 847—678052, 558, 578, 615, 624, 986—679138, 258, 597, 801, 910—680122, 559, 962—681189, 256, 287, 315, 580, 646, 659, 783, 914—682123, 167, 558, 909—683107, 260, 601, 615, 825, 885—684067, 208, 249, 354, 426, 616, 992—685108, 894—686203, 233, 296, 898, 925—687087, 117, 179, 291, 422, 487, 532, 564, 926—688292, 303, 502, 525, 994—689128, 188, 209, 276, 286, 495—690198, 676, 738—691034, 109, 307, 573, 726, 838—692521, 557, 635, 722, 847, 961—693070, 244, 371, 485, 508, 750—694076, 267, 864, 940, 955—695277, 359, 601, 666, 882, 905—696130, 445, 761, 824, 901—697066, 227, 468—698008, 348, 480, 517, 532, 639, 667, 827, 836, 914, 935—699024, 49, 96, 359, 468, 583, 683, 793, 794, 957—700158, 570, 849—701593, 791, 905—702027, 175, 249, 371, 480, 525, 566, 581, 882—703607, 767, 986, 997—704131, 201, 208, 495, 583, 759, 784, 864, 906—705367, 403, 461, 589, 680—706300, 369, 509, 529, 717, 778—707139, 356, 585, 602, 999—708192, 844—709116, 425, 513, 870—710045, 78, 505, 593, 645, 659, 694—711289, 696, 775, 957—712133, 208, 311, 403, 428, 557, 701, 710, 734, 843—713060, 109, 233—714126, 279, 591, 599, 892—715004, 408, 773, 809—716296, 310, 394, 843, 879—717030, 104, 150, 234, 337, 340, 737, 900—718287, 609, 622, 722, 763, 859, 885, 930, 977—719220, 295, 369, 719, 795, 939, 964—720228, 512, 632, 957—721080, 98, 203, 330, 742—722018, 28, 191, 340, 415, 522, 957—723188, 237, 493, 538, 732, 740—724002, 65, 651, 939—725342, 462—726384, 481, 627—727154, 216, 276, 495, 497, 561, 584, 732, 831, 991—728130, 168, 526, 541, 641—729243, 509, 555, 587, 669, 696, 895—730033, 445, 526—731205, 231, 444—732256, 351, 424, 522, 638, 815—733224,

405, 435, 471, 606, 689, 752, 801, 912—734222, 489—735070, 358, 482, 498, 663, 696, 726—736333, 574, 634, 774—737311, 432, 555, 842, 858—738017, 105, 144, 571, 658, 861—739044, 67, 702 —740068, 363, 505, 941, 960—741321, 503, 546, 709, 802—742295, 437, 800—743301, 590, 622, 685, 905—744228, 340, 373, 685, 729—745027, 82, 220, 221, 317, 445, 671, 993—746012, 135, 515, 739, 840—747103, 113, 167, 178, 240, 297, 375, 566 —748111, 123, 135, 323, 926—749730, 855.

750069, 187, 195, 373, 390, 606, 646, 907—751966—752129, 303, 418, 509, 522, 541—753086, 405, 109, 288, 609, 616—754045, 164, 325, 390, 432, 469, 714, 827—755175, 277, 631, 701, 931—756026, 488, 738—757087, 114, 410, 765—758230, 274, 381, 710, 738—759480, 721, 924, 942, 993—760304, 421, 647, 826—761024, 247, 575, 941—762043, 215, 383, 686, 732, 812, 956, 985—763637, 732, 970—764192, 357, 397, 876—765108, 456, 693, 774, 837, 843—766042, 344, 390—767009, 34, 117, 254, 334, 569—768068, 299, 742, 881, 992—769009, 36, 38, 141, 341, 484, 600, 669, 784—770010, 367, 511, 978—771217, 356, 810, 818—772159, 201, 333, 579, 628, 642, 646, 718, 907, 928—773032, 74, 353, 596, 727, 889, 936, 956—774039, 60, 484, 663, 707—775025, 32, 44, 313, 603—776056, 139, 189, 233—777030, 425, 460, 722, 982—778400, 658, 734—779378, 552, 642, 701, 925, 949—780168, 212, 225, 523, 533, 590—781004, 143, 509—782003, 27, 329—783283, 451, 868, 937, 942—784115, 223, 242, 433, 634, 687, 945, 953—785245, 294, 434—786221, 312, 394, 712, 812—787096, 141, 239, 669, 743, 747—788113, 509, 775—789130, 378, 414, 457, 490, 766, 851—790055, 312, 394, 492, 651, 768—791042, 104, 469—792211, 280, 326, 496, 513, 850, 991—793263, 353, 644, 722, 861, 864, 951—794056, 256, 265, 679, 700, 936—795141, 794, 832—796246, 416, 754—797156, 228, 271, 645, 725, 867, 870, 938—798015, 170, 314, 325, 366, 556, 772, 872—799300—800025, 74, 92, 106, 473, 923, 940—801150, 472, 491, 517, 899, 995—802010, 448, 162, 437, 494, 590, 721, 836, 850—803182, 256, 280, 319, 548, 651—804019, 67, 117, 119, 484, 361, 847—805269, 308, 495, 679, 854, 885—806062, 499, 922—807233, 618—808377, 407, 512, 768—809041, 133, 144, 146, 196, 204, 227, 275, 425, 697, 745, 760, 770, 805, 812, 831—810050, 810111, 475, 569, 745, 908—811073, 307, 364, 733, 985—812168, 378, 414, 445, 462—813133, 496, 271, 361, 366, 494, 506, 722—814383, 492, 767, 870—815001, 26, 260, 469, 542, 618, 891—816107, 435, 161, 726, 842, 865, 990—817166, 508, 658, 874, 909—818062, 376, 387—819176, 213, 339, 581, 605—820088, 545, 676, 801, 925—821021, 427, 289, 424, 870, 935—822363, 413, 651, 779, 920—823030, 116, 255, 385, 514, 592, 612, 779—824009, 79, 103, 179, 234, 590, 654, 906, 967.

825146, 263—826023, 62, 316, 332, 353, 581, 626, 801—827112, 396, 473, 623, 663, 842, 892—828187, 624, 812, 931—829244, 709, 736, 871, 935, 952, 956—830011, 58, 700—831042, 71, 166, 245, 411, 662, 808, 927, 964—832175, 274, 292, 485, 972—833127, 416, 421, 622, 702, 766—834013, 25, 597, 612, 916, 945—835058, 229, 246, 386, 422—836180, 275, 290, 326, 355, 583, 706, 984—837552, 658, 721—838071, 420, 605, 746—839009, 260, 408, 896, 920—840388, 404, 718, 959—841220, 511, 904 —842173, 240, 619, 626, 729, 748—843012, 86, 401, 338, 556—844454—845100, 326, 475, 547, 946 846599, 758, 909—847123, 329, 514, 862—848032, 54, 452, 471, 784—849124, 303, 839—850026, 88, 498, 340, 962, 967—851453, 751, 912—852024, 376, 609, 962—853022, 455, 576, 590, 638, 823—854023, 76, 138, 218, 298, 300, 534, 583, 701, 714, 798, 818, 873, 934, 947—855073, 192, 222, 269, 383, 449, 605, 930, 936—856067, 89, 104, 677, 699, 835, 913, 990—857285, 315, 387, 608, 694—858151, 207, 683—859032, 76, 117, 324, 745—860216, 226, 683, 719, 799—861060, 82, 315, 361, 372—862027, 486, 229, 390, 417, 644—863083, 174, 677, 683, 856, 963—864123, 210, 355, 540, 540, 624, 955—865732—866479, 551, 602, 768, 830, 909, 942—867127, 170, 801—868184, 447, 520, 709, 714, 837 —869049, 213—870025, 54, 163, 351, 358, 600, 897—871025, 72, 78, 503, 517, 726—872054, 82, 427, 235, 349, 624, 710—873081, 384, 747, 782, 794, 851—874190, 614, 668, 731—875401, 565, 762—876165, 328, 550, 704, 987—877051, 534, 591—878074, 264, 296, 364, 467, 497, 848—879410, 452, 565—880244, 442, 466, 653, 836—881332, 532, 619, 761, 907, 972—882097, 363, 506, 666, 736, 934—883128, 249, 525, 944—884455, 815, 893—885162, 636, 678, 813, 838—886010, 98, 133, 356, 658, 952—887041, 102, 108, 214, 572, 773, 803, 976—888073, 367, 368, 483—889320, 333, 647, 674, 813—890023, 465, 504, 670, 776, 860, 982—891085, 373, 753—892120, 147, 206, 371, 646, 724, 814, 834—893119, 249, 588, 601, 752, 788, 808, 916 —894018, 48, 252, 275, 720, 785, 825, 928—895334, 551, 633—896069, 132, 211, 272, 448, 496, 612, 769, 776—897222, 263, 938—898112, 562, 731 —899111, 214, 726, 905, 918.

900007, 157, 254, 439, 669—901108, 593, 689, 977—902113, 152, 198, 274, 434—903265, 643, 699, 702, 720, 868—904233, 283, 342, 482, 621, 733—905332, 540, 553, 809, 829, 878, 983—906252, 353, 375, 463, 599—907213, 265, 491, 509—908344, 385, 834—910414, 884, 908—911003, 104, 161, 228—912133, 268, 495, 644, 789, 900, 984—913037, 147, 255, 546—914018, 53, 206, 256, 408, 592, 796—915164, 504, 879, 900, 928, 953—916296, 309, 318, 345—917149, 179, 566, 681, 704, 776—918441, 811—919204, 229, 591, 632, 777—920002, 70, 198, 217, 330, 621, 725, 889—921038, 83, 218, 343, 451, 906, 927, 992—922143, 380, 386, 510—923013, 237, 252, 290, 380—924380, 461—925297, 361, 902, 986—926206, 207, 496—927119, 426, 441, 597, 619, 691, 724—928000, 264, 465, 598, 999—929798, 902—930057, 102, 135, 194, 343, 396, 474, 503, 556, 904, 946—931101—932674 —933012, 159, 398, 462, 498, 607, 609, 705, 827 —934033, 272, 359, 535, 769—935018, 93, 163, 330, 623, 846—936026, 270, 292, 991—937013, 38, 460, 584, 824—938026, 370, 387, 507, 588, 791, 848—939059, 222, 233, 248, 368, 452, 565—940767, 845, 896—941038, 177, 388, 665, 936, 965—942092, 137, 163, 899, 989—943014—944049, 53, 301, 433, 839—945244, 286, 308, 332, 356, 485, 542, 838—946095, 585, 608, 885—947039, 414, 881, 890—948168, 243, 330, 335, 428, 544, 644—949319, 689, 740, 809, 832—950009, 739, 974—951077, 368, 618, 619, 675, 683, 819, 830—952252, 280, 605, 691, 692—953995—954008, 525, 587, 860, 866—955230, 259, 305, 966—956028, 340, 420, 624, 747, 803—957020, 331, 526, 805 —958033, 179, 321, 330, 493, 653, 744—959227, 878, 891—960133, 210, 702, 969—961137, 457, 342, 442, 659, 712, 797, 905—962069, 261, 273, 464, 489, 667, 999—963302, 680—964636, 689—965282, 294, 295, 586—966328, 458, 732—967046, 274, 341, 697, 720, 721, 789, 893—968102, 162, 360, 773, 978—969198, 271, 356, 363, 630, 643, 734, 962—970012, 309, 347, 473, 646, 683, 831, 909—971035, 94, 162, 251, 447, 952—972040, 98, 274, 323, 611, 654, 845, 858, 975—973422, 616, 732, 807—974058, 113, 355, 400, 511, 570, 899—975028, 29, 110, 528, 604, 768, 808—976248, 418, 516, 836, 924, 954, 967—977026, 184, 491, 859 —978086, 240, 335, 463, 651, 769, 874, 928—979037, 192, 383, 425, 605, 612—980218, 337, 795, 864, 910—981256, 396, 629, 708, 884—982222, 327, 604, 639, 714, 803—983042, 91, 368, 813, 844, 885, 992—984446, 459, 714, 895—985049, 337, 457, 779, 814, 876—986050, 136, 184, 380, 398, 486, 838—987296, 576—988643, 871—989077, 663, 905, 947—990046, 555, 646, 754—991037, 247, 332, 362, 685, 844—992192, 194, 220, 442, 444, 499, 631, 845—993209, 387, 829, 899, 917 —994302, 377, 633, 875, 917—995115, 203, 227, 257, 414, 913—996288, 520, 766—997095, 259, 417, 585—998242, 311, 353, 449, 744, 859.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 1er décembre 1948 au prix net de 480,50 F pour les obligations entières; 100 F pour les cinquièmes d'obligations.

La liste générale des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser a été publiée pour les obligations foncières 1885 dans le *Journal officiel* n° 139 du 13 juin 1948 et pour les obligations foncières 1913 dans le *Journal officiel* n° 33 du 6 février 1948.

TIRAGE DU 10 NOVEMBRE 1948

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

(EN LIQUIDATION)

Obligations de 1.000 F de 1880

Selon l'amortissement prévu des 1.200.000 obligations de cet emprunt, 9.670 obligations ont été appelées au remboursement par 1.900 F à partir du 10 décembre 1948; la liste des numéros ci-après désigne les obligations remboursables dans la tranche des 145.399 titres créés et mis en circulation.

33, 158, 161, 442, 805, 980—1144, 148, 287, 289, 314, 692, 760, 806, 817, 832, 917, 939—2045, 113, 132, 230, 332, 417, 432, 904—3076, 241, 310, 473, 481, 505, 944—4148, 289, 527, 562, 742—5054, 125, 160, 193, 357, 384, 471, 479, 532, 646, 729—6118, 167, 214, 374, 445, 485, 503, 658, 766—7045, 370, 462, 625—8033, 194, 337, 628, 829, 966—9100, 221, 269, 313, 346, 426, 470, 552, 622, 695—10138, 241, 317, 464, 566, 739, 850—11014, 23, 121, 125, 307, 542, 597, 623, 646, 725, 885—12007, 76, 169, 207, 214, 252, 276, 305, 421, 456, 719, 839, 841, 871—13120, 191, 227, 384, 498, 560, 684, 738 —14051, 113, 189, 361, 394, 439, 608, 892, 900 —15116, 229, 324, 340, 506, 926—16144, 166, 307, 345, 365, 580, 867—17193, 437, 450, 474, 591, 823, 835, 880—18106, 264, 281, 322, 640, 821, 843, 993—19103, 549, 628, 754, 864, 918 —20117, 263, 396, 515, 559, 651, 682, 712, 977, 995—21034, 146, 2[illegible], 453—22254, 591, 777, 832, 907—23112, 147, 329, 364, 427, 755, 795—24019, 96, 212, 277, 289, 350, 556, 602, 677, 782, 915 —25225, 512, 531, 593, 596, 642, 658, 834—26359, 559, 573, 673, 706, 763, 921, 939—27066, 322, 327, 492, 521, 654, 656, 698, 726, 957 —28224, 295, 318, 321, 352, 631, 735, 800—29025, 82, 103, 123, 125, 166, 290, 321, 397, 407, 596, 883, 891, 918—30134, 559, 617, 778, 844—31123, 215, 282, 332, 384, 390, 731, 822, 824, 830 —32260, 310, 420, 494, 632, 651, 662, 682, 757, 766, 904, 967—33129, 164, 395, 397, 551, 674, 829—34198, 279, 399, 498, 654, 860, 965—35108, 154, 192, 222, 264, 487, 639, 706, 777, 840, 893, 906—36121, 218, 239, 426, 546, 550, 584, 802, 985—37150, 423, 474, 545, 621, 758, 772, 870, 905—38046, 142, 188, 217, 224, 294, 485, 492, 502, 742, 846—39041, 474, 250, 325, 403, 418, 759, 848, 962, 998—40383, 408, 415, 439, 717, 846, 925, 934—41118, 300, 352, 462, 592, 624, 774, 814, 971—42056, 70, 79, 327, 833, 872, 874—43048, 81, 121, 326, 395, 474, 636, 844—44106, 163, 214, 522, 910—45530, 724, 780, 794, 911, 912, 947—46017, 32, 169, 417, 450, 494, 562, 582, 637—47016, 29, 136, 281, 292, 477, 822—48122, 260, 476, 499—49095, 202, 223, 365, 838, 980—50083, 121, 211, 357, 495—51100, 138, 202, 334, 362, 731, 799, 842, 951—52045, 140, 212, 295, 512, 603, 757, 801, 838, 914, 924—53132, 161, 488, 507, 515, 822—54175, 253, 285, 367, 486, 545, 645—55111, 240, 390, 432, 466, 579, 587, 589, 616, 742, 983—56346, 443, 609, 626, 735, 763, 988—57377, 378, 511, 534, 545, 701, 715, 817, 934, 986, 992—58063, 184, 318, 320, 359, 367, 545, 527, 550, 589, 624, 669, 834, 948—59083, 102, 147, 777, 979, 996—60001, 37, 70, 82, 222, 235, 427, 488, 931—61230, 232, 259, 292, 319, 428, 537, 959—62073, 94, 500, 724, 865, 872, 883, 947, 963—63214, 355, 528, 830, 927—64023, 33, 309, 468, 497, 611, 679—65061, 114, 123, 133, 182, 457, 483, 950, 995—66106, 109, 167, 194, 239, 270, 381, 551, 594, 950—67083, 340, 680, 908, 917—68254, 259, 276, 287, 518, 675, 901, 922, 932, 964, 977, 981—69046, 116, 255, 510, 556, 588, 655, 680, 745, 774, 808, 979—70116, 580, 714, 726, 895, 972, 991 —71016, 51, 537, 610, 790, 951, 979—72017, 643, 700, 755, 784—73071, 95, 135, 153, 294, 295, 340, 419, 430, 528, 555, 581, 844—74165, 196, 276, 401, 553, 606, 610, 675, 774, 854, 911.

75023, 333, 682, 815, 843, 915—76260, 276, 377, 441, 532, 535, 571, 625, 690, 728, 776, 885, 953 —77185, 684, 685, 697, 755, 999—78280, 330, 336, 377, 711, 719, 767, 841, 936, 987—79278, 437, 440, 464, 516, 607, 716, 819, 830, 842, 972—80014, 263, 435, 662, 785, 851—81151, 316, 321, 334, 358, 411, 748, 869, 913, 970—82221, 224, 427, 625, 675, 876—83280, 536, 820, 834—84049, 113, 200, 298, 562, 690, 724, 749, 832, 969—85145, 157, 158, 184, 365, 582, 809—86291, 371, 630, 701, 793, 863—87127, 157, 177, 199, 250, 252, 261, 390, 425, 591, 608, 779, 794, 813—88029, 34, 454, 493, 555, 720—89061, 66, 314, 630, 752—90001, 29, 255, 257, 660, 807, 860, 943, 957—91160, 201, 405, 464, 486, 960, 969—92254, 271, 283, 387, 561—93171, 197, 599, 699, 758, 778—94190, 420, 456, 551, 931—95084, 96, 244, 405, 416, 484, 503, 623, 638, 759—96444, 700, 808, 884, 901, 961, 982—97098, 344, 532, 912, 968—98217, 295, 535, 548—99005, 40, 48, 175, 195, 228, 284, 583, 600, 634, 683, 798—100048, 111, 148, 191, 293, 475, 537, 569, 627, 862, 911, 928, 931—101171, 245, 261, 320, 408, 434—102074, 145, 170, 277, 383, 472, 502, 589, 627, 674, 806, 908—103415, 532, 565, 728, 766, 976 —104228, 283, 335, 568, 773, 816, 888—105296, 301, 329, 368, 423, 487, 573, 656, 680, 779, 812 —106026, 144, 145, 350, 403, 615, 680, 690, 950, 986—107038, 219, 220, 365, 515, 674, 699, 780, 817, 871—108013, 32, 86, 103, 270, 351, 525, 574, 771, 870—109124, 267, 412, 432, 436, 623, 671, 949, 963—110113, 195, 249, 361, 378, 396, 399, 497, 654, 657, 763, 995—111142, 245, 375, 498, 524, 673—112167, 818, 928, 956, 969—113034, 301, 458, 535, 538, 796, 912, 958—114075, 241, 306, 358, 365, 493, 634, 787—115058, 73, 191, 197, 573, 644, 672, 760, 771, 868—116041, 114, 143, 164, 181, 190, 237, 369, 382, 619, 672, 705, 991 —117201, 358, 364, 442, 465, 473, 530, 707, 991 —118115, 789, 824, 890, 991—119060, 119, 427, 555, 816, 951—120243, 387, 594, 613, 627, 734, 757, 864, 948—121160, 297, 309, 340, 380, 452,

780—122066, 262, 414, 845—123084, 192, 205, 207, 282, 283, 381, 451, 515, 591, 670, 800, 833, 884, 924—124041, 163, 339, 387, 430, 530, 718, 937, 946—125312, 321, 456, 531, 604, 620, 706, 780—126001, 151, 173, 218, 265, 513, 822, 828, 878, 913, 964—127025, 120, 266, 352, 538, 662, 668—128028, 639—129123, 544, 583, 752, 820, 955, 962—130189, 251, 285, 321, 360, 372, 399, 461, 585, 609, 944—131093, 218, 636, 758, 874, 921, 992—132151, 497, 625, 819, 990—133080, 136, 171, 208, 231, 528, 583—134114, 497, 619, 725, 921—135147, 165, 285, 333, 502, 570, 638, 731, 974—136525, 567, 617, 649, 687, 733, 796, 825—137039, 194, 228, 251, 341, 409, 531, 547, 553, 624—138225, 425, 441, 597, 612, 674, 725, 803, 825, 951—139068, 237, 503, 642, 752, 995—140270, 424—141001, 95, 138, 173, 416, 574, 887, 891, 920, 943, 954—142001, 15, 540, 631, 703, 716—143220, 326, 466, 564, 605, 676, 768, 802, 885, 940—144256, 283, 201, 301, 313, 879—145108.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 10 décembre 1948, au prix de 941 F.

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 6 0/0 1937

Vingt-deuxième tirage d'amortissement.

Le 15 novembre 1948, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat au tirage des 900 obligations dont les numéros suivent qui seront remboursées au pair, le 1er janvier 1948.

6.651 à 6.700 — 27.301 à 27.350 — 32.501 à 32.550 — 40.601 à 40.650 — 42.051 à 42.100 — 71.251 à 71.300 — 81.151 à 81.200 — 94.301 à 94.350 — 103.351 à 103.400 — 117.351 à 117.400 — 126.451 à 126.500 — 150.551 à 150.600 — 170.701 à 170.750 — 171.801 à 171.850 — 201.901 à 201.950 — 255.101 à 255.150 — 258.101 à 258.150 — 283.701 à 283.750.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 14 novembre 1948.

651	à	700	=	50	62.301	à	62.342	=	42
1.851	à	1.900	=	50	62.349			=	1
5.601	à	5.650	=	50	62.651	à	62.700	=	50
6.401	à	6.450	=	50	65.151	à	65.200	=	50
8.701	à	8.750	=	50	65.311	à	65.316	=	6
9.351	à	9.400	=	50	68.201	à	68.250	=	50
11.601	à	11.650	=	50	72.151	à	72.162	=	12
12.301	à	12.350	=	50	72.167	à	72.180	=	14
18.751	à	18.800	=	50	72.191	à	72.200	=	10
19.551	à	19.600	=	50	72.401	à	72.450	=	50
22.051	à	22.100	=	50	72.851	à	72.900	=	50
22.251	à	22.300	=	50	73.051	à	73.100	=	50
24.201	à	24.250	=	50	73.201	à	73.209	=	9
24.605			=	1	73.212	à	73.250	=	39
26.901	à	26.950	=	50	74.801	à	74.850	=	50
34.251	à	34.300	=	50	75.151	à	75.200	=	50
35.351	à	35.400	=	50	75.501	à	75.550	=	50
38.509	à	38.550	=	42	77.251	à	77.300	=	50
40.901	à	40.950	=	50	78.251	à	78.300	=	50
41.351	à	41.400	=	50	80.501	à	80.550	=	50
43.651	à	43.699	=	49	82.051	à	82.051	=	4
45.951	à	45.964	=	14	82.056	à	82.100	=	45
45.968	à	46.000	=	33	82.501	à	82.550	=	50
50.301	à	50.350	=	50	83.001	à	83.050	=	50
52.872	à	52.895	=	24	84.451	à	84.455	=	5
52.899	et	52.900	=	2	84.488			=	1
53.201	à	53.204	=	4	85.301	à	85.350	=	50
53.238	à	53.243	=	6	85.851	à	85.887	=	37
53.246			=	1	85.900			=	1
53.250			=	1	90.301	à	90.350	=	50
53.551	à	53.573	=	23	91.080			=	1
53.588	à	53.594	=	7	95.001	à	95.050	=	50
55.451	à	55.472	=	22	97.352	à	97.356	=	5
55.479	à	55.481	=	3	97.398	à	97.400	=	3
55.483	à	55.500	=	18	98.901	à	98.950	=	50
56.701	à	56.750	=	50	100.601	à	100.608	=	8
57.201	à	57.250	=	50	100.619	à	100.627	=	9
58.851	à	58.900	=	50	100.637	à	100.668	=	32
59.451	à	59.500	=	50	100.691	à	100.700	=	10
60.351	à	60.400	=	50	101.601	à	101.650	=	50
60.851	à	60.900	=	50	102.801	à	102.850	=	50
62.151	à	62.184	=	34	105.451	à	105.500	=	50
62.195	à	62.200	=	6	108.230	à	108.241	=	12
109.751	à	109.800	=	50	206.482	à	206.491	=	10
110.951	à	111.000	=	50	206.497	à	206.500	=	4
111.101	et	111.102	=	2	207.942			=	1
111.106	et	111.107	=	2	208.401	à	208.450	=	50
111.110			=	1	211.703	à	211.723	=	21
111.122			=	1	211.730	à	211.740	=	11
111.144	à	111.147	=	4	211.744	à	211.750	=	7
112.801	à	112.850	=	50	213.851	à	213.891	=	41
112.951	à	113.000	=	50	213.897	à	213.900	=	4
113.751	à	113.764	=	14	215.751	à	215.800	=	50
113.771	à	113.800	=	30	218.601	à	218.650	=	50
116.101	à	116.150	=	50	221.651	à	221.700	=	50
116.401	à	116.450	=	50	224.426	à	224.438	=	13
116.951	à	116.952	=	2	228.451	à	228.500	=	50
116.955	à	116.957	=	3	232.451	à	232.462	=	12
116.959	à	117.000	=	42	232.482	à	232.500	=	19
119.401	à	119.450	=	50	234.251	à	234.272	=	22
120.801	à	120.850	=	50	234.279	à	234.292	=	14
121.301	à	121.350	=	50	234.296	à	234.300	=	5
121.601	à	121.650	=	50	235.051	à	235.057	=	7
123.305	à	123.330	=	26	235.098	à	235.100	=	3
123.346	à	123.350	=	5	235.401	à	235.426	=	26
125.501	à	125.550	=	50	235.430	et	235.431	=	2
126.851	à	126.900	=	50	235.433	à	235.450	=	18
128.751	à	128.800	=	50	236.151	à	236.200	=	50
129.751	à	129.766	=	16	237.201	à	237.222	=	22
131.001	à	131.050	=	50	237.233	à	237.250	=	18
132.501	à	132.509	=	9	240.351	à	240.400	=	50
132.541	à	132.542	=	2	244.801	à	244.805	=	5
132.516	à	132.528	=	13	244.807	à	244.850	=	44
132.550			=	1	246.251	à	246.300	=	50
132.601	à	132.650	=	50	248.451	et	248.452	=	2
133.263	à	133.300	=	38	248.466	à	248.469	=	4
137.951	à	138.000	=	50	249.251	à	249.273	=	23
138.851	à	138.900	=	50	249.280	à	249.282	=	3
139.251	à	139.300	=	50	249.290	et	249.291	=	2
142.549	à	142.550	=	2	249.401	à	249.435	=	35
143.101	à	143.150	=	50	249.445			=	1
143.786	à	143.800	=	15	249.551	à	249.600	=	50
143.901	à	144.000	=	100	249.751	à	249.756	=	6
144.851	à	144.900	=	50	249.758	à	249.760	=	3
149.151	à	149.155	=	5	249.766	à	249.800	=	35
149.194			=	1	251.001	à	251.050	=	50
152.801	à	152.850	=	50	251.201	à	251.250	=	50
153.551	à	153.600	=	50	254.201	à	254.207	=	7
153.851	à	153.900	=	50	254.209	à	254.250	=	42
154.201	à	154.250	=	50	254.351	à	254.400	=	50
155.301	à	155.350	=	50	254.801	à	254.850	=	50
156.851	à	156.900	=	50	257.651	à	257.700	=	50
157.151	à	157.200	=	50	258.701	à	258.752	=	52
159.651	à	159.700	=	50	258.754	à	258.772	=	19
160.051	à	160.150	=	100	258.775	à	258.800	=	26
161.801	à	161.850	=	50	258.902	à	258.909	=	8
163.251	à	163.300	=	50	258.915	et	258.916	=	2
163.851	à	163.866	=	16	258.931	à	258.933	=	3
163.875	à	163.900	=	26	259.951	à	259.957	=	7
165.801	à	165.900	=	100	259.959	à	259.971	=	13
169.851	à	169.900	=	50	259.977	à	260.000	=	24
170.301	à	170.334	=	34	261.501	à	261.550	=	50
170.338	à	170.350	=	13	261.601	à	261.650	=	50
171.501	à	171.550	=	50	263.451	à	263.481	=	31
171.751	à	171.800	=	50	263.487	à	263.500	=	14
172.701	à	172.750	=	50	264.451	à	264.500	=	50
173.001	à	173.050	=	50	265.701	à	265.750	=	50
176.401	à	176.450	=	50	266.105	et	266.106	=	2
177.201	à	177.236	=	36	266.124	à	266.150	=	27
177.239	à	177.250	=	12	266.267	à	266.276	=	10
180.803	à	180.805	=	3	266.356	à	266.359	=	4
180.951	à	180.973	=	23	266.363	et	266.364	=	2
180.975	à	181.000	=	26	266.367	à	266.371	=	5
181.912			=	1	269.218			=	1
181.918			=	1	269.230			=	1
181.930	à	181.934	=	5	269.901	à	269.905	=	5
182.401	à	182.450	=	50	272.151	à	272.200	=	50
187.351	à	187.400	=	50	273.851	à	273.878	=	28
188.901	à	188.903	=	3	273.880	à	273.900	=	21
188.912	à	188.935	=	24	274.901	à	274.950	=	50
188.949			=	1	279.401	à	279.450	=	50
189.201	à	189.250	=	50	279.801	à	279.850	=	50
189.651	à	189.700	=	50	281.301	à	281.317	=	17
190.051	à	190.100	=	50	281.322	à	281.350	=	29
190.151	à	190.196	=	46	281.401	à	281.450	=	50
192.771	à	192.772	=	2	282.151	à	282.200	=	50
192.787	à	192.793	=	7	285.201	à	285.250	=	50
193.651	à	193.700	=	50	285.351	à	285.450	=	100
195.501	à	195.509	=	9	286.201	à	286.250	=	50
195.512	à	195.534	=	23	287.151	à	287.200	=	50
195.933			=	1	289.001	à	289.050	=	50
195.941	à	195.946	=	6	289.301	à	289.350	=	50
196.401	à	196.450	=	50	290.251	à	290.300	=	50
197.101	à	197.150	=	50	292.101	à	292.106	=	6
197.551	à	197.559	=	9	292.108	à	292.133	=	26
197.571	à	197.584	=	14	292.140			=	1
200.001	à	200.050	=	50	292.351	à	292.400	=	50
200.294			=	1	295.451	à	295.500	=	50
201.701	à	201.750	=	50	295.551	à	295.600	=	50
204.602	à	204.606	=	5	299.201	à	299.250	=	50
206.451	à	206.469	=	19					

Total: 8.775 obligations.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER Franco-Ethiopien

DE DJIBOUTI A ADDIS-ABEBA

Tirage du 15 novembre 1948 effectué à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris.

REMBOURSEMENT : 15 DÉCEMBRE 1948

Emission de 151.775 obligations 3 1/2 0/0 de 400 F jouissant de la garantie de l'Etat français (loi du 3 avril 1909) sur lesquelles 8.551 obligations ne sont pas créées.

Liste des numéros des 840 obligations sorties.

(36e tirage.)

233	534	602	980	1.196	1.439
1.479	2.199	2.552	2.685	2.835	2.850
2.951	3.140	3.259	3.287	3.470	3.666
3.766	4.128	4.274	4.357	4.847	5.396
6.406	6.585	6.743	6.719	7.097	7.319
7.933	8.243	8.248	8.385	8.596	8.836
8.991	9.372	10.167	10.286	10.352	10.582
10.596	10.712	10.806	10.884	11.962	11.106
11.421	11.671	11.794	11.850	11.950	12.002
12.022	12.031	12.324	12.636	12.693	13.105
13.447	13.778	13.812	14.039	14.192	14.313
14.347	14.504	14.592	14.675	14.774	15.127
15.167	15.292	15.814	15.819	15.826	15.867
16.338	16.442	16.459	16.761	17.027	17.064
17.217	17.269	17.451	17.753	17.795	17.887
17.986	18.139	18.471	18.657	18.682	19.431
19.435	19.661	20.058	20.240	20.435	20.706
21.293	21.337	21.506	21.677	21.988	22.004
22.132	22.496	22.612	22.965	23.428	23.665
23.750	23.825	24.021	24.289	24.349	24.738
24.923	25.076	25.187	25.226	25.298	25.306
25.335	25.665	25.724	25.923	26.089	26.155
26.242	26.364	26.621	26.838	27.010	27.066
27.110	27.130	27.380	27.426	27.481	27.706
27.969	28.204	28.372	28.419	28.952	29.015
29.161	29.279	29.745	30.085	30.203	30.601
31.441	31.948	31.991	32.122	32.214	32.227
32.358	32.398	32.609	32.727	32.898	32.963
33.150	33.291	33.316	33.380	33.404	33.558
33.622	33.916	33.970	34.009	34.403	34.433
34.552	34.628	34.888	35.479	35.588	35.901
35.923	35.936	35.970	36.115	36.147	36.366
36.708	37.001	37.009	37.235	37.296	37.316
37.631	37.650	37.785	37.864	38.119	38.373
38.443	38.506	38.569	38.590	38.625	38.954
39.130	39.157	39.204	39.319	39.506	39.547
39.568	39.914	40.172	40.580	40.829	40.867
40.897	41.075	41.094	41.125	41.570	41.587
41.919	42.339	42.440	42.496	42.863	42.926
43.643	43.899	43.933	43.954	44.045	44.430
44.588	44.852	44.951	45.298	45.429	45.494
45.667	45.856	46.127	46.128	46.500	46.862
47.019	47.096	47.167	47.647	47.711	47.794
47.737	47.748	48.074	48.116	48.129	48.392
49.018	49.067	49.143	49.468	49.493	49.718
50.274	50.438	50.520	50.608	51.059	51.179
51.270	51.399	51.441	51.490	51.684	51.929
51.994	52.182	52.272	52.291	52.294	52.438
52.477	52.492	52.678	52.790	52.863	53.489
53.666	53.776	53.800	53.873	54.150	54.190
54.214	54.931	55.118	55.317	55.620	55.899
56.008	56.085	56.844	56.915	57.006	57.095
57.457	57.542	58.064	58.123	58.364	58.624
59.063	59.086	59.109	59.276	59.311	59.315
59.382	59.434	59.907	60.046	60.090	60.117
60.918	61.004	61.320	61.465	61.493	61.850
61.923	61.969	62.112	62.689	62.737	62.749
63.756	63.445	63.366	63.375	63.456	63.826
63.885	63.923	64.318	64.877	65.002	65.195
65.234	65.379	65.634	65.798	65.950	66.201
66.297	66.441	66.583	66.764	66.824	67.017
67.132	67.545	67.607	67.786	67.815	67.836
67.979	68.107	68.211	68.418	68.470	68.502
68.570	68.628	68.654	68.696	68.844	68.885
68.924	69.112	69.114	69.318	69.326	69.336
69.459	69.832	70.052	70.242	70.553	70.745
71.020	71.086	71.784	71.834	72.375	72.386
72.485	72.496	72.618	73.140	73.375	73.412
73.469	73.653	73.654	74.166	74.199	74.428
74.566	74.776	74.792	75.211	75.860	75.882
76.132	76.310	76.411	76.445	76.455	76.470
76.499	76.579	76.625	77.149	77.445	77.600
77.727	78.469	78.758	78.871	79.050	79.117
79.220	79.521	79.831	80.240	80.418	80.613
80.819	80.881	81.069	81.092	81.113	81.115

81.677	81.963	82.015	82.272	82.480	82.550
82.957	83.221	83.473	83.624	83.718	83.776
83.800	83.835	84.098	84.119	84.780	84.791
85.012	85.136	85.506	85.613	86.151	86.180
86.489	86.322	86.392	86.444	86.521	86.803
87.009	87.089	87.122	87.128	87.373	87.513
87.584	87.598	87.705	87.707	87.918	88.119
88.210	88.254	88.407	88.628	88.658	88.732
88.977	89.326	89.376	89.470	89.620	89.626
89.731	89.783	89.796	89.899	90.485	90.665
90.756	90.985	91.460	91.464	91.507	91.620
92.066	92.084	92.104	92.272	92.285	92.310
92.423	92.623	92.638	92.732	93.044	94.180
94.233	94.556	94.612	94.789	94.844	94.902
94.911	95.114	95.227	95.862	96.109	96.168
96.244	96.023	97.053	97.507	97.633	97.865
98.077	98.274	98.371	98.636	98.656	98.801
98.982	98.990	99.025	99.284	99.312	99.697
99.905	99.922	100.416	100.476	100.685	100.791
100.929	100.968	101.456	101.612	101.819	102.109
102.163	102.972	103.165	103.189	103.431	103.669
103.888	104.347	105.282	105.340	105.374	105.605
105.771	106.116	106.252	106.501	106.756	106.892
107.472	107.553	107.671	107.788	108.161	108.352
108.388	108.954	109.040	109.470	109.779	109.995
110.015	110.600	110.716	111.207	111.403	111.461
111.482	111.536	111.665	112.005	112.461	112.652
112.900	113.315	113.513	113.534	113.778	114.023
114.127	114.464	114.532	114.574	114.701	114.814
114.980	115.052	115.337	115.434	115.679	116.105
116.604	116.690	116.756	116.869	117.014	117.241
117.514	117.801	117.881	117.924	118.069	118.294
118.541	118.691	118.768	118.810	118.854	119.069
119.100	119.286	119.598	119.776	119.817	119.857
119.957	119.965	120.273	120.334	120.358	120.474
120.639	120.801	120.816	120.978	121.068	121.074
121.315	121.346	121.354	121.523	121.612	121.613
121.645	121.757	121.869	121.923	121.962	122.363
122.598	122.603	122.673	123.116	123.182	123.325
123.449	123.612	124.044	124.114	124.235	124.813
124.893	124.932	125.034	125.088	125.323	125.455
125.462	125.475	125.638	125.790	126.248	126.425
126.467	126.743	126.774	126.990	127.118	127.452
127.230	127.330	127.527	127.622	127.796	129.277
129.583	129.635	129.921	130.092	130.182	130.193
130.252	130.285	130.492	130.557	130.636	130.787
131.031	131.267	131.665	131.964	132.451	132.556
132.605	132.979	133.019	133.128	133.146	133.154
133.196	133.604	133.837	134.183	134.317	134.488
134.687	134.960	135.057	135.175	135.386	135.416
135.553	135.777	135.830	135.866	136.166	136.325
136.424	136.447	136.575	136.632	136.782	136.837
136.904	137.141	137.363	137.587	138.009	138.105
138.328	138.433	138.681	138.837	138.981	139.558
139.574	139.847	139.937	140.233	140.311	140.592
140.660	140.945	140.983	141.145	141.215	141.516
141.571	141.739	141.742	141.972	142.182	142.207
142.311	142.783				

Les numéros ci-dessous font partie des 8.554 obligations non émises.

143.267	143.511	143.612	143.754	143.799	144.078
144.677	144.835	145.146	145.785	145.753	146.103
146.295	146.626	146.707	146.861	146.929	147.036
147.071	147.105	147.309	147.330	147.384	147.700
148.033	148.102	148.287	148.503	148.505	149.055
149.144	149.298	149.524	149.662	149.854	149.876
149.973	150.547	150.532	150.597	150.747	150.780
151.092	151.162	151.369	151.483		

Obligations amorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 15 novembre 1948.

2.010	2.086	2.108	2.206	2.308	2.339
2.946	3.032	3.038	3.042	3.298	3.558
3.640	3.667	3.728	3.744	3.965	4.013
4.054	4.277	4.518	6.016	6.304	6.317
6.331	6.668	6.678	6.687	6.693	6.964
6.971	7.041	7.143	7.290	7.650	7.740
7.920	7.921	8.191	8.501	8.693	8.725
10.305	10.865	11.108	11.323	11.640	11.736
11.767	11.826	12.029	12.122	12.283	12.610
12.611	12.784	12.853	12.894	13.080	13.150
13.221	13.227	13.428	13.967	16.043	16.064
16.368	17.694	17.941	18.113	18.566	18.585
18.865	18.901	19.778	20.325	20.376	20.639
20.644	20.980	20.984	20.987	21.026	21.028
21.316	21.350	21.735	21.825	21.863	22.131
22.221	22.237	22.297	22.336	22.357	22.737
22.763	22.846	22.914	22.962	22.979	23.137
23.156	23.291	23.377	23.402	23.830	23.975
24.191	24.322	24.393	24.785	24.792	24.913
24.925	24.940	25.213	25.514	25.554	25.682
25.684	25.748	26.030	26.031	26.125	26.150
26.165	26.219	26.558	26.853	27.114	27.186
27.204	27.241	27.407	27.721	27.742	28.197
28.289	28.302	28.322	28.383	28.395	29.056
29.144	29.217	29.243	29.428	29.527	29.528
29.638	29.668	29.781	29.862	29.877	29.933
29.983	30.623	30.652	30.724	30.744	30.968
34.097	34.272	34.304	34.695	34.789	34.942
34.966	35.382	35.415	35.524	35.809	35.830
36.000	36.097	36.232	36.256	36.299	36.302
36.381	36.388	36.422	36.573	36.628	36.702
36.880	36.897	36.926	36.961	37.046	37.242
37.273	37.866	37.920	40.069	40.370	40.382
40.435	40.581	40.584	40.634	40.641	40.709
40.759	40.789	40.860	40.861	40.957	40.971
41.221	41.451	41.638	41.929	42.000	42.067
42.507	42.560	42.562	42.635	42.776	43.168
43.212	44.161	44.183	44.687	44.706	44.761
45.732	45.819	45.851	45.956	45.984	45.995
46.599	46.801	46.923	46.949	46.958	47.425
47.427	47.429	47.463	47.503	47.538	47.669
47.991	48.309	48.433	48.479	48.721	48.769
49.434	49.745	49.787	50.325	50.326	50.544
50.649	50.766	50.922	51.169	51.287	51.463
51.470	51.550	51.555	51.556	51.591	51.730
51.849	51.912	51.921	51.999	52.023	52.287
52.448	52.517	52.560	52.721	52.786	52.862
53.006	53.261	53.331	53.650	53.822	54.240
54.254	54.255	54.566	54.573	54.638	55.273
55.517	55.597	55.598	55.600	55.680	55.790
55.930	56.064	56.090	56.201	56.228	56.572
56.583	56.756	56.810	56.824	56.934	57.192
57.903	57.927	58.184	58.185	58.327	58.340
58.452	58.564	58.824	58.826	58.866	58.979
59.054	59.209	59.261	59.759	59.873	59.971
60.126	60.242	60.342	60.343	60.506	60.873
60.975	61.274	61.360	61.392	61.930	61.967
62.253	62.362	62.424	62.492	62.782	62.864
62.981	63.512	63.797	64.050	65.753	65.760
65.809	65.916	65.974	66.131	66.133	66.393
66.517	66.699	66.708	66.803	66.907	67.260
67.294	67.336	67.337	67.504	68.068	68.450
68.492	68.508	68.518	68.695	68.707	68.747
68.811	68.896	69.400	69.532	69.859	69.967
70.010	70.211	70.586	70.817	71.004	71.016
71.017	71.037	71.106	71.126	71.132	71.372
71.348	72.400	72.603	72.874	72.872	72.930
72.981	73.091	73.117	73.131	73.177	73.227
73.243	73.367	73.376	73.562	73.916	74.477
74.636	74.694	74.770	74.910	74.944	75.696
75.870	75.873	75.964	76.563	76.704	76.720
76.750	76.773	76.786	76.977	77.147	77.184
77.815	78.180	78.816	78.995	79.042	79.137
79.213	79.257	79.695	79.774	79.786	79.851
79.935	80.134	80.805	80.815	80.843	80.956
81.279	81.351	81.442	81.482	81.655	81.909
82.061	82.128	82.255	82.336	82.353	82.403
82.408	82.414	82.416	82.417	82.741	82.828
82.857	82.903	82.905	82.955	83.014	83.031
83.051	83.190	83.446	83.650	83.666	83.901
83.912	85.013	85.066	85.309	85.538	85.634
86.611	86.680	86.682	86.729	86.827	87.303
87.396	87.503	87.672	87.769	87.836	87.983
88.040	88.139	88.273	88.396	88.586	88.754
88.795	88.989	89.235	89.399	89.403	89.803
90.278	90.390	90.663	91.231	91.260	91.471
91.589	91.721	91.764	91.765	91.787	91.899
92.105	92.511	92.608	92.625	92.632	92.657
92.866	92.936	93.074	93.138	93.346	93.622
93.746	94.271	94.569	94.792	94.849	94.984
95.147	95.462	95.597	95.838	100.203	100.286
100.353	100.372	100.503	100.506	100.694	102.118
102.149	102.225	102.293	102.508	102.513	102.608
102.751	102.867	102.905	103.029	103.175	103.362
103.373	103.511	103.565	103.696	103.772	104.009
104.506	104.685	104.831	105.149	105.352	105.399
105.451	105.453	105.531	105.833	106.024	106.086
106.157	106.187	106.215	106.537	106.735	106.862
106.876	107.025	107.145	107.239	107.648	107.688
108.263	108.288	109.033	109.169	109.218	109.333
109.574	109.611	109.735	110.061	110.356	110.359
110.516	110.706	110.747	111.110	111.316	111.547
111.766	111.878	112.055	112.070	112.129	112.232
112.291	112.547	112.569	112.695	112.830	112.907
112.916	113.068	113.148	113.255	113.287	113.794
113.800	114.238	114.244	114.413	114.415	114.494
114.497	114.509	114.518	114.634	114.970	114.991
115.227	115.386	115.476	115.540	115.575	116.082
116.123	116.264	116.555	116.783	116.786	116.810
116.981	117.183	117.186	117.221	117.236	117.269
117.378	117.441	117.628	117.860	118.354	118.373
118.466	118.645	118.877	119.112	119.293	119.460
119.797	119.946	119.972	120.298	120.344	120.430
120.589	120.741	120.792	120.860	120.985	121.526
121.583	121.738	121.812	122.325	122.454	122.466
122.469	122.718	122.784	122.849	122.940	134.254
135.144	135.250	135.603	136.590	136.591	137.095
137.267	137.379	137.509	137.753	138.295	138.497
139.100	139.394	139.679	140.430	140.580	140.716
140.733	140.802	140.843	140.931	141.035	141.524
141.527	141.636	141.681	141.709	142.301	142.382
142.542	142.735	143.055			

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance du 23 novembre 1948, le président du tribunal civil de Draguignan a prononcé la mainlevée du séquestre ordonné sur les biens du nommé Cantini (Aristide), sujet italien, ayant demeuré à Cannes, par ordonnance en date du 15 janvier 1946.

Par ordonnance du 23 novembre 1948, le président du tribunal civil de Draguignan a prononcé la mainlevée du séquestre ordonné sur les biens du nommé Andréa Gino, sujet italien, demeurant à Sainte-Maxime, par ordonnance du 27 décembre 1946.

Par ordonnance en date du 24 novembre 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Zerno (Felpert), de nationalité allemande, ayant demeuré à Wilvange, 7, rue des Vosges, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 24 novembre 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Henkel, de nationalité allemande, ayant demuré à Mondelange, 318, rue Nationale, et à nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 17 novembre 1948, le président du tribunal civil de Nantes a donné mainlevée du séquestre apposé le 16 mai 1945 sur les biens de Ponlot (Georges), cafetier, rue Violin, la Montagne (Loire-Inférieure).

Par ordonnance en date du 17 novembre 1948, le président du tribunal civil de Nantes a donné mainlevée du séquestre apposé le 22 janvier 1945 sur les biens de Musial (Michel), cultivateur à Saint-Herblain (Loire-Inférieure).

Par ordonnance en date du 19 novembre 1948, le président du tribunal civil de Nantes a donné mainlevée du séquestre apposé le 5 juin 1945 sur les biens de Leroux (Raymond), boulanger-pâtissier à Saint-Aubin-des-Châteaux (Loire-Inférieure).

Le président du tribunal civil de Toulouse, par ordonnance en date du 17 novembre 1948, a prononcé la clôture des opérations de séquestre des biens du sieur Sabadello confiées à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, dit que les opérations sont régulières et que le reliquat actif s'élève à néant, et donne décharge à l'administration à qui elles ont été confiées.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1948, le président du tribunal civil de Villefranche-sur-Saône, a placé sous séquestre, les biens, drots et intérêts appartenant à Richard Kuntz, ressortissant allemand, demeurant à Berg (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Rhône, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 novembre 1948, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 17 juillet 1945 sur

les biens de M. Jean Viale, entrepreneur de transports, boulevard de la République, à Vaucresson.

Par ordonnance en date du 23 novembre 1948, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 23 mars 1945 sur les biens situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles et appartenant aux époux Becker, domiciliés 20, rue des Charmeuses, à Chaville.

Par ordonnance en date du 23 novembre 1948, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 20 mai 1947 sur les biens de la dame Bertrand, née Valenski, situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles.

Par ordonnance en date du 23 novembre 1948, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par ordonnance du 23 janvier 1946 sur les biens situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles et appartenant aux époux Guitton, demeurant à Trappes, 163, rue Jean-Jaurès.

Par ordonnance en date du 23 novembre 1948, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par ordonnance du 14 mars 1946 sur les biens appartenant à la dame Sery (Yvonne), domiciliée à Vaucresson, villa Le Vésillon, et situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles.

Par ordonnance en date du 23 novembre 1948, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par ordonnance du 5 décembre 1944, sur les biens situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles et appartenant au sieur Graticola (Marino).

Par ordonnance en date du 23 novembre 1948, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par ordonnance du 7 janvier 1947 sur les biens situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles et appartenant au sieur Coujean (Raymond), propriétaire du bar L'Escale, 31, rue Carnot, à Saint-Cloud, et à la dame Berthe Toulotte, son épouse.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Lubbehusen (Heinrich), ressortissant allemand, ayant demeuré à Sarreguemines, 46, rue de Bliesguersviller, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Heine, ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, 57, rue Marie, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Frölich (Chrétien), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, rue Principale, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Flaus (Antoine), ressortissant allemand, ayant demeuré à Rossbrück, actuellement à Nassweiler (Sarre), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Wallian (Jean), ressortissant allemand, demeurant à Grande-Rosselle (Sarre), et dépendant de la succession de ses parents à Marienau, et a nommé l'administrateur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Finkler, ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, rue de la Montée, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Bettendorf (Erich), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, rue du Puits, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés Hupert (Elisabeth), épouse Kaiser (Henri), domiciliée à Dillingen (Allemagne); Huppert (Madeleine), Huppert (Kurt), Betlinger (Edith), Rubly (Agnès) et Rubly (Albert), tous domiciliés à Sarrebruck (Allemagne), présumés de nationalité allemande, et dépendant de la succession des époux Voelker (Jean) et Rubly (Elise), de Forbach, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Weinholdt, ressortissant allemand, ayant demeuré à Spicheren, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Stengert (Léon), née Brach (Elise), ressortissante allemande, demeurant à Wiesbaden (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Knittel (Kurt), ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, 253, rue Nationale, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Erchens, ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, 23, rue d'Arras, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 18 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Richard (Adolphe), ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, 12, rue de Remsing, parti en Allemagne et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 18 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Scheuer (Jean), ressortissant allemand, ayant demeuré à Stiring-Wendel, 167, rue Stéphanie, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Muller (Catherine), épouse Moensch (Eugène), ressortissante allemande, demeurant à Jaegersfreude (Allemagne), en tant qu'ils dépendent de la succession Muller (Hector) à Hombourg-Haut, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Gruber (Willy), ressortissant allemand, demeurant à Geislautern (Allemagne), en tant qu'ils dépendent de la succession des époux Gruber-Kraemer à Hombourg-Haut, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Zinck, ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, 52, rue de Verdun, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 12 avril 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Rodella (Lino, Amédo, Anna, Marie, Thérésa, Micheli, Mario), ressortissants italiens.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 28 décembre 1948, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Dal Cero (Egidio), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 28 décembre 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Bonzini (Henri), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 11 avril 1946, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Avvedutti (Louis), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 18 octobre 1946, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Dal Morin (Umberto), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 25 mars 1946, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Shigy (Rose), épouse Massara, ressortissante italienne.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 5 janvier 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Camanzi (Silvio), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 5 janvier 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Camanzi (Luigi), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 5 janvier 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Serafini (Richard), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 8 août 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Zampini (Nina), ressortissante italienne.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 5 janvier 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Riccardi (Antonio), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 5 décembre 1944, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Gentille (Antonio), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 5 janvier 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Brizzolesi (Jean), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 5 décembre 1944, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Del Sole (Charles), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 27 avril 1948, le président du tribunal civil de Nancy a prononcé la mainlevée de son ordonnance en date du 5 décembre 1944, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Massara (Marco), ressortissant italien.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mmes Ostermann (Augustine), épouse Munz, et Ostermann (Caroline), épouse Homberg (Charles), ressortissantes allemandes, demeurant en Westphalie (Allemagne), et dépendant de la succession de la dame Marx, épouse Kempf, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Bier (Mathieu), ressortissant allemand, ayant demeuré à Petite-Rosselle, 113, rue Principale, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Thoesen (Ernest) et Marguerite Ruby, ressortissants allemands, ayant demeuré à Petite-Rosselle, 108, actuellement 18, rue Nationale, partis en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Stumpf (Heinrich), ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, 2, rue Pasteur, actuellement à Dudweiler (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 novembre 1948, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Mercier (Anne), veuve de Staub (Adam), ressortissante allemande, demeurant à Saint-Ingbert (Sarre), et dépendant de la succession de la dame Mercier, née Schwartz (Elise), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 novembre 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux sieurs de Meretta (Gauthier), industriel, domicilié à Sarrebrück, et Dienenthal (Wilhelm), négociant, domicilié à Siegen (Allemagne), respectivement de nationalité autrichienne et allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 avril 1948, le président du tribunal civil de Dôle a donné mainlevée du séquestre mis par ordonnance du 9 novembre 1944 sur les biens appartenant au sieur Lombardi (Carlo), de nationalité italienne, demeurant à Orchamps (Jura).

Par ordonnance en date du 30 avril 1948, le président du tribunal civil de Dôle a donné mainlevée du séquestre mis par ordonnance du 20 décembre 1944 sur les biens appartenant au sieur Schwenk (Paul), mouleur, demeurant à Dôle (Jura).

Par ordonnance en date du 8 novembre 1947, le président du tribunal civil d'Arbois a donné mainlevée du séquestre mis par ordonnance du 4 janvier 1945 sur les biens appartenant au sieur Uzzeni (Pierre), de nationalité italienne, demeurant à Salins (Jura).

Par ordonnance en date du 25 septembre 1947, le président du tribunal civil d'Arbois a donné mainlevée du séquestre mis par ordonnance du 4 octobre 1945 sur les biens appartenant au sieur Dives (Gaston), de nationalité italienne, demeurant à Poligny (Jura).

Par ordonnance en date du 30 avril 1948, le président du tribunal civil de Dôle a donné mainlevée du séquestre mis par ordonnance du 20 décembre 1944 sur les biens appartenant au sieur Amadory (Valerio), maçon, de nationalité italienne, demeurant 42, Grande-Rue, à Dôle

Par ordonnance en date du 30 avril 1948, le président du tribunal civil de Dôle a donné mainlevée du séquestre mis par ordonnance du 20 décembre 1944 sur les biens appartenant au sieur Clo (Joseph), cultivateur, de nationalité italienne, demeurant à Jouhé (Jura).

Par ordonnance en date du 8 mai 1948, le président du tribunal civil de Dôle a donné mainlevée du séquestre mis par ordonnance du 29 novembre 1944 sur les biens appartenant à la dame veuve Ghery (François), de nationalité italienne, demeurant à Florence (Italie).

Par ordonnance en date du 30 avril 1948, le président du tribunal civil de Dôle a donné mainlevée du séquestre mis par ordonnance des 9 et 22 décembre 1944 sur les biens appartenant au sieur Gualandi (Diedebrando), de nationalité italienne, demeurant à Tavaux-Cités (Jura).

Par ordonnance en date du 20 novembre 1947, le président du tribunal civil d'Arbois a donné mainlevée du séquestre mis par ordonnance du 21 décembre 1944 sur les biens appartenant au sieur Salins (Fernand), de nationalité italienne, demeurant à Poligny.

AVIS DIVERS

Compagnie française des Pétroles

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 5.222.000.000 DE FRANCS

11, RUE DU DOCTEUR-LANCEREAUX, PARIS (8e)

R. C.: Seine 214539 D.

Avis aux porteurs d'obligations de l'emprunt 4 1/2 0/0 1939 émis aux Pays-Bas.

La Compagnie française des pétroles avise les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1939 que le payement de leurs coupons sera effectué dans les conditions fixées par la loi du 2 février 1948.

Toutefois, les porteurs de ces titres étant assujettis à l'ordonnance du 7 octobre 1944, relative au dépôt obligatoire des valeurs étrangères ou assimilées, ne pourront obtenir le payement du coupon n° 19 que par l'intermédiaire de l'établissement dépositaire qui devra attester que les titres correspondants sont déposés dans ses caisses.

Sous ces réserves, les coupons n° 19 pourront être payés à dater du 15 décembre 1948, par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, en francs français, à la contrevaleur du franc suisse au marché libre le 15 décembre 1948 et sous déduction de l'impôt sur le revenu au taux de 30 0/0.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 31 octobre 1948.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France		43.935.612 05
Effets et valeurs diverses		2.140.479.930 57
Effet divers du Sous-Comptoir des Entrepreneurs		295.215.788 40
Avances sur dépôts de titres		10.371.040 23
Correspondants		10.972.889.903 68
Prêts fonciers:		
Sur fonds d'obligations	13.233.388.905 31	
Sur avance de l'Etat	374.096.345 21	13.607.485.500 52
Prêts maritimes		45.001.674 36
Prêts communaux:		
Sur fonds d'obligations	36.151.144.338 29	
Sur avance de l'Etat	1.948.310.383 22	
Sur fonds de modernisation et d'équipement	1.287.332.827 97	39.687.007.749 48
Prêts sur fonds du capital social et des réserves		1.522.251.131 72
Prêts. Réparation de dommages de guerre. (Lois du 12 juillet 1941)		502.923.748 05
Divers débiteurs		994.107.130 56
Comptes d'ordre et divers		1.808.801.449 45
Immeubles sociaux et immeubles acquis		71.171.895 90
Résultats		»
		71.791.645.251 37

PASSIF

Dépôts en comptes courants		2.633.308.170 08
Correspondants		1.133.181.103 44
Fonds national d'amélioration de l'habitat (ordonnance du 28 juin 1945)		1.027.296.676 18
Versements différés sur prêts		3.498.643.239 18
Trésor public. Son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)		2.337.632.626 05
Fonds de modernisation et d'équipement (convention du 11-13 octobre 1948)		2.017.682.975 »
Obligations foncières:		
Montant au pair en circulation	16.935.846.650 »	
A déduire: Primes à amortir	419.485.594 65	16.516.391.055 35
Obligations communales:		
Montant au pair en circulation	35.821.551.100 »	
A déduire: Primes à amortir	340.093.341 96	35.481.460.758 04
Bons à lots en circulation		123.185.605 07
Obligations à rembourser et intérêts échus à payer		490 976.451 06
Créditeurs divers		1.223.706.606 25
Comptes d'ordre et divers		2.571.332.618 27
Provisions pour l'amortissement des emprunts		694.749.011 36
Réserves et provisions diverses		838.795.299 04
Capital social		1.200.000.000 »
Résultats		»
		71.791.645.251 37

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur,
HENRI DEROY.

Demandes de changement de nom

M. Joseph-Antoine Szczepinski, né le 26 juillet 1900 à Saint-Julien-lès-Metz (Moselle) et demeurant actuellement à Rome (Italie), 139, via Aurelia, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Szczepinski celui de Sépinski.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: **75** fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

15 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. Association communale de chasse SAINT-HUBERT, de Planches. But: intensité de la production du gibier par la protection des nichées, repeuplement, destruction des nuisibles, répression du braconnage et exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: mairie de Planches.

15 novembre 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. ASSOCIATION DES COURS PROFESSIONNELS POUR LES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE. But: organisation d'un enseignement technique et professionnel complétant l'apprentissage; officine pour les préparateurs en pharmacie. Siège social: 46, rue de Brest, Lyon.

16 novembre 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE DIGNOISE. But: régulariser et resserrer les liens qui existent entre les membres des sports; favoriser l'émulation et l'amélioration par la pratique en commun. Siège social: Petit-Bar, Digne.

17 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. UNION SPORTIVE DES ABATTOIRS ET BOUCHERS DE MARSEILLE. But: sportif, récréatif et familial. Siège social: cantine des abattoirs, à Marseille.

18 novembre 1948. Déclaration à la préfecture d'Argentan. SOCIÉTÉ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CENTRE PRINCIPAL DE SECOURS DE FLERS-DE-L'ORNE. But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: hôtel de ville, Flers-de-l'Orne.

19 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET USAGERS DE LA RÉGION PARISIENNE transfère son siège social du 6, rue Vavin, au 18, rue d'Enghien, Paris.

22 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. COMITÉ AVRONNAIS D'INTÉRÊT LOCAL. But: développement de l'urbanisme. Siège social: 49, avenue du Nord, Neuilly-Plaisance.

25 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION POPULAIRE DU COURS BERNADETTE. But: aider le cours Bernadette. Siège social: 22, rue du Lieutenant-Chauré, Paris.

26 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. LE CATCH-CLUB DE NANTERRE. But: pratique du sport catch. Siège social: 64, avenue de Rueil, Nanterre.

29 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. SECTION D'ARPAJON DU CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE. But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque; étude et réalisation de toute organisation péri ou postscolaire. Siège social: mairie d'Arpajon.

30 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. LA FANFARE POPULAIRE DE SAINT-DENIS. But: société musicale. Siège social: mairie de Saint-Denis.

30 novembre 1948. Déclaration à la préfecture d'Oran. UNION SPORTIVE ARDAILLON. But: organiser et favoriser la pratique des sports collectifs et individuels par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: collège moderne Ardaillon, boulevard Paul-Doumer, à Oran.

1er décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. MUSÉE DE LA FARANDOLE. But: grouper, enregistrer, collectionner, classer tous objets, costumes et documents concernant la ville de Barbentane et plus spécialement la Farandole de Barbentane. Siège social: mairie de Barbentane

2 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. LES AMIS DE TRISTAN BERNARD. But: perpétuer son souvenir. Siège social: 45 *bis*, rue des Acacias, Paris.

2 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. CENTRE PARITAIRE DU LOGEMENT. But: fédérer les centres interprofessionnels du logement; développer la construction de logements populaires. Siège social: 32, boulevard Raspail, Paris.

3 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES DE SAINT-QUENTIN-LES-CHARDONNETS. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Saint-Quentin-les-Chardonnets.

6 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des parents d'élèves du cours Hattemer-Biais-Prignet change son titre qui devient ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COURS HATTEMER-PRIGNET. Siège social: 52, rue de Londres, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1948: page 2760, 2e colonne, 8e annonce, ASSOCIATION DES ANCIENS MOBILISÉS ET REQUIS 1939-1945, au lieu de: « Siège social: mairie d'Avranches », lire: « mairie de Saint-Martin-des-Champs, par Avranches ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 août 1948: page 8495, 3e colonne, 5e annonce, au lieu de: « Maison de la jeunesse et de la culture de Puteaux », lire: « Maison des jeunes et de la culture de Puteaux ».

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

7 octobre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 13 novembre 1948.) LE COMITÉ DE LA COLONIE BRITANNIQUE POUR PARIS ET SES ENVIRONS (British Colony Comittee for Paris and District). But: organiser à Paris ou dans ses environs des célébrations pour la colonie britannique. Siège social: 6, rue Halévy, Paris.

8 novembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 2 décembre 1948). FÉDÉRATION MONDIALE DES INSTITUTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES. But: coordination des activités des institutions juridiques internationales. Siège social: 12, place du Panthéon, Paris.

19 novembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 7 décembre 1948.) ASSOCIATION EUROPÉENNE DES DIRECTEURS DE BUREAUX DE CONCERTS ET SPECTACLES. But: défense des intérêts professionnels de tous ordres, représenter ses intérêts auprès des pouvoirs publics de chaque pays, arbitrer les différends entre ses membres, établir tous règlements professionnels, contrats-types, conventions collectives et exercer toutes les attributions autorisées par les lois européennes. Siège social: 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.